

Le paradis que nous voulons

AREZKI DERGUINI



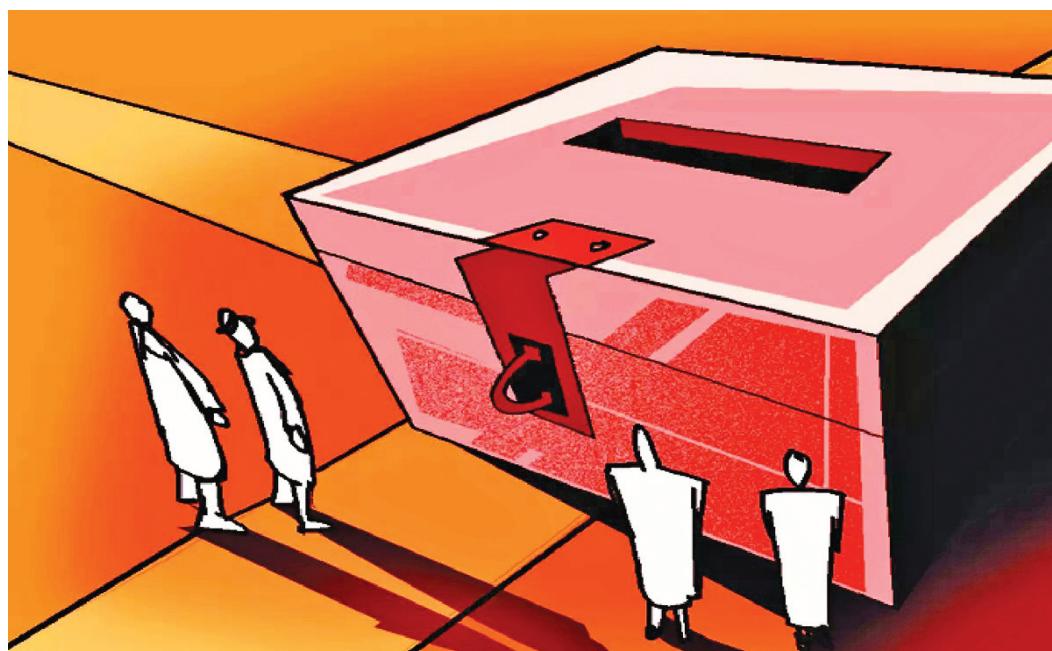
Algérie, France, Maroc - Trois pays, deux crises

DJAMEL LABIDI



Quand quiconque veut devenir maire

EL YAZID DIB



P. 5 à 13

Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

D'ORAN

Les avocats contre l'Etat de droit

MOURAD BENACHENHOU



D'Erbil aux forêts polonaises, un drame irakien

AKRAM BELKAÏD



Que faut-il attendre de la réélection d'Audrey Azoulay à la tête de l'Unesco ?

ABDELKADER KHELIL



Importation de céréales L'Algérie s'ouvre à de nouveaux marchés



El-Houari Dilmi

L'Algérie a décidé de diversifier ses sources d'approvisionnement en blé tendre et meunier, à la faveur d'un nouveau cahier des charges concernant l'importation de céréales. En effet, en assouplissant ses critères d'import de blé, les autorités algériennes, dans le sillage des tensions diplomatiques entre Alger et Paris, semblent vouloir « casser » le monopole de la France, qui se taillait jusque-là la part du lion dans les importations de céréales. Dans son dernier appel d'offres en blé, l'Algérie a modifié son cahier des charges, notamment concernant les dégâts d'insectes, ce qui pourrait favoriser les importations de blés russes au détriment de la France. C'est ce qui ressort du dernier appel d'offres international du 13 novembre dernier, lancé par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC). Cet appel d'offres international concerne 50 000 tonnes de blé meunier pour chargements sur trois périodes, échelonnées du 16 décembre au 31 janvier, avec une modification du cahier des charges concernant les dégâts d'insectes. Ainsi, le taux-limite de grains punaisés est fixé à 1 % contre 0,5 % dans ses appels d'offres précédents. Cette révision à la baisse a donc ouvert la porte du marché algérien aux fournisseurs de blé de la Mer noire, comme la Lituanie. Un comité ad-hoc a déjà entamé des négociations avec des fournisseurs russes et ukrainiens pour l'importation d'importantes quantités de blé tendre.

Plusieurs observateurs sont d'avis que cette décision d'assouplir les conditions d'import de céréales vise à réduire très fortement la part du blé français, qui représentait jusque-là jusqu'à 70% du total des importations de blé tendre. Autrement dit, l'assouplissement des critères pour le

blé importé par l'Algérie pourrait bien profiter aux blés russes au détriment des blés français. Au mois de novembre de l'année dernière, l'Algérie occupait toujours la première place au classement des importateurs de blé tendre à partir de l'Union Européenne, avec 1,74 millions de tonnes achetées, avec une préférence très marquée pour les produits d'origine française, selon une note d'analyse publiée par le cabinet français de conseil « Agritel ».

Pour rappel, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, dont les propos sont rapportés par l'APS, a souligné, samedi la nécessité d'orienter les fonds alloués par l'Etat pour l'importation des céréales, à la subvention aux agriculteurs en vue de soutenir la production locale des céréales et atteindre la sécurité alimentaire.

« Les dépenses de l'Etat pour l'importation du blé doivent être affectées à la subvention aux agriculteurs en vue de produire ce produit localement », a déclaré M. Benabderrahmane qui répondait aux préoccupations des députés dans le cadre du débat du projet de loi des finances 2022 lors d'une séance plénière, soulignant la nécessité de se diriger vers la production au lieu de l'importation. Pour le Premier ministre, le prix actuel adopté pour l'acquisition des céréales auprès des agriculteurs comparativement aux fonds dépensés par l'Etat pour l'importation des céréales est « injuste ».

« Sur instruction du président de la République, le Gouvernement a mené une étude sur la révision des prix des céréales appliqués actuellement. Les résultats de cette étude seront soumis au Président pour décider sur cette question ». « Nous importons du blé auprès d'un Etat dont la superficie ne dépasse pas 1% de celle de notre pays (Lituanie) », a-t-il regretté.

Exportations de gaz Les engagements seront tenus

Abed Cherifi

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a réaffirmé, hier mercredi, que l'Algérie est en mesure d'honorer tous ses engagements avec ses partenaires européens, espagnols et portugais notamment, en matière de livraisons en gaz liquéfié.

Le ministre a également affirmé que l'Algérie « était en mesure de répondre à d'autres demandes le cas échéant », soulignant la capacité du groupe Sonatrach « à faire face à ses engagements actuels et futurs vis-à-vis de ses clients européens ». Mohamed Arkab a également déclaré à la Radio nationale, en marge de la conférence et exposition internationales sur le pétrole d'Abu Dhabi (ADIPEC - The Abu Dhabi International Petroleum Exhibition and Conference), que « l'Algérie reste fidèle à ses engagements contractuels via

le groupe Sonatrach qui est en train de développer ses gisements pour augmenter de leur production », a-t-il souligné.

Le ministre de l'Energie a, par ailleurs, indiqué que la délégation algérienne a participé à Abu Dhabi à une table ronde autour de plusieurs questions énergétiques et des perspectives de développement de l'hydrogène vert, ainsi que « des formidables capacités en matière d'infrastructures et de structures disponibles pour produire cette énergie nouvelle », a-t-il souligné, ajoutant que cela s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique énergétique de l'Algérie, basée sur le développement des énergies renouvelables et nouvelles ainsi que la transition énergétique ». « La compagnie nationale Sonatrach dispose de la technologie et des compétences nécessaires pour développer cette énergie nouvelle qu'est l'hydrogène vert, à la lumière de l'expérience que nous avons acquise avec nos partenaires allemands et italiens, en plus des consultations que nous avons menées avec plusieurs ministères et grandes compagnies pétrolières dans le monde au sujet de la nouvelle loi sur les hydrocarbures et ses textes d'application, pour favoriser le climat d'investissement dans le domaine énergétique dans notre pays », a-t-il expliqué. « Nous avons laissé une bonne impression chez nos partenaires rencontrés lors de la conférence et exposition internationales sur le pétrole d'Abu Dhabi, qui ont exprimé leur satisfaction au sujet de la nouvelle loi sur les hydrocarbures, et les nouvelles techniques utilisées par Sonatrach pour réduire de l'émission des gaz à effet de serre et la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie d'hydrocarbures », a-t-il conclu.

Forum des pays exportateurs du gaz Mohamed Hamel élu SG

Le conseiller du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Hamel, a été élu mardi secrétaire général du Forum des pays exportateurs du gaz (GECF), a-t-on appris auprès du ministère. Selon la même source, Mohamed Hamel a été élu SG de Forum des pays exportateurs du gaz, parmi cinq candidats, lors la 23ème Réunion ministérielle du Forum, à laquelle prend part le

ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab à partir d'Abu Dhabi par visioconférence.

Le candidat de l'Algérie a bénéficié de l'appui de plusieurs pays membres du GECF, a-t-on précisé. Créé en fin 2008, le GECF est composé de 11 pays membres et 9 pays observateurs, qui détiennent, ensemble, trois quarts des réserves gazières de la planète et contribuent à plus de

deux tiers des échanges de gaz (gazoduc et GNL).

Il s'agit de l'Algérie, la Bolivie, l'Egypte, la Guinée équatoriale, l'Iran, la Libye, le Nigeria, le Qatar, la Russie, Trinité-et-Tobago et le Venezuela, alors que l'Angola, l'Azerbaïdjan, l'Irak, le Kazakhstan, la Malaisie, la Norvège, Oman, le Pérou et les Emirats Arabes Unis ont le statut de membres observateurs.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Ces histoires de na vires battant pa villon algérien bloqués dans des ports en Europe commencent à faire des vagues de plus en plus déchainées. Cela a commencé par un ébruitement de l'affaire, au début du mois de novembre, à propos d'un ou deux cargos bloqués dans des ports étrangers, une affaire routinière tant qu'il ne s'agissait pas de transport de produits prohibés, comme la drogue par exemple, et qu'on pensait pouvoir débloquer assez rapidement, mais la situation s'est compliquée de jour en jour avec le blocage d'autres navires de la même compagnie algérienne. La presse étrangère qui s'est saisie du dossier, suivie par les médias locaux, a fait sortir de leurs réserves les responsables concernés, qui ont tenté de livrer leurs explications à ce sujet.

Le ministère des Transport a mis en place une cellule de crise, dénotant de la sensibilité de ce dossier qui a pris des proportions inattendues, apparemment, et d'autres responsables, dont le propriétaire des cargos bloqués, en l'occurrence la Compagnie nationale algérienne de navigation (Cnan), se sont relayés pour livrer des détails à une opinion médisée par les causes à l'origine de ces blocages et faire le point sur le développement de la situation. Il y a une dizaine de jours, la Cnan a annoncé que tout est mis en œuvre pour récupérer les cargos bloqués dans des ports en France, en Espagne, en Belgique et en Italie, selon des comptes rendus médiatiques. Non sans soutenir qu'il y a une « exagération dans le traitement des faits ». Des faits qui se rapportent, selon les services portuaires où se trouvent bloqués les cargos, à des questions « sociales et sécuritaires ». Les matelots n'ont pas été payés

depuis trois mois, voire six, selon une association étrangère qui défend les intérêts des marins. Des marins qui, lorsqu'ils sont en mer, appartiennent à une seule et même communauté internationale des gens de la mer, estimée à près de 2 millions de personnes, et qui sont défendus par de puissantes associations. Un fait exagéré quand on dénonce la vie sociale déplorable de ces marins, qui n'en peuvent plus de voguer à travers les mers et les océans en laissant derrière eux leurs enfants et leurs familles sans le sou ? Certes, la crise sanitaire a impacté ce secteur, comme tant d'autres, ici et ailleurs, mais il fallait bien consentir des efforts pour les aider, comme on l'a fait pour des travailleurs dans le même secteur du transport, et d'autres encore. L'élan de solidarité nationale manifesté aux travailleurs en activité dans des créneaux paralysés par la Covid-19 n'a-t-il pas touché les marins, et pourquoi ont-ils été oubliés dans le cadre du soutien consenti aux catégories impactées par la crise sanitaire ?

D'autres raisons qui ont causé la détention de ces navires algériens dans les ports européens, notamment en France, ont été révélées par une responsable au ministère des Transports, qui a reconnu qu'il y avait bien, en sus de ce problème des salaires non versés aux marins, des défaillances techniques et de sécurité des marins sur ces cargos. Confirmant ainsi que personne ne cherche gratuitement des noises à la Compagnie. La même responsable a laissé entendre que la situation se débloque au fur et à mesure, ce qui est évident après le règlement des questions litigieuses, mais quelles répercussions peuvent avoir ces histoires sur un plan local ?

Industrie pharmaceutique La production locale renforcée

M. M. et APS

Le Directeur général des laboratoires «AstraZeneca» en Algérie, Fouad Baghli, a annoncé, mardi, le renforcement prochain par la multinationale d'origine suédo-britannique, du marché des médicaments nationaux par la production de plusieurs catégories de médicaments, dans les aires thérapeutiques comme le diabète et l'oncologie, en vue d'élargir les besoins en la matière.

S'exprimant lors d'une conférence de presse animée en compagnie des ambassadeurs de Suède, Bjorn Haggmark, et du Royaume-Uni, Sharon Wardle, lors de l'inauguration du siège des laboratoires AstraZeneca à Hydra et la présentation de projets d'investissement en Algérie dans le cadre du partenariat, M. Baghli a indiqué que le marché des médicaments en Algérie «sera renforcé par plusieurs catégories de médicaments, notamment en matière de cardiopathies, de l'hypertension artérielle, du cancer et du diabète». « Nos projets d'investissements viennent appuyer nos 20 années de présence en Algérie et expriment notre volonté de nous développer et d'apporter notre contribution à la dynamisation de l'économie algérienne. Nous mettons tout en œuvre afin de permettre à toutes nos parties prenantes de s'épanouir à nos côtés et d'avancer vers un objectif commun : repousser les limites de la science pour offrir des médicaments qui changent la vie », a déclaré Fouad Baghli. Selon le même responsable, les laboratoires «AstraZeneca» travaillent, depuis des années, dans le cadre du partenariat avec les producteurs locaux, en vue de s'élargir d'année en année, en vue de former ses ressources humaines (com-

pétence 100% algérienne) et en vue de les aider à acquérir les connaissances, avec consolidation du marché de l'emploi en Algérie et réduction de la facture d'importation des médicaments. Il a également annoncé l'augmentation entre 30% à 40% de la capacité de production et des opportunités d'investissement en Algérie, pour les 3 et 4 prochaines années, ce qui permettra, a-t-il dit, de contribuer à assurer une couverture sanitaire de tous les médicaments, en sus du positionnement dans la région MENA (Afrique du Nord et Moyen-Orient) sur laquelle la firme pharmaceutique mise, à travers des ressources pharmaceutiques que produit l'Algérie, à l'effet de s'orienter à l'avenir vers l'exportation. Le représentant des laboratoires de la région MENA, Rami Skandar, a affirmé, à son tour, que l'Algérie est un pays pionnier en matière d'industrie pharmaceutique et sur lequel la firme AstraZeneca compte à l'avenir. « L'Algérie est un marché avec un énorme potentiel, c'est pourquoi nous avons décidé d'y renforcer notre position. Cette décision d'ordre stratégique nous permet de nous aligner avec la stratégie et la vision des autorités publiques algériennes d'utiliser davantage les ressources locales et soutenir l'écosystème de la santé en Algérie. Ce ne sont là que les premières étapes et nous avons encore d'autres projets pour des investissements futurs de plus de marques en Algérie », a déclaré Rami Skandar, Country Président de la région Proche-Orient et Maghreb chez AstraZeneca. Les ambassadeurs de Suède et du Royaume-Uni ont mis en avant l'importance qu'accordent les pouvoirs publics algériens aux industries pharmaceutiques, en vue de développer le marché des médicaments locaux.

Ayant contracté le Covid-19 Ils découvrent par hasard leur diabète

Le professeur Amar Tbaibia, chef de service de médecine interne à l'établissement public hospitalier (EPH) Birtraria d'El Biar à Alger, a indiqué mercredi que 22 à 23% des personnes ayant contracté le coronavirus (Covid-19) ont découvert par hasard qu'ils étaient atteints de diabète. 22 à 23% des personnes ayant contracté Covid-19 ont découvert par hasard qu'ils étaient atteints du diabète, a fait savoir le Pr. Tbaibia dans une déclaration à l'APS, en marge de la semaine de sensibilisation organisée par l'EPH d'El-Biar à la place Kennedy, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du diabète, affirmant que le facteur qui a provoqué le diabète n'a pas encore été déterminé.

Selon une étude et un suivi médical menés par les services de médecine interne des EPH de Birtraria, de Salim Zemirli (Alger) et de l'Etablissement hospitalo-universitaire de Constantine sur un échantillon composé de 2207 adultes admis à l'hôpital après avoir contracté le Coronavirus, les taux des patients atteints du diabète étaient de 23% à l'EPH de Birtraria, 46% à l'EPH de Zemirli et 59% à l'EHU de Constantine.

Le taux des personnes admises à l'hôpital ayant découvert par hasard qu'elles étaient atteintes du diabète oscille entre 22% et 23%.

Il a insisté sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des catégories qui ignoraient leur maladie (diabète) et contracté le Coronavirus en vue de découvrir le facteur déclenchant le diabète et si le virus (covid-19) en était à l'origine.

Les patients âgés de plus de 70 ans et atteints de diabète de type 1 et 2 sont les plus exposés au risque de contamination par le Coronavirus, à cause de leur vulnérabilité et fragilité et des autres maladies chroniques dont ils souffrent.

Le taux des patients ayant contracté le Covid-19 et qui ont découvert, par hasard, qu'ils étaient atteints de diabète est de 14,4% à travers le monde, a-t-il indiqué, en s'appuyant sur les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Par ailleurs, le même spécialiste prévoit une hausse du nombre des diabétiques à l'avenir, en raison du confinement sanitaire et des excès alimentaires. Le service de médecine interne avait organisé la journée de lutte contre le diabète, outre la sensibilisation des citoyens à se faire vacciner contre Covid-19.

A ce propos, Pr. Tbaibia a appelé toutes les personnes souffrant de maladies chroniques, notamment HTA, diabète et obésité, à se faire vacciner, étant les plus exposées au risque de contamination.

Le Premier ministre L'Etat n'entend pas renoncer à l'aide sociale

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a affirmé mercredi à Alger que l'Etat n'entendait pas renoncer à l'aide sociale.

Dans une allocution prononcée devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), qui ont adopté à la majorité le projet de loi de finances (PLF) 2022, M. Benabderrahmane a rappelé l'attachement de l'Etat à l'aide sociale, soutenant que le terme de «renoncement» à cette aide «doit être banni du langage en Algérie».

Il a déploré les inexactitudes relayées par certains médias concernant l'aide ciblée prévue dans le PLF, précisant que «le Gouvernement n'entend nullement renoncer à l'aide de l'Etat».

Il s'agit seulement de «l'adoption d'une nouvelle philosophie visant à cibler, directement par des aides, les familles dans le besoin».



Raina Raïkoum

Amine Bouali

Un événement capital a eu lieu récemment dans une ville de l'intérieur de notre pays, et de mémoire de ses habitants, jamais un «individu» n'avait osé commettre un tel pied de nez à la tranquillité publique et à l'engourdissement général.

Ce jour-là, un homme, un artiste, a exposé ses tableaux de peinture en pleine rue, sur la grande place de la cité, au vu et au su de tous, sans craindre le conformisme ambiant, les sarcasmes ordinaires, les interdictions policières. Un scandale qui aurait mérité un procès en bonne et due forme !

Lorsqu'une toute petite exposition d'œuvres d'art sur une place publique d'une ville d'Algérie devient presque un événement exceptionnel, non pas d'un point de vue strictement culturel mais au niveau sociétal, et suscite une curiosité, un sentiment d'étonnement, disproportionnés avec la portée habituelle d'une telle initiative (y compris à travers ce billet de presse) c'est

qu'il y a «péril en la demeure», c'est que notre quotidien est dangereusement sevré d'art, de beauté, d'air frais, privé de ce qui fait l'essence de la vie, tout simplement !

Chacun peut constater en arpantant les rues de nos villes, combien celles-ci sont devenues tristes, combien nos regards sont devenus absents, à quel point le sourire a déserté nos visages, comment l'ennui s'est emparé de nos vies, comment les sentiments de la vacuité et de l'absurde ont presque détruit nos rêves et ceux de nos enfants.

C'est pour toutes ces raisons (et pour d'autres) que trois ou quatre tableaux de peinture posés sur le goudron d'une place publique ont mis, ce jour-là, un peu de chaleur au cœur des promeneurs, dans cette ville de l'intérieur de l'Algérie (et pourquoi pas, demandez, de tous les visiteurs étrangers à venir ?) puisqu'ils leur ont rappelé que l'Algérie pouvait être belle et prodigue, mais à condition que ses enfants l'aiment, la protègent et en prennent grand soin.

Coronavirus

135 nouveaux cas et 8 décès

Cent trente-cinq (135) nouveaux cas confirmés de coronavirus (covid-19), 79 guérisons et huit (08) décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé, mercredi, le ministère de la Santé, dans un communiqué. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 208380, celui

des décès à 6005 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 142936 cas. Par ailleurs, 20 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. En outre, 26 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 18 autres ont enregistré de 1 à 9

cas, tandis que 4 wilayas ont enregistré 10 cas et plus.

Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du port du masque.

Justice Ouverture du procès d'Abdelghani Hamel

Le procès en appel de l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel et des membres de sa famille poursuivis pour des accusations en lien avec la corruption, s'est ouvert mercredi après-midi, à la première chambre pénale de la Cour d'Alger. Le procès qui a été réinscrit au rôle suite à la décision de la Cour suprême qui a accepté le pourvoi en cassation introduit dans les arrêts rendus par la Cour d'Alger en août 2020, a été enta-

mé par la présentation des exceptions de procédures par le Collectif de défense des accusés.

Abdelghani Hamel, son épouse Annabi Salima, ses fils (Amiar, Mourad Chafik et sa fille Chahinaz), sont poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, dont «blanchiment d'argent», «enrichissement illicite», «trafic d'influence» et «obtention d'assiettes foncières par des moyens illégaux».

Sont également poursuivis dans cette affaire, les deux anciens wa-

lis d'Oran, Abdelmalek Boudiaf et Abdelghani Zaâlani, l'ancien wali de Tipasa, Ghellai Moussa, l'ancien wali de Tlemcen, Bensebâne Zoubir, ainsi que l'ex-directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Mohamed Rehaimia.

Pour rappel, la Cour d'Alger avait condamné Abdelghani Hamel à 12 ans de prison ferme, tandis que ses enfants ont écopé de peines allant de 5 à 8 ans de prison ferme.

Intempéries Des effondrements et des routes fermées

R. N.

Des effondrements partiels d'habitations et des glissements de terrain ont été enregistrés au niveau des wilayas du Centre pays, ces dernières 24 heures suite aux intempéries. Plusieurs interventions ont été effectuées par les unités de la Protection civile.

Ainsi un balcon d'un bâtiment et un mur d'un immeuble se sont partiellement effondrés suite à un glissement de terrain à Bab El Oued. On ne déplore aucune victime, selon la protection civile, citée par l'APS. Les mêmes éléments sont intervenus, suite à l'effondrement du toit d'une habitation vétuste dans la commune de Rais Hamidou et l'effondrement d'un mur sur la chaussée après un glissement de terrain dans la commune de Bir Mourad Rais. Ils ont également été alertés en raison du risque d'effondrement de 2 habitations illicites à Haouch Djirou.

A Bologhine, un effondrement partiel du toit d'une cuisine d'un immeuble, a été enregistré ainsi qu'un risque de glissement de terrain dans trois quartiers de la même commune. Les unités de la Protection civile sont intervenues après la chute d'un poteau électrique à l'intérieur d'un lycée à Sebbala dans la commune d'El Achour, et un glissement de terrain à hauteur du stade communal de Bouzarah.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur des Travaux publics (DTP) de la wilaya d'Alger, Abderrahmane Rahmani, a indiqué que «la pluviométrie inhabituelle, enregistrée depuis le début du mois en cours a engendré jusqu'à mercredi de nombreux dégâts, notamment des effondrements rocheux, de chutes de pierres, des éboulements ayant amené les autorités locales à prendre des mesures urgentes telles que la fermeture de routes, des déviations pour la circulation routière et d'évacuation d'habitants occupant des bâtisses menacées». Mardi soir, il a été enregistré un autre effondrement rocheux d'une falaise se trouvant au niveau de la station de transport des voyageurs de Bir-Mourad Rais. Cette falaise est surmontée d'une construction en cours de réalisation, de sept étages en surface et de quatre à cinq étages en sous-sol, a mentionné le DTP. Suite à cet incident, les services de la wilaya d'Alger ont procédé à la fermeture provisoire de la station de transports de voyageurs de Bir-Mourad Rais, par souci de protéger les citoyens, a-t-il soutenu, précisant que l'arrêt des bus a été transféré à la rue adjacente avec interdiction aux autres véhicules d'em-



prunter cette voie et la mise en double sens de la route parallèle menant vers l'Avenue Mohamedi.

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, les mêmes services font état de l'effondrement de trois murs dans les communes d'Azeffoun, Redjaouna et Draâ El Mizan. Le trafic routier a été coupé sur la RN12 au lieu dit Ben Sifi (commune de Draâ Ben Khedda) de même que le chemin de wilaya (CW100) au niveau de la commune de Béni Douala.

Plusieurs autres opérations d'épuisement et de pompage des eaux pluviales ont été effectuées par les éléments de la Protection civile à travers les communes d'Aït Yahia Moussa, Draâ Ben Kheda, Beni Douala, Yakouren et Bouzguene où deux routes communales étaient coupées à la circulation au niveau des villages Sahel et Boubhir. Dans la wilaya de Boumerdes, plusieurs opérations d'épuisement et de pompage des eaux pluviales ont été effectuées au niveau des habitations et édifices et les routes à travers les communes de Thenia, Corso, Ouled Heddadj, Hammadi, Chabaït el Ameur et Bordj Menael.

A Blida, il a été procédé au pompage des eaux pluviales à travers les communes de Chebli, Larbaa, El Affroun et Meftah. Et la circulation était difficile sur la RN42 au niveau d'El Affroun.

Alger-Blida Trafic ferroviaire perturbé Suite à un incident

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a annoncé mercredi des perturbations du trafic des trains sur la ligne Alger-Blida en raison d'un incident technique.

«Les services techniques de la SNTF ont enregistré, la matinée de mercredi 17 novembre 2021, à 08h20, une coupure de courant

entre les gares de Blida et de Beni Mered, suite à la chute d'un arbre qui a endommagé les installations électriques de la voie (la caténaire)», a indiqué la société sur sa page Facebook officielle.

Suite à cet incident, les trains en partance d'Alger vers Blida seront limités à la gare de Beni Mered, et les trains en partance d'El Affroun

ne seront limités à Blida, selon la même source. En revanche, les trains diesels en partance vers Oran et en provenance d'Oran, circulent normalement.

La SNTF assure qu'elle «mettra en œuvre tous les moyens humains et techniques dont elle dispose, pour rétablir la situation normale dans les plus brefs délais».

En une semaine Plus de 8 quintaux de kif interceptés

Des détachements et des unités de l'Armée nationale populaire (ANP) ont mené, du 10 au 16 novembre 2021, plusieurs opérations contre la criminalité ayant abouti à l'arrestation de plusieurs narcotrafiquants et la mise en échec des tentatives d'introduction de plus 8 quintaux de kif traité via les frontières avec le Maroc, selon un bilan rendu public mercredi par le ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de leurs nobles missions de défense et de sécurité du territoire national contre toute forme de menaces, des détachements et des unités de l'ANP ont mené, du 10 au 16 novembre 2021, plusieurs opérations qui témoignent de l'engagement infaillible de nos Forces armées à préserver la quiétude et la sécurité dans notre pays», précise la même source.

«Dans le contexte des opérations de lutte contre la criminalité organisée et dans la dynamique des ef-

forts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2ème et 3ème Régions militaires, 20 narcotrafiquants et ont mis en échec des tentatives d'introduction d'immenses quantités de drogues via les frontières avec le Maroc, s'levant à 08 quintaux et 31,5 kilogrammes de kif traité, tandis que 28 autres narcotrafiquants ont été arrêtés en leur possession 27,5 kilogrammes de la même substance et 50 185 comprimés psychotropes, saisis dans diverses opérations exécutées à travers les autres Régions militaires», ajoute le communiqué du MDN.

Par ailleurs, «des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Djanet et Tindouf, 374 individus et saisi 22 véhicules, 177 groupes électrogènes, 156 mar-

teaux-piqueurs, 06 détecteurs de métaux, des quantités d'explosifs, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpailage illicite, ainsi que 56 quintaux de mélange d'or brut et de pierres», relève la même source, ajoutant que «29 autres individus ont été arrêtés, 07 fusils de chasse, 06 pistolets automatiques, 16 822 cartouches pour fusils de chasse, 226 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, 25 965 paquets de tabacs et 19 241 unités de diverses boissons ont été saisis à Adrar, El-Oued, Biskra, In Amenas, M'sila et Mostaganem».

En outre, «des tentatives de contrebande de quantités de carburant s'levant à 22 175 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf et Souk Ahras», indique le communiqué du MDN, relevant dans un autre contexte, que «124 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Djanet, Adrar, Ouargla, Tlemcen et El-Tarf».

Financement de la campagne électorale Les riches et les pauvres

se étant liée à l'action de proximité.

LES FACTURES ET LES REÇUS ENTRAVENT LA COLLECTE DES CONTRIBUTIONS

Boulegrone a estimé que la rationalisation des dépenses et des aides n'affaiblissait pas la campagne dont la majorité des meetings se tiennent au niveau des salles consacrées par l'Etat, ajoutant que la campagne s'appuie également sur l'action de proximité et le déplacement entre les quartiers pour convaincre les citoyens. Le même militant a salué l'idée de reconstruire les partis politiques à travers l'aide de l'Etat notamment aux listes indépendantes.

De nombreux partis politiques à base populaire moyenne se trouvent face à la contrainte des dépenses de la campagne alors que cette question n'a pas préoccupé les partis à large base populaire qui se permettent de consacrer des ressources financières pour animer leur campagne.

Certaines formations politiques ont exprimé leur aspiration à bénéficier du soutien financier de l'Etat, à l'instar du soutien accordé aux listes indépendantes dans le cadre de la loi organique relative au régime électoral, notamment les partis nouvellement créés qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants.

Pour le candidat du parti El-Fadjar El-Djadid de la wilaya d'Alger, Abdellah Benbaïbène, les dépenses dédiées à cette campagne sont issues des propres moyens du parti, relevant le besoin des jeunes au soutien financier à l'image de celui accordé aux jeunes des listes indépendantes. «Les partis ont refusé ce point lors du débat de la loi organique relative au régime électoral», a-t-il rappelé.

M. Benbaïbène a souligné que les moyens financiers de certains partis politiques et listes indépendantes ne leur permettent pas d'animer une campagne électorale à la hauteur comparativement aux grands partis dont les ressources sont issues des cotisations des nombreux militants. Le parti a consacré un montant révisable de plus de 20 millions de centimes pour chaque candidat, un montant symbolique vu les activités de proximité organisées par les candidats, a-t-il fait savoir.

Il a appelé à permettre aux jeunes militants de moins de 30 ans au sein des partis de bénéficier des aides financières offertes par l'Etat, pour qu'ils puissent continuer de militer au sein de leurs partis et de bénéficier d'espaces publicitaires publics auprès des entreprises d'édition ainsi que les différents moyens de transports.

Le FLN a consacré un montant de son propre fond en vue de couvrir les dépenses de la campagne. Les candidats contribuent, à leur niveau, à la collecte de contributions financières pour l'organisation des transports, les affiches et les meetings. De son côté, Nadir Boulegrone, un dirigeant au FLN, a fait savoir que le parti conduisait deux campagnes, la première supervisée par le SG du parti, alors que la deuxième est organisée au niveau local par les candidats de chaque commune. Selon la même source, le parti participe dans 1.238 communes et 56 Assemblées de wilaya (APW), d'où ce financement systématique à travers les contributions des candidats et les capacités du parti conformément à la loi organique relative au régime électoral.

L'ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 portant Loi organique relative au régime électoral, stipule dans le chapitre relatif au financement de la campagne électorale qu'elle est financée de la contribution des partis politiques à travers des cotisations de leurs membres et des revenus liés à l'activité du parti, de l'apport personnel du candidat, des dons en numéraire ou en nature provenant des citoyens dans la limite de 400.000 DA par personne physique. Les dépenses ne peuvent dépasser 2.500.000 DA par candidat.

Le paradis que nous voulons

Par Arezki Derguini

1re partie

On ne peut pas vivre sans l'idée de paradis. Elle nous accompagne toujours, même sous la forme sécularisée de la quête de la satisfaction, du bonheur. Aujourd'hui ce paradis que beaucoup croyaient devant eux appartient-il au passé ? Cela dépend du point de vue. Historiquement, pour les survivants de la guerre d'indépendance, chaque jour a apporté un mieux-être, la vieillesse exceptée, qui leur fera regretter momentanément le passé. Pour les nouvelles générations, on est comme de l'autre côté de la réalité, chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles. Elles sont sur la mauvaise pente depuis un certain temps et l'humanité ne les réjouit pas. Pour elle aussi, l'avenir du monde s'obscurcit. Il est certain que le monde de demain sera plus rigoureux que celui d'hier, crise climatique, crise économique et crise démographique^[1]. Pour moi qui arrive au terme de ma vie, l'idée qui m'accompagne désormais, c'est de retrouver mon père et ma famille dans une autre vie, pour partager avec eux ce que j'aurai dû partager et que je n'ai pu désirer qu'au terme de ma vie. Car ce n'est qu'au terme d'une vie que l'on peut apprécier si celle-ci a été celle que l'on aurait dû mener pour notre bonheur.

En vérité, on ne peut que mériter le paradis, on ne choisit ni le lieu de sa naissance ni son milieu social. On est « jeté » dans le monde, un monde dans lequel le paradis ne va pas sans l'enfer, qu'il soit celui des autres ou pas. Ils n'y ont pas de réalité séparée. Le paradis est conquise sur l'enfer. Mais de plus, il semble aujourd'hui que l'on soit tombé dans un temps voué à l'enfer, un temps dans lequel l'illusion d'un paradis terrestre pour tous ne prend plus. Le concept d'une transition énergétique heureuse est une utopie^[2]. On ne peut que mériter le paradis, parce qu'il ne peut être qu'une idée qu'on ne peut défaire des circonstances, parce qu'il n'est plus possible de le dissocier de la justice, comme le clame un peu l'Inde dans la COP 26 : pas de lutte contre le changement climatique, contre l'enfer, sans justice climatique. Après avoir rêvé de devenir les maîtres de la Terre (le paradis n'est-il pas là pour satisfaire tous nos désirs ?), voilà que celle-ci se réveille pour nous rappeler nos méfaits et nous menacer. Le « navire » humainité se met à tanguer. Voici venu à nouveau le temps de la révolte des esclaves, les « éléments » que l'on croyait enchaînés se déchaînent. D'avoir désiré le paradis sans la justice, le paradis sans l'enfer, le plaisir sans la douleur, a distribué l'enfer pour l'espèce, le paradis pour quelques-uns.

Après avoir été à l'école française (je ne peux même pas dire occidentale) pendant quelques siècles, et cela sans succès, il est temps de nous mettre à d'autres écoles, à l'école chinoise en particulier, pour nous soustraire de la pensée occidentale avec laquelle nous avons instruit nos institutions, nos comportements. Se mettre à d'autres écoles, pour disposer de quelque autonomie, pour pouvoir, en pensant entre elles, penser par soi-même, afin de construire nos « évidences », de mettre en plan une façon de penser qui nous accorde mieux au monde et à la justice. Nous devrions accueillir dans nos universités des Chinois, des Indiens, des « latinos » et des Africains, pour penser avec eux le monde d'une autre manière, au lieu de nous enfermer dans un face-à-face avec l'Europe et la France.

Le combat pour la justice dans ce nouveau millénaire, quoique l'on puisse en rêver dans des situations extrêmes, ne consistera pas en l'instauration révolutionnaire d'une société idéale. Il n'y a plus de têtes à couper, mais plus encore, toute tête coupée en fait jaillir plusieurs. Avec le communisme on a confondu différenciation sociale et société de classes. En voulant éradiquer la société de classes, le marché et la propriété privée, on a maltraité la différenciation sociale. Si l'égalité peut encore progresser sans jeter dans l'indifférence, suite à une mauvaise différenciation sociale, ce ne sera pas par le vecteur économique. Les richesses ne ruisseront pas des riches s'enrichissant vers les pauvres. Pour que la société conserve une relative maîtrise de sa différenciation, elle a besoin de soigner ses extrêmes, de corriger ses plus grandes injustices. Le progrès social, progression de l'égalité, ne va plus s'identifier au progrès économique. Il va devoir prendre une autre signification, une autre orientation. Ne pas le reconnaître va prolonger le cycle d'aggravation des injustices et des inégalités. Le statu quo n'est plus tenable. Comment allons-nous supporter, traiter les tiraillements de ces écarts ? Vont-ils provoquer resserrement ou rupture des liens, solidarité ou désunion aggravée ? Le paradis sur terre, le savoir bien-vivre, s'éloigne avec la fin du mythe de la domination humaine (de la culture, de la Scien-



ce, sur la nature) sur le système Terre, avec la crise de l'objectivation (chosification, réification) du monde, sa mise en esclavage, devenus physiquement insupportables. Il va être plus question de se protéger de l'enfer, se protéger d'un enfer que nous avons déchaîné, que nous attisons, chaque camp accusant l'autre, les plus puissants se murant dans des fortresses imaginant plus tard se réfugier sur Mars. En d'autres termes, il va être question pour chacun de refaire corps avec la nature et l'humanité. Il ne faudra pas nous fier à la révolte, car à quoi pourrait conduire une révolte des esclaves ? Nous ne cesserons certes pas de croire en la magie. Les désespérés ont besoin de croire aux miracles et les miracles existent, car nous ne sommes pas des dieux, car les renversements de situations sont rarement prévisibles, car du possible peut surgir l'impossible, car autrement il n'y aurait pas d'Histoire. Mais le miracle ne surviendra pas par la révolte et la Révolution, mais par transformation silencieuse de nos dispositions^[3], la transformation des liens d'esclavage en liens de coopération/compétition entre les vivants. La relation sujet/objet doit pouvoir être réversible et non être une relation de domination asymétrique. Nul ne peut être réduit au seul état d'objet.

JUSTICE ET INJUSTICE

Dans la théorie/idée d'Amartya SEN au contraire de celle de John RAWLS, la justice ne vise pas à construire une cité idéale, avec ses institutions justes, aux règles desquelles se conforment les citoyens. Elle s'intéresse à la manière de corriger l'injustice. Au contraire de John RAWLS, la théorie ou l'idée de justice ne s'arrête pas au seuil de la nation. Pour corriger l'injustice/améliorer la justice, il faut arriver à construire un consensus par un raisonnement public tout en supposant que les raisonnements et les examens impartiaux nécessaires à la démarche d'une telle construction peuvent laisser subsister des logiques différentes de construction de la justice. Vouloir venir à bout de ces logiques ne peut qu'aggraver l'injustice au lieu de la réduire. Il n'y a donc pas une justice, mais des justices. De même, l'injustice peut être aussi et d'abord le résultat de comportements transgressifs et non celui d'institutions injustes. Il n'y a pas d'institutions justes indépendantes de comportements et de situations d'injustice. La démarche corrective doit autant s'intéresser aux institutions qu'aux comportements des individus. On ne doit pas supposer que le comportement des gens se conforme, dans tous les cas, aux exigences du bon fonctionnement (révélées) de ces institutions^[4].

Il y a chez Amartya SEN comme un principe/une conclusion théorique : la justice ne peut pas s'abstenir de l'injustice et ne peut pas se réduire à une seule logique de construction. Il y a des logiques de construction de la justice qui peuvent s'opposer ou collaborer. L'idée d'une justice qui planerait au-dessus de l'humanité est le résultat d'une sécularisation de l'idée de justice divine en même temps que le corollaire d'une domination humaine sur la nature et donc d'une domination occidentale du monde. Une cité idéale en vérité composée d'esclaves à l'image d'une machine parfaite dans les mains d'experts, nouveaux prêtres inspirés par leurs innovations. Tout comme l'idée de SEN ne vise pas à établir le paradis sur terre. L'Homme n'est pas bon ou mauvais, il est bon et mauvais. À la fin des temps, quand tout s'immobilisera, que les comptes seront arrêtés, les contraires cesseront de se disputer et de se

compléter, la justice pourra être séparée de l'injustice, le paradis de l'enfer. En attendant, la justice ne pourra faire qu'avec l'injustice et le paradis qu'avec l'enfer sans que l'un puisse venir à bout de l'autre. Pour les temps qui viennent, c'est des enfers dont nous avons eu un avant-goût en Algérie avec les feux de forêts, qu'il faudra se protéger.

C'est le mythe de l'Histoire comme progrès continu qui est en crise, les nouvelles générations ne vivront pas mieux que les anciennes, nous en sommes de plus en plus convaincus. Croire que l'on peut venir à bout de la mort, c'est croire pouvoir s'extraire de la vie, préparer sans le savoir le triomphe de la mort. C'est assurer le triomphe de la machine sur le vivant, du travail mort sur le travail vivant. D'avoir voulu triompher de la mort, séparer la vie de la mort, c'est la vie que l'on détruit, que l'on empêche de se renouveler. Une chose est sûre, beaucoup de choses devront mourir pour régénérer la vie, lui permettre de se perpétuer. Il nous faut donc songer à protéger ce qui nous est le plus cher.

L'INCOHÉRENCE DU COMPORTEMENT DU CITOYEN DE LA DÉMOCRATIE PRÉSENTATIVE

« Il est de bon ton de critiquer les financiers et leurs marchés pour leur court-termisme. Il est de bon ton aussi de critiquer les politiques pour leur manque de vision et de courage. Mais cette crise nous révèle en fait une autre vérité beaucoup plus crue : c'est nous qui sommes le problème. ... Nos gouvernements nous ressemblent. Par construction démocratique, ils représentent les préférences de la majorité. Et les marchés financiers ne sont eux aussi que le reflet des croyances, des préférences et des décisions des gens qui y interagissent. Ni en politique ni en finance, il n'existe de deus ex machina qui leur impose son dictat. Nous sommes collectivement responsables de ce qui nous arrive et surtout de ce qui arrivera aux générations futures. »^[5]

Dans le monde actuel, dominé par l'idée de la démocratie représentative, le principal problème que rencontre la justice est le comportement du citoyen. Je ne le considère pas avec A. Sen comme déterminé par l'institution avec laquelle il interact. On peut supposer que les individus se donnent des institutions pour s'accorder que cela soit en régime démocratique de manière pacifique ou en régime dictatorial de manière autoritaire. Que des institutions puissent être héritées ou imposées par la violence, cela ne signifie ni que le comportement des individus se soumettra à leurs règles ni qu'en s'y soumettant il s'abstiendra d'en user autrement que l'usage prescrit. On se soumet à une domination quand on y trouve avantage (la classe ouvrière française avec la colonisation de l'Algérie, ou le peuple marocain avec la marocanité du Sahara occidental par exemple) ou quand on doit se couler dans un rapport de forces qu'il faut transformer, un cours des choses qu'il s'agit d'exploiter. Le comportement de l'individu implique toujours un fonctionnement qui suppose une institution. De ce point de vue, « il se donne l'institution », dans le sens de ce qu'il en fait. On ne peut pas séparer l'institution de ce qui en est fait. Nous importons des institutions que nous acclimatons.

Voici donc la thèse défendue ici en m'appuyant sur la notion de préférences collectives d'Amartya SEN : le principal problème de la justice découle du fait que le consommateur et le producteur n'ont pas de comportement citoyen, et que par conséquent le comportement de l'individu n'est pas cohérent. Le citoyen de

la démocratie représentative, modèle de citoyen dominant, a trouvé avantage dans la séparation de son comportement public et de son comportement privé. En privé, le citoyen n'est plus citoyen, car il a séparé son intérêt privé de son intérêt collectif et de l'« intérêt général ». Il n'articule pas, n'équilibre pas, ces différents intérêts. Il est consommateur qui vise à maximiser son utilité ou producteur qui vise à maximiser son profit ou citoyen qui vise à maximiser ses droits politiques. En quelque sorte, une « division du travail » qui est censée accroître sa puissance et son efficacité. Le citoyen par le moyen du politique se décharge de l'« intérêt général » qui sera « incarné » par la puissance publique, pour limiter les effets contradictoires des comportements des consommateurs et des producteurs. Il confie à la puissance publique la construction du marché dans lequel il cherchera son intérêt particulier. Quand la puissance se sépare des États avec la domination des marchés par les « producteurs globaux », l'individu recherche son intérêt dans le marché que ceux-ci construisent avec l'aide de la « puissance » publique. Il y a donc un gap entre intérêt privé et intérêt public, quelques intérêts seulement peuvent prétendre à leur identité et au pouvoir de fixer le marché. Et ce gap est probablement ce qui fait la dynamique de la société dans le système de la démocratie représentative. L'intérêt public est ce qui fait que les groupes se disputent, mais ne se détache pas de la société. Intérêt public qui se fait passer pour l'intérêt général, mais qui n'est autre que celui d'un groupe particulier qui réussit à faire accepter son marché, à faire partager ses croyances. Il y a problème ici, lorsque la société ne s'identifie pas à ce groupe, lorsqu'elle n'épouse pas son intérêt, lorsque le politique sert d'écran à ce groupe, lorsqu'il impose son marché en entretenant les fausses croyances de la société.

Pour corriger son comportement, le citoyen de la démocratie représentative s'adresse au politique plutôt qu'aux comportements de l'ensemble des citoyens. Il a objectivé l'État et le marché qui ne dépendent plus de son comportement, qui sont devenus comme des « dieux mortels » qui interfèrent dans les interactions sociales et garantissent la séparation des sujets. Au lieu de corriger son comportement de consommateur et de producteur pour leur conférer une cohérence globale, il abandonne ses comportements à des logiques individuelles que la Science a compartimentées et qu'elle se charge d'instruire. Ses vœux alors différents de ses réalisations, car il n'avait pas l'intention au fond de les accorder, car chacun pour soi et « dieux mortels » pour tous. Il cherchait et trouvait sa liberté, son champ de manœuvre, dans le gap entre intérêt privé et « intérêt général ». Le citoyen demande au politique ce qu'il ne peut accomplir, plus exactement il lui demande d'accomplir des objectifs avec des moyens qu'il refuse de lui accorder (plus de services publics, plus d'autonomie individuelle, mais moins de fiscalité par exemple) et que le « dieu mortel » doit chercher ailleurs. Le citoyen se décharge sur l'État qui cherche à se décharger sur d'autres sociétés, ce qu'il réussit avec le colonialisme et l'impérialisme. L'État trouve avantage à être considéré comme un « dieu mortel », ce qui rend possible une construction par le haut de la société pour la société dirigeante. N'oublions pas que l'État-nation, l'État westphalien, trouve son origine dans la compétition des monarchies de droit divin et ne s'émancipe de la tutelle divine que lorsque les puissances européennes s'engagent dans une compétition pour la domination du monde. Il faut alors s'armer de nouveaux dieux : l'État-nation et le marché.

A suivre...

Les avocats contre l'Etat de droit



Par Mourad
Benachenhou

Il faut reconnaître que l'équité devant l'impost apparaît encore plus difficile à atteindre que la quadrature du cercle.

L'ÉQUITÉ DEVANT LES OBLIGATIONS FISCALES: UN PROBLÈME COMPLEXE À TRAVERS LE MONDE

Il n'y a aucun pays au monde, -si développé soit-il, si sophistiqué soit son système fiscal, si compétents soient ses fonctionnaires, et si indépendante soit la justice qui règle les contentieux entre le contribuable et l'Etat, - où ne se trouvent pas certaines catégories de citoyens parmi les plus riches qui sont loin de payer leurs obligations fiscales en fonction des critères définissant l'assiette de l'imposition.

Ne cite-t-on pas souvent le cas de ces archimilliardaires, qui disposent d'actifs à la valeur dépassant les 10 chiffres, et qui payent moins d'impôt au fisc de leur pays que le plus humble de leurs employés? Certains de ces richards vont jusqu'à vivre des emprunts contractés auprès de leurs banques et appuyés par leurs actifs.

Ne disposant pas d'un flux de revenu, ils ne payent pas un cent d'impôt à l'Etat, qui, pourtant, est tenu de leur assurer, tout comme au citoyen lambda, tous les services qu'il est tenu de délivrer dans le cadre de ses missions permanentes ou des politiques diverses destinées à assurer le bien être et la sécurité du citoyen.

Pourtant, ce sont des états «démocratiques» dans le sens total du terme, où la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté de protestation, sont garantis, où le système électoral est transparent, où ses résultats reflètent exactement le choix des citoyens, où le système constitutionnel limite l'arbitraire de l'Etat, où la justice est effectivement indépendante, aveugle et traite selon les mêmes règles le pauvre comme le riche, le faible comme le puissant.

IMPOSITION PROGRESSIVE OU IMPOSITION RÉGRESSIVE?

Des bibliothèques entières sont consacrées à l'équité fiscale, aux mécanismes qui l'assurent. On distingue entre l'imposition progressive, qui assure que chacun ne paye que le montant qui correspond à sa capacité de payer, et l'imposition régressive où, plus le niveau de l'assiette fiscale du contribuable est élevé, plus faible est la proportion d'impôt qu'il paye, en fonction des critères établis. Et on estime, de manière générale, que l'imposition progressive est de toute évidence le mécanisme le plus équitable et le plus transparent, car il est fondé sur un principe facile à comprendre, à mettre en place et à administrer. Mais, il se heurte au paradoxe du sentiment chez le riche contribuable qu'au delà d'un certain montant calculé progressivement, il apparaît psychologiquement confiscatoire, et son poids sur ce contribuable devient tel qu'il choisit de fuir ses obligations fiscales, soit en cachant une partie de ses avoirs, soit en fuyant tout simplement son pays. Donc même la progressivité atteint ses limites et est difficilement applicable jusqu'au bout de sa logique. La détermination du poids des ponctions fiscales sur l'individu ne peut pas être ignorée. De plus, le poids de l'imposition indirecte, qui frappe les biens de consommation et de production, doit être mis dans l'équation fiscale, car son paiement est indépendant des richesses de l'individu qui la paye. En bref, rien n'est plus complexe qu'un système fiscal, dont les ressources permettent la survie de l'Etat, sans lequel disparaît le minimum d'ordre social nécessaire pour que chacun vaque à ses affaires routinières bancales, exerce son métier, gère ses affaires familiales sans contraintes; etc. etc.

EN ALGÉRIE, MARGINALISATION DE LA FISCALITÉ ORDINAIRE DU FAIT DE LA RENTE PÉTROLIÈRE

La réalité est qu'en Algérie, la fiscalité en provenance de la rente pétrolière, par son am-

pleur, a longtemps constitué la source principale de revenus de l'Etat, et que cette situation de fait a entraîné une certaine souplesse, si ce n'est une certaine négligence, à l'égard de ce qui est communément appelé :«la fiscalité ordinaire», c'est -à-dire les impôts directs qui frappent les revenus des particuliers, et les autres impôts, de type indirect, frappant le chiffre d'affaire des transactions commerciales, ce dernier plus ou moins remplacé par la taxe sur le chiffre d'affaire.

Il ne s'agit pas ici de se lancer dans le débat sur la fraude fiscale, mais seulement de remarquer qu'il s'est créé, au fil du temps, non seulement des niches de «défiscalisation» de certaines activités, pourtant particulièrement porteuses d'enrichissement, mais également de pratiques de gestion de transactions qui ressortissent visiblement d'activités d'échange de biens et services contre unités monétaires, mais ne donnent lieu à aucun enregistrement permettant d'en tracer la nature et la valeur monétaire.

L'INFORMEL ENCOURAGÉ, SI CE N'EST OFFICIALISÉ, PAR LE SYSTÈME FISCAL

Combien de grossistes refusent-ils de livrer une marchandise aux semi-grossistes et détaillants, si ceux-ci réclament une facture et un reçu pour leur paiement? Combien de transactions immobilières, supposées officialisées par un contrat notarial en bonne et due forme, sont effectuées dans l'opacité la plus totale, malgré l'échange de sommes énormes? Combien de palais somptueux ont-ils été construits sans qu'il en apparaisse une trace quelconque dans les comptes du maître d'œuvre comme du maître d'ouvrage?

L'informel n'est pas le fait exclusif des marchands à la sauvette, ou des changeurs «clandestins» d'une célèbre place d'Alger. Aucune profession libérale n'échappe à l'informel, qui est, qu'on le veuille ou non, hors la loi dans le sens propre du terme, et contredit la notion même de l'Etat de droit, supposé être fondé sur l'égalité de tous devant la loi, et où l'Etat a le droit, si ce n'est l'obligation d'établir la loi, supposée être le domaine ressortissant du législatif, c'est-à-dire des représentants du peuple, du moins de veiller à son application.

DES PRIVILÉGES PROFESSIONNELS ÉTABLIS PAR LA LOI ET DÉFENDUS PAR L'APPAREIL D'ETAT

S'il y a des priviléges prévus par le droit, ils ne sont pas justifiés par le niveau social de l'individu en bénéficiant, ni par son pouvoir, mais exclusivement par les spécificités de son métier. Ainsi ne peut exercer le métier de médecin et donc gagner sa vie en pratiquant ce métier que s'il a un diplôme de docteur en médecine gagné après de longues années d'études. De même ne peut être avocat inscrit sur la liste des avocats agréés d'un barreau que la personne qui dispose non seulement d'une licence en droit, mais également a passé un examen d'habilitation lui donnant le droit de percevoir de ses clients une somme d'argent en contrepartie du service de représentation qu'il leur assure auprès des institutions judiciaires ou autres, etc. etc. Ces priviléges des métiers et professions dont la pratique est réglementée par des

lois et règlements établis sur le journal officiel, sont défendus par l'autorité légale, et la violation de ces lois et règlements est punie par la loi. Sans la protection dont ils jouissent, les professionnels de la médecine, du droit et autres seraient soumis à une concurrence déloyale qui leur porterait préjudice, comme elle nuirait également aux intérêts de leurs clients. C'est grâce à la capacité qu'a l'Etat de réprimer les contrevenants aux lois et règlements régissant leurs métiers que les médecins, avocats et autres professionnels de la même sphère peuvent gagner leur vie décemment. Sans intervention et protection de l'Etat, l'anarchie totale régnerait dans leur profession. On ne connaît pas de mouvement de protestation de la part des membres de ces métiers organisés par la loi exigeant que l'Etat accepte leur déréglementation totale et leur ouverture à qui-conque y aspire, quelle que soit par ailleurs ses bases de connaissance dans le domaine en cause.

TOUTE ACTIVITÉ D'ÉCHANGE D'UN BIEN OU SERVICE CONTRE DES UNITÉS MONÉTAIRES EST UNE TRANSACTION COMMERCIALE

Par transaction commerciale, on entend tout échange de bien et service en contre partie d'une somme d'argent, quelle que soit la nature du service ou de la matière objet de l'échange. Il y a des transactions simples, rapides et



ou l'achat d'un kilo de bananes chez l'épicier du coin. Elles se nouent et se dénouent sur place et rapidement, sans autre forme que le choix du produit, la quantité demandée, la pesée du produit, son ensachement, la livraison immédiate du produit à l'acheteur qui tend son billet au vendeur et attend sa monnaie avant de quitter sans retard le local de l'épicier.

Cette transaction porte sur un produit simple à décrire et pour une valeur pré-déterminée fixe. Elle n'exige ni négociation, ni discussion sur la nature exacte du produit et sa qualité, et n'implique, ni ne dicte la nécessité de la formaliser dans un document écrit, quoique, derrière la transaction, il y a un contrat implicite dont la réalité n'apparaît que si le vendeur a violé le contrat, par exemple à livré des citrouilles en lieu et place des bananes payées, a refusé de donner un reçu contre la somme payée par le client, ou si l'acheteur s'est enfui avec le produit sans payer pour la transaction, etc. etc.

LE MÉTIER D'AVOCAT EST UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE RÉGLEMENTÉE ET CONTRACTUELLE ÉCRITE OBLIGATOIRE

Le métier d'avocat, est, -et toute affirmation du contraire est simplement impossible à argumenter, quelle que soit la dextérité mentale de son défenseur, -un métier commerçant, où est échangé le service complexe de représentation d'un client contre une somme d'argent forfaitaire ou par tranche.

Cette transaction n'est ni rapide, ni simple, ni dénuable sur le champ. Elle implique une relation de longue durée entre l'avocat et son client, la préparation du dossier par l'avocat sur la base du contenu du contentieux ou de la requête objet de la transaction, l'intervention, sous différentes formes auprès des autorités administratives ou judiciaires, bref un travail complexe fait au bénéfice d'un particulier ou d'un collectif social, qui sont, par définition, incapables technique de défendre leurs intérêts et ont choisi de se livrer, pieds et points liés, à un professionnel officiellement agréé pour prendre en charge leur cas, sans garantie de succès.

L'épicier est tenu de livrer la marchandise payée par son client.

L'avocat est payé pour sa diligence, pas pour les résultats de son action, qui dépendent tant de sa compétence que de l'objectivité et de la diligence des administrations judiciaires ou autres qui tranchent en dernier ressort et selon des règles de procédures préétablies.

L'avocat, dans ses relations avec ces différentes autorités, exige que son client soit traité en toute transparence et en toute équité selon les règles préétablies par la loi et compte tenu de la jurisprudence, c'est-à-dire de la pratique dans le domaine en cause.

Il n'acceptera pas que les règles de procédures écrites et pratiquées généralement soient violées ou changées en défaveur de son client, et exige qu'à chaque étape du contentieux qu'il argumente, des documents écrits soient établis, que les pv et minutes des procédures soient soigneusement tenus et reflètent exactement l'échange verbal ou écrit y correspondant.

La transparence dans la justice commence avec la transparence des relations contractuelles payantes entre l'avocat et son client.

Le problème est que, face à cette exigence tout à fait légitime de transparence et d'enregistrement du moindre des actes et des paroles échangées lors de l'action en justice ou auprès de l'administration, on constate une opacité totale dans la relation contractuelle entre l'avocat et son client: ni contrat négocié entre les deux parties définissant l'objet du contrat, le résultat attendu, l'obligation de diligence et de résultats pour l'avocat, et pour le client, l'obligation de fournir tous les documents et informations nécessaires au traitement de son dossier, le montant des honoraires qu'il doit verser, et leur mode et termes de paiement, ni récépissé des sommes versées par le client, etc. etc.

L'INFORMEL DANS LES RELATIONS ENTRE L'AVOCAT ET SON CLIENT ENTRETIENT LA CORRUPTION DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

L'informel dans les relations entre l'avocat et son client, où tout se règle verbalement, où toutes les sommes versées par le client ne donnent lieu ni à détermination préalable, ni à délivrance d'une quittance ou d'un reçu par l'avocat, ni à preuve de diligence de sa part dans le traitement du dossier de son client, cet informel se fait non seulement au détriment du client, donc de la reddition de justice équitable qui est l'obligation principale de l'avocat, mais également au détriment des deux principes de base de la bonne justice: la facilité d'accès et la transparence dans la procédure de prise de décision judiciaire. De plus, l'informel facilite la corruption qui, selon les bruits qui circulent dans les couloirs des prétoires, est loin d'avoir disparu, malgré les mesures répressives de plus en plus fréquentes prises pour y mettre fin.

Suite en page 7

Certains croient et d'autres veulent faire croire, que la question du Sahara Occidental est le principal obstacle à l'unité du Maghreb. C'est en particulier l'argument de la monarchie marocaine qui veut montrer ainsi que c'est l'Algérie, qui ,par son attitude sur cette question, nuit aux intérêts de l'unité maghrébine.

Algérie, France, Maroc - Trois pays, deux crises

Par Djamel Labidi

Le problème n'est-il pas en réalité ailleurs, avec l'existence d'un côté d'une monarchie et de l'autre des républiques? Comment pourrait se faire l'unité entre eux. N'y a-t-il pas incompatibilité ? En effet, l'unité du Maghreb signifie automatiquement la fin de la monarchie marocaine au sein d'une république unie du Maghreb. Ou alors il faudrait envisager la monarchie marocaine unifiant sous son leadership, comme l'avait fait la Prusse pour l'unité allemande, l'ensemble des pays du Maghreb, ce qui, d'évidence, est impossible.

La question de l'unité du Maghreb peut donc apparaître logiquement comme une menace à l'existence du trône marocain.

Vue sous cet angle, la question du Sahara Occidental peut donner lieu alors à une toute autre lecture. Dès le départ, la question de la souveraineté sur le Sahara Occidental a été pour la monarchie marocaine une bouée de sauvetage , à un moment où le trône avait été ébranlé par des tentatives d'instaurer une république. La monarchie marocaine s'est donc totalement identifiée à la revendication de sa souveraineté sur le Sahara Occidental. Celle-ci représente donc un enjeu vital pour la pérennité du trône. Mais le retour de manivelle serait que tout échec sur la question du Sahara occidental signifierait la fin du pouvoir monarchique. Ceci n'aurait pas été le cas si ce pouvoir avait été républicain. Il y aurait eu probablement beaucoup plus de possibilités de compromis et surtout, la possibilité de dépasser ce conflit à travers une dynamique d'unité maghrébine, laquelle paraît elle-même bouchée pour les raisons déjà évoquées..

RÉPUBLIQUES ET MONARCHIES

On retrouve, au Machrek, la même problématique monarchies-républiques à travers une configuration de facteurs d'unité à peu près identiques: culture, langue, histoire, géographie, sentiment d'appartenance arabo-musulmane et existence d'un ensemble qui avait été déjà uni dans le passé historique. Mais là aussi , il y a l'impossibilité pour les monarchies de se fondre dans un ensemble unitaire avec des républiques, car cela signifierait leur dissolution. L'unité arabe est une menace pour elles. D'ailleurs, dans un premier temps, elles ont réussi à affaiblir, avec l'aide occidentale, les républiques arabes les unes après les autres. Les contradictions dans cet espace arabo-musulman, allant du Machrek au Maghreb, semblent d'ailleurs se manifester de plus en plus fortement à travers une confrontation sous-jacente entre républiques et monarchies. On peut y ajouter aussi un autre



élément commun aux deux parties du monde arabe, le soutien apporté en général par l'Occident aux monarchies et l'alliance nouée entre les monarchies et Israël, cela aussi bien au Machrek qu'au Maghreb. Ne se retrouve-t-on pas ainsi, dans ces deux cas, Maghreb et Machrek, dans une situation historique où la progression vers l'unité nécessitera forcément partout le passage à des républiques.

AFRIQUE DU NORD OU BIEN MAGHREB ?

À Maghreb, les cheminements de l'Histoire ont amené à la conjonction actuelle de deux crises, une crise algéro-française et une crise algéro-marocaine. Outre qu'elles ont révélé l'empathie manifeste existante entre la France et la monarchie marocaine, ces crises rendent peu à peu apparents les contours de deux projets distincts de l'unité maghrébine: L'un le vieux rêve nationaliste fondateur, celui du Grand Maghreb arabe, celui de l'unité politique d'un Maghreb de 100 millions d'habitants, allant de la Mauritanie à la Libye et l'autre le maintien des États actuels dans une Afrique du Nord conçue non pas comme une nation mais comme un espace géographique de voisinage et d'échanges. Les mots ici ont une signification qui n'échappe à personne: parler de Maghreb ou d'Afrique du Nord situe deux visions radicalement différentes: l'une qui transcende les séparations coloniales et renoue avec



notre histoire millénaire, l'autre qui les fixe, voire qui les cristallise et les développe.

UN ÉVÈNEMENT SANS PRÉCÉDENT

Autre aspect de la conjonction de ces deux crises: elle a amené à un événement qui pourrait être historique, s'il se confirme, celui où, pour la première fois un pays émergent, tel que l'Algérie, prend des sanctions contre une puissance supposée dominante. Que ces sanctions aient été prises de façon spontanée, dans un geste d'humeur, de fierté nationale, ou dans une perspective stratégique, ne change rien à l'affaire. C'est un fait et un événement considérable. L'avenir dira bien sûr s'il s'agit d'un événement sans lendemain ou bien marquant pour l'avenir. S'il est marquant, il porte en lui, inévitablement l'indication d'un changement de rapport de force, et d'une évolution régionale et internationale. Comment a-t-il été possible ? Le plus probable est que l'Algérie s'est aperçue brusquement, pour dire les choses simplement, qu'elle n'avait pas besoin de la France, économiquement, politiquement, culturellement. En effet, si on cherche aujourd'hui les secteurs en Algérie qui seraient dépendants de la France, sans autre alternative que française, on aurait peine à les trouver.

C'est comme si brusquement, un préjugé, une idée reçue, s'étaient écroulés. Beaucoup d'élites dirigeantes algériennes ont longtemps cru ou fait croire que l'Algérie «ne pourrait se passer de la France», qu'il «fallait être réaliste» etc... Ces élites présentaient en réalité leur propre dépendance culturelle, économique , financière, et surtout sociale comme étant celle du pays.



ET COMME TOUJOURS LE CONFLIT DEVIENT LINGUISTIQUE

La conjonction des deux crises actuelles exacerbera le nationalisme et donc le nationalisme linguistique. Comme toujours, le conflit linguistique alors pointe à l'horizon. Des ministères annoncent leur passage total à la langue arabe dans leur administration notamment dans leur correspondance. L'opinion publique se fait de plus en plus pressante pour la diffusion et l'utilisation de l'Anglais. Étrangement, la francosphère locale semble actuellement bien plus inquiète par ce dernier aspect que par celui du renforcement de l'utilisation de la langue arabe. En défendant le Français contre l'Anglais, elle laisse l'impression d'avoir intérieurisé jusqu'à certains aspects historiques du nationalisme français dont l'anglophobie. Surrealiste. Elle se voit ainsi dépossédée de la dernière ligne de défense de la francophonie, l'argument de l'utilité du Français comme moyen d'accès à la technologie et aux sciences. En effet, avec un tel argument, comment s'opposer à l'Anglais, puisque c'est précisément lui qui est la langue internationale d'accès à la connaissance scientifique et aux technologies même temps que celle des relations économiques et commerciales mondiales. Ce serait d'une incohérence totale ,et ce serait, d'évidence alors, faire passer les intérêts étroits d'un milieu social au-dessus de ceux généraux du pays. Indéfendable. L'Algérie vit actuellement simultanément deux crises, l'une dans ses relations avec la France, l'autre dans ses relations avec le Maroc. Ces deux crises semblent interagir l'une sur l'autre, s'enchevêtrer et avoir des retombées multiples . Est-ce dû au hasard , une simple coïncidence, ou bien l'indication d'une relation profonde, organique, entre elles. L'avenir, certainement, nous le dira.

Les avocats contre l'Etat de droit

Suite de la page 6

La transparence dans la relation contractuelle entre l'avocat et son client obligera le premier à mieux prendre en charge les demandes de son client, et au second d'être assuré qu'il recevra le type de service compétent pour lequel il paye, que les sommes payées par lui sont reconnues et enregistrées, et qu'elles ne seront pas gonflées pour acheter une décision à laquelle la loi et la jurisprudence lui donnent droit.

Au delà donc de l'aspect strictement fiscal de l'obligation de tenue d'une comptabilité transparente des transactions de l'avocat, pour payer son du au fisc en toute équité et en fonction de critères comptables reconnus, le client s'en trouvera mieux car ses relations avec son avocat se baseront sur un contrat dont tous les aspects de ces relations sont couverts, et plus précisément ses obligations financières envers son représentant, et les possibilités de corruption seront sérieusement réduites.

En conclusion:

Il est évident que la présente contribution est directement provoquée par la réaction quelque peu violente, si ce n'est exagérée, et pourrait-on ajouter paradoxe, que les avocats ont manifesté de-

vant un projet d'article de loi de finance dont l'objectif est de rendre transparentes les relations commerciales entre les membres de cette corporation et leurs clients , et de faire payer à ces professionnels leur juste part de leur contributions aux dépenses de l'état, qui réglemente et défend leur profession. Qu'ils le veuillent ou non, qu'ils l'acceptent ou non, les avocats sont partie du problème du système déficient de reddition de la justice, qui, maintenant a dépassé le seuil de la simple anecdote des couloirs des prétoires, et fait partie de la chronique judiciaire routinière.

C'est le bon fonctionnement, en toute transparence, du binôme avocats-système judiciaire étatique qui assure et garantit la reddition indépendante et objective de la justice, entièrement fondée sur la transparence et la totale publicité des règles de reddition de cette justice, que l'intervenant soit l'avocat ou un des membres de la hiérarchie judiciaire.

Lorsqu'un client pénètre dans un cabinet d'avocats, son objectif n'est pas exclusivement de chercher conseil, mais de mettre, à travers son défenseur, tous les moyens de la justice à son service pour résoudre son problème quelle que soit sa nature ou sa complexité. Il ne demande pas justice à l'avocat, mais au système judiciaire à travers son

avocat. Et si l'avocat n'exerce pas son obligation de diligence ou fait payer à son client une somme de loin supérieure à la valeur du service qu'il lui rend, le client subit un préjudice à la fois matériel et moral , et est victime d'un déni de justice; le blâme de l'absence d'équité du système judiciaire tombe sur l'avocat, non sur le procureur ou le juge chargés de l'affaire.

Les affaires dont traitent l'avocat sont trop complexes et trop sérieuses pour ne pas donner lieu à contrat clair écrit entre lui et son client, déterminant en particulier les obligations de l'une et l'autre partie, et déterminant de manière claire en fixant les critères et termes la contrepartie financière que le client s'engage à payer pour le service objet du contrat; La nouvelle réglementation de caractère fiscale va au-delà de la simple obligation pour l'avocat de tenir une comptabilité transparente de ses activités afin de se mettre en règle avec sa contribution de citoyen aux dépenses de l'Etat sous la protection duquel il exerce sa profession;

Cette réglementation va forcer les avocats à sortir de leurs relations informelles avec leurs clients, relations dont on sait qu'elles ne vont ni dans l'intérêt du client, ni dans l'intérêt de la justice, et facilitent la corruption, hélas encore routinière! dans le système judiciaire; L'avocat ne peut pas à la fois

être exigeant, et à juste titre, quant au strict respect de la transparence et de la loi dans les affaires ressortissant de la justice, et, de l'autre, défendre béc et ongles l'opacité dans ses relations transactionnelles avec ses clients, refuser de contractualiser ses relations avec ses clients et de tenir l'enregistrement de ses transactions commerciales avec eux. En conclusion, l'avocat, partie prenante et active du système judiciaire algérien, ne peut pas plaider pour lui d'être hors la loi et exiger de l'appareil d'Etat le respect de ses engagements légaux tels que définis par les lois du pays.

Il n'y a rien de légitime ou de légal dans les revendications actuelles des avocats, quels que soient les modes de protestations qu'ils utilisent, et qui , en fait, font ressortir l'ineptie de leurs revendications alors qu'ils se targuent de vouloir défendre l'état de droit et l'égalité de tous devant la loi. Il est à espérer que l'Etat ne reculera pas devant des revendications qui n'ont aucune base rationnelle, et visent en fait à perpétuer la dérégulation dans la reddition de la justice, saura défendre les intérêts supérieurs du justiciable et du contribuable, et restera fidèle à son engagement de donner au peuple algérien une justice indépendante, transparente et équitable.

Mourad Benachenhou

Quand quiconque veut devenir maire

Qui va être maire ce 29 novembre ? Une créature humaine. Ou une autre de la même espèce. Pourvu que le siège laissé pour vacant soit rempli. Tant bien que mal. Médecin ou retraité; là n'est pas le propos. Il est cependant dans ce qu'il peut faire.



Par El Yazid Dib

Le maire par définition politique est un consensus populaire. Résultat d'une opération électorale d'addition de voix ; il n'est pas le produit d'une gérance. C'est une encaisse de l'urne. Il n'est pas un fonctionnaire banal et anodin qu'un acte pourvu d'autorité discrétaire arrive à le nommer selon une forme procédurale suite à un concours externe ni le dégommer selon une autre. Il est un partisan et maintenant un indépendant. Il émane, en principe d'une volonté populaire. C'est au parti, le sien à qui incombe le devoir d'assurer la production. Si sur le plan politique toute personne portée sur une liste électorale était supposée remplir les conditions tacites de performance politique, il en serait autrement, la pratique le démontre; quand ce candidat devient élu et de surcroît chef d'un exécutif communal. La partie est pénible plus que ne l'était la campagne électorale.

Celle-ci s'est vite essoufflée, une fois commencée, pour ces énièmes joutes municipales de fin novembre. Quelques affichettes mal conçues, des slogans vides, voilà un menu qu'ils disent électoral. Ce sont en effet les partis qui procreent les maires. Le peuple par son vote ne valide en fait ce qu'il lui est proposé ou/et imposé. Pourtant avec le parti unique, alors que l'on exigeait une démocratie : celle-ci était pratiquée à une échelle très individuelle. Certes il n'y avait pas autant de partis, mais beaucoup de candidats. Ils se départageaient par le style. C'était la personne et non la liste que l'on crédibilisait. Le trait personnel et intrinsèque du candidat, quelque soit son rang «de classement» est vite repéré par l'électeur. Un autre trait manuel servait à cocher les «mentions inutiles». Soit barrer le nom non désiré. La campagne se faisait par le candidat, alors que le parti la faisait pour rameuter les foules. Ainsi, il était difficile de pouvoir s'inscrire dans une liste. Plus difficile serait l'élection. En ce jour, l'on ne voit plus des «têtes» de liste, non rassurées sur l'issue du scrutin. Ils ne seront pas, ces «têtes» forcement désigné-élus comme maire ou P/apw. Le subterfuge du candidat suivant est toujours de mise. L'on peut comprendre le jeu politique qui se tisse au travers le tissage de ces listes. L'expérience a démontré le coup d'Etat électoral fomenté au sein des listes à la veille de l'heure de vérité. Le premier classé n'était utilisé que comme appât électoral. Toujours, beau, gentil et souriant en photo. Finalement ce scénario de vitrine et d'achalandage. Le plus populaire fera le leader du choix et encore.

Le P/APC, autrement et il est facilement praticable de l'être, sera celui qui saura s'éloigner des problèmes. C'est-à-dire qui ne les crée pas ni participe à leur création. Il ne lui sera en aucun cas demandé de résoudre ceux qui existent déjà. Il a cependant toute l'attitude de pouvoir régler les affaires en suspens dépendant de son giron. A plus forte raison, il devra anticiper son mandat par le ciblage des impasses ayant emmaillé le mandat antécédent. Il est dommage de constater qu'à chaque nouveau maire, un état des lieux beaucoup plus subjectif est établi. Le logement et l'emploi ne sont pas ses problèmes. Encore s'ils le sont, ils ne sont pas de sa compétence. Ce sont une affaire d'Etat. Que lui restera-t-il donc à résoudre ? Rien. Enfin les dissidences en son sein. Les luttes de clans y compris celles du sien. Il pourra par contre éluder les obstacles impératifs dans son parcours quinquennal en veillant à garder intact sa crédibilité ne serait-ce sur le plan comportemental.

La fonction qui par principe engendre l'organe ne devrait point lui faire miroiter le besoin d'adapter la fonction à sa personne. C'est l'inverse qui est vrai. Le maire étant un personnage important, à charge donc pour la personne «élue» de pouvoir rentrer dans la peau de la personnalité convoitée. Il y a de ces maires qui n'ont fait que détruire les routes pour ne jamais les reconstruire, refaire les trottoirs pour les refaire une autre fois. Eloigné de l'acte élaborateur de lois, l'élu en chef local se retrouve démunie quand il s'agit de faire appliquer une réglementation. Il n'est jamais mis au parfum de ce qu'il va advenir de la gestion de sa commune. Même le parti ; le sien à travers ses

députés n'arrive pas à créer un lien de coordination permettant au maire de concert avec les représentants nationaux de sa corporation politique d'être informé ou consulté sur l'initiative des lois et règlements. Avez-vous vu un maire saisir directement un ministre pour lui exposer la situation de sa commune ? Et pourquoi ne le fera-t-il pas ? On est loin de penser, que ce maire tient à respecter une certaine hiérarchie. Mais en droit, en bon droit sa hiérarchie n'est que politique. Il n'a pas de lien de dépendance envers le chef de daïra ou le chef de ce dernier.

Certes ce dernier a droit de regard, comme l'autre a le pouvoir d'exercer un droit de supervision, pas plus. Rien n'est érigé comme obstacle réglementaire pour empêcher le maire de saisir, pour les suites utiles, quiconque. Car avant tout, il est une entité d'origine politique. C'est à ce titre qu'il doit oser les choses louables et anticiper les cas indéniables. Seul un cran intrépide, à la limite de l'audace tactique est à même de faire secouer les choses. Seulement le poids de la tradition non écrite pèse lourdement sur le pli communal et chaque maire tend à passer en consignes cette «habitude» à son remplaçant.

Qu'encontrez-vous un maire qui aurait à s'adresser directement à l'un ou l'autre membre du gouvernement ? N'est-il pas le premier magistrat dans sa commune ? Le paradoxe, si un citoyen est apte à écrire à n'importe quelle autorité, pourquoi le représentant de milliers de ces citoyens ne pourra-t-il pas le faire ? Avez-vous vu un maire saisir directement son secrétaire général de parti ? Au moins pour lui faire des propositions d'amendement de lois et règlement, après avoir constaté des lacunes ou des dysfonctionnements sur le terrain. Sinon à quoi rime la constitution de groupes parlementaires ? Le maire que l'on imagine sera élu ce jour, c'est cette personne qui incitera l'acte de pouvoir savoir surpasser l'actualité. C'est celui qui saura se libérer de l'emprisonnement auquel il s'auto-destine préalablement. Ce maire, on le suppose saura faire venir l'investissement jusqu'à chez lui, n'attendant pas une faveur à venir d'en haut. Qu'il aille, bâton de pèlerin en main, dénicher les possesseurs de fortune, les amadouer, les assister et leur offrir les potentialités d'établissement dans son territoire. N'est-ce pas là, une règle de compétitivité à instaurer entre les différentes communes ? L'émergence et la promotion de l'intercommunalité ne sont-ils pas les principaux exposés des motifs dans le nouveau projet du code communal ? Qui va empêcher l'action d'un maire voulant ramener un gros investisseur à s'établir dans sa commune ? La loi et le règlement diriez-vous. Certes le Calpi tel qu'il fonctionne actuellement constitue un outil de promotion à l'élan d'investissement mais ne prend guère en compte le souci communal, notamment celui des agglomérations secondaires. Le maire qui y siège n'a de voix que celle de sa petite personne, comparée à celle d'autres membres plus constants, notamment celle du président de séance. Le maire qui sera élu ce jour, doit être cet homme ou femme (je ne pense pas, hélas qu'il soit une femme) qui prendra le taureau par les cornes. Il ira à l'Assemblée Nationale, fort de son groupe de députés, étayé par les membres de l'instance suprême de son parti et y fera son discours.

Encore diriez-vous la loi ne le permet pas. Mais, ça sert à quoi, alors un maire s'il n'arrive pas à mobiliser ses soutiens politiques, sa propre famille ? Pourtant la nouvelle loi relative à la commune avait tenu à introduire dans son dispositif la gestion participative pour impliquer davantage le citoyen dans la gestion des affaires de sa commune. C'est cette notion de «défendre son dossier» qui devra primer chez le nouveau maire et partant assurer le confort socio-économique de ses concitoyens. Du ciblage des sources d'investissement et leur accompagnement continual dépendra la réussite d'une commune. Les citoyens, électeurs et population sont en attente de voir se faire à leur bonheur, des réalisations, des actions capables d'endiguer qui le chômage, qui la précarité, qui la monotonie. En fait, chaque maire est tenu de lutter contre la pauvreté. Restez dans l'expectative de l'affection de ressources fiscales, prêter le flanc à quelques subsides subventionnels n'est pas de nature à faire émerger une nouvelle race de dirigeants élus des collectivités locales. J'ai vu des maires faire le pied-de-grue

dans des cabinets de walis, alors que l'on devrait les faire chez eux, à moindre peine. J'ai vu des maires prendre peur bleue à la moindre vocifération quoique indirecte d'un gouverneur local. Comme j'ai entendu parler de ces maires qui défaisaient des décisions qu'ils prenaient pour iniques et prises par des préfets en mal d'inspiration populaire. Quel est ce maire, me raconte-t-on qui dans ses bureaux s'est vu défilé un groupe de marchands occasionnels, venus porter à sa connaissance une interdiction d'étaler leurs marchandises en cette pré-période du mouloud ennabaoui.

Dans sa ville Sétif, la tradition était alors d'assiéger les bords situés sous les arcades d'un boulevard en vue de la revente pour quelques jours; de bougies, de dattes, de confiserie, de bkhor, de henné, arômes et autres substances minérales à usage domestique. Le wali de l'époque n'ayant pas tenu compte de cette coutume de négocie, s'est empressé, croyant assainir l'espace de prendre un arrêté d'expulsion par l'usage de la force publique. Après échange de propos et d'amabilités superficielles et devant le refus du wali de revoir sa position ; le maire prit alors à son tour un arrêté municipal autorisant de telles pratiques. L'humeur de la mauvaise cohabitation dans la gestion bicéphale de la commune commençaient déjà à prendre forme. Vous le devinez, c'est à la légitimité historique qu'est revenu le dernier mot. Depuis ce temps-là, cette ville n'a connu aucun maire qui a le feu dans la bouche, la volonté dans l'effort, la modestie dans la tête, le bronze dans les c... tous ont eu l'envie du job par des fausses comédies. Le dernier en date reste la pire édition de l'histoire communale.

En fait du sujet, pourquoi sommes nous obligés de confondre nos différents responsables élus ou nommés que par cette prédisposition à la contradiction ou aux bras d'honneur ? La guerre, l'incompatibilité d'humeur, la prise du dessus, la démonstration de force, la volonté de nuire, l'apparat extérieur dominant ne sont pas d'excellents paramètres de comparaison. Ce n'est pas à l'entêtement qui se pratique le plus souvent au détriment d'une population que l'on doit reconnaître un bon d'un épouvantable maire. Il y a des walis qui par désharmonie ou incompréhension mettent au placard un maire, mettant ainsi toute sa localité dans la marginalisation de l'octroi de projets et retournent leurs regards à son égard. D'autres sont plus à l'écoute de la population que ne l'est leur représentant. La personnalité et ses traits intrinsèques demeurent cependant et à jamais des atouts majeurs dans un maire qui saura les mettre en évidence. J'ai entendu parler de cet ex-ministre qui, élu maire de sa ville - maire à ce jour - recevait tout l'honneur de la part de sa tutelle. Le chef de daïra - devenu, plusieurs fois wali à ce jour - ne le convoquait pas. Il l'invitait gentiment et personnellement, au moment où ses pairs recevaient le plus administrativement du monde des convocations scellées, timbrées et fermées. Pour une quelconque réunion. Et si nous avions comme maire, des anciens ambassadeurs, des anciens ministres, des anciens walis ? Quel serait le comportement de la «tutelle» locale face à ces présidents d'APC ?

L'on constate en finalité que le maire est presque un grand tout. Il est tout, en ce presque de rien du tout. Si le président de l'assemblée communale ne peut ni octroyer un lot de terrain, ni attribuer un logement social, ni dégraver un impôt, ni passer outre un procès-verbal, ni se déplacer, ni interroger un ministre, un directeur général, que lui reste-t-il donc comme attribution à même de légitimer sa «légitimation» ? Nettoyer les rues et les avenues ? Gérer la zizanie communio-intestines ? Confronter les émeutes ? Détruire l'habitat précaire et encaisser la colère populaire ? Maire ou président d'assemblée de wilaya, cet élu un personnage hybride et nuancé non encore résolu. D'origine politique, il exécute le plus souvent sans moyens les ordres d'une tutelle publique. Administratif il est soumis ; à l'instar des fonctionnaires gestionnaires aux règles de la comptabilité publique. Sa responsabilité reste entière en tous domaines, sauf en matière politique. Encore il risque de subir les frais politiques et partisans lors d'un prochain scrutin. Que de maires sont partis pour ne jamais revenir. C'est ça justement tout le paradoxe de ce mal-élu. Et là, du coup on assiste au retour d'anciens maires pas trop brillants à leur époque. Ils se sont fait

oublier et les revoilà sortir de l'anesthésie du temps et sont en ce jour candidats. La convoitise des postes électifs a perverti toutes les vertus exigibles en termes de militantisme. J'ai vu des «cadres» FLN courir derrière d'autres corporations antinomiques à leur source d'origine, car leur candidature a été rejetée par celle-ci. Beaucoup de candidats n'ont aucune borne philosophique ou ancrage idéologique. L'essentiel pour eux c'est la quête d'une entremise vers les sphères de ce qu'ils croient comme pouvoir.

Peut importe son appellation, cheikh el bala dia, président d'assemblée communale ou plus subrepticement maire; cette fonction électorale semble de plus en plus perdre toute sa substance. C'est quand l'on voit un colleur d'affiches, un taxieur clandestin mettre sa candidature sous référence professionnelle de «affaires libres» ou un «agent de voirie» de technicien d'hygiène et de sécurité; que l'on se dit, y a pas à espérer un avenir radieux. Le problème n'est pas dans la nature de l'exercice professionnel plus qu'il est dans la maturité politique et la compétence gestionnelle. Sinon, tout le monde a ce droit de se présenter. Les quelques panneaux dédiés à la publicité électorale des candidats laissent pantois ceux qui connaissent la ville, ses enfants, ses problèmes et les présumés futurs maires. Ces panneaux, enfin, ce qu'ils nous dévoilent comme listes nous font parfois rire, parfois vouloir pleurer. L'on se dit que la ville ou le pays mérite mieux.

Ce n'est pas à un ancien élu plusieurs fois, ayant consommé 3 ou 4 mandats qu'il échoit encore l'opportunité de pouvoir changer les choses. Il aurait du mettre à profit ses précédentes représentations et non pas se dédire et porter le mal sur le contexte ou l'inadéquation de la situation. C'est un peu bizarre, à la limite de l'inconscience délibérée si l'on voit un président d'assemblée populaire de wilaya qui n'a jamais fonctionné, se remettre en selle électorale dans une commune de surcroît pas celle de sa natalité, ni de son enfance ni adolescence. C'est comprendre ainsi le virus qui l'anime et la voracité d'avoir en permanence même un p'tit siège, pourvu que la pistache y soit. Drôle de personne, dur visage. Cette élection qui vient toutefois différente des précédentes ne déroge pas à la règle qui a tout le temps sévit, consistant entre autres, qu'à défaut pour un cacique de s'impliquer, il incruste son rejeton. Un membre grabataire du bureau de la mouhafadha n'est là que pour veiller à l'épanouissement de son poussin. Ou voir encore des os calcinés par les soubresauts du temps politique revenir de loin, du parti unique et s'arranger dans une liste courante. Peut importe le verre, pourvu qu'il y est l'ivresse.

Alors cette campagne, de par les affiches que les candidats mettent en relief ne traduit nullement une sincérité photographique. On y trouve quelqu'un qui ne ressemble pas du tout à celui que l'on connaît. La cravate occasionnelle fausse la personne et pas le nom. Achour ne s'est jamais de sa vie mis dans un costume. Car ni son métier, ni son environnement n'ont eu un certain penchant pour ce genre vestimentaire. Ce qui fait dire à de nombreux citoyens que la cravate en période de pré-élection suppose un identifiant de candidature. Sur le plan des mentions inscrites au titre des fonctions et des diplômes, l'on a de quoi faire le meilleur exécutif communal qui puisse exister. S'il est tout à fait clair quand les mentions portent sur docteurs, ingénieurs, architectes, techniciens et d'autres bien définies ; il en est autrement pour d'autres qui ne s'apparentent qu'à de l'esbroufe et de l'imposture. C'est quoi «ancien cadre de l'état», «spécialiste en négociation internationale», «cadre universitaire», «homme d'affaires», «chef d'entreprise privée»....? Pour ce qui des diplômes, qui en fait ne veulent absolument rien dire dans ce genre de joutes, l'on lit, Master en droit des affaires, en charia islamique.... c'est dire l'outrecuidance qu'une petite commune rurale et éloignée aurait besoin d'un titulaire de Master en relations diplomatiques ou titre équivalent en histoire du moyen âge. Peut-être avec la nouvelle mouture du code communal et du code de la wilaya, les textes subséquents, les pouvoirs publics donneront plus de tonus et plus de substance au personnage de ce maire. A charge aussi pour lui d'être à la hauteur des défis majeurs que se lance le pays.

Faire de 2022 l'année de l'entreprise algérienne, est-ce possible ?

Chaque fois que vous voyez une entreprise qui réussit, dites-vous que c'est parce qu'un jour, quelqu'un a pris une décision courageuse ! (Peter Drucker)



Par Cherif Ali

On ne peut prétendre à un avenir prospère si nous n'avons pas une base solide qu'est l'entreprise, principal vecteur de création de richesse et d'emploi», estime Sami Agli.

Selon le professeur Youcef Benabellah, consultant, la structure sectorielle de l'économie algérienne plombe la croissance et les exportations, soulignant la nécessité de prendre «rapidement des décisions énergiques» pour transformer en profondeur l'économie. «Le problème est structurel et il ne peut trouver de solution que dans les réformes structurelles de transformation», a renchéri le professeur Mohamed-Cherif Belmihoub, évoquant le classement «peu enviable» de l'Algérie en matière de compétitivité.

Avec la mondialisation, les entreprises algériennes sont contraintes, présentement, d'évoluer dans un contexte d'ouverture commerciale et de concurrence accrues. Il devient alors indispensable pour elles d'améliorer leur compétitivité interne et externe.

Pour l'heure, et c'est révélateur de l'incurie de nos entreprises, il n'y a aucune trace d'entreprises algériennes dans la liste des invités au Forum Afrique-Monde arabe-France.

Tout comme les organisations patronales algériennes contrairement à leurs homologues africaines et arabes et aussi maghrébines qui seront présentes !

En 2011, le gouvernement avait, pourtant, décidé de changer de braquet et de faire de cette année-là « l'année de l'entreprise » !

Les tripartites, tout comme les plans de relance, se sont succédé avec les objectifs d'instaurer un dialogue social, de rééquiper le pays, de développer les infrastructures de base, de redynamiser la formation et la recherche.

Un Conseil des ministres a été, presque exclusivement, consacré aux problèmes que rencontre l'entreprise dans son fonctionnement et son expansion !

En peine perdue !

On parlait alors de « mise à niveau de l'entreprise », programme qui a concerné 20.000 PME, publiques et privées, pour une enveloppe de près de 380 milliards de dinars.

Les travailleurs mis au chômage, à l'époque de l'opération dite « politique de restructuration des entreprises », ont accusé la centrale syndicale d'avoir fermé les yeux concernant ce qui a été appelé, communément, à l'époque «le plan de redressement interne» à l'issue

duquel l'entreprise était obligée de fermer, de libérer les travailleurs pour être aussitôt reprise par des repreneurs plus que ravis par l'aubaine.

En ce temps-là, Ahmed Ouyahia était aux manettes. Il détestait l'entreprise, pensaient les gestionnaires : «Son gouvernement a durci et bureaucratisé les conditions d'investissement et de création d'entreprises; l'octroi des crédits bancaires aux entreprises était soumis à l'accord du pouvoir politique et l'accès au foncier industriel était quasi impossible» !

Les patrons des EPE algériennes disaient qu'« il donnait de l'argent d'une main et de l'autre, il signait une circulaire des plus restrictives énumérant les cas de dépenses pouvant être assimilées à l'abus de biens sociaux ». Il se méfiait des gestionnaires, eux-mêmes échaudés par les multiples opérations « mains propres » dont certains de leurs pairs ont fait, injustement, les frais !

On se rappelle cette époque où les patrons des entreprises publiques étaient tétanisés et horrifiés à l'idée de prendre un quelconque risque ou une décision qui pouvaient les conduire directement en prison !

Même les grands groupes se plaignaient, à cette époque-là, des blocages administratifs de leurs projets, souvent pour des raisons des plus absconses.

Des investissements importants dans différents secteurs économiques présentés par des groupes privés, attendaient, selon eux, dans des cartons, depuis des années, de passer au Conseil d'investissement.

Nous avons le potentiel pour réaliser une croissance plus forte et durable, avait déclaré le successeur d'Ahmed Ouyahia, dans son allocation d'ouverture de la Conférence sur le développement économique et social; il nous faut, toutefois, nous départir du « pessimisme ambiant » pour construire une économie diversifiée, émergente pour atteindre à l'horizon 2019 un taux de croissance de 7% grâce, notamment, à l'industrie.

Il soutenait «mordicus» que «les performances économiques du pays sont positives et qu'elles pouvaient être,实质上, améliorées». Il a aussi dit «qu'il continuera à exécuter, jusqu'au bout, le programme sur lequel a été élu le président de la République».

Pour ce faire, il s'est dit «décidé de mettre l'entreprise nationale, sans distinction aucune, au cœur de sa démarche visant l'amélioration du climat des affaires, l'entrepreneuriat, le partenariat et la promotion de l'investissement, créateur de richesses et d'emplois».

Que reste-t-il des prévisions de l'ex-Premier ministre, Abdelmalek Sellal, puisque c'est de lui qu'il s'agit ?

Pas grand-chose, si ce n'est qu'«il ne disait pas toute la vérité au peuple algérien» !

Aujourd'hui, le pays a besoin de ses entreprises, de toutes ses entreprises car ce sont elles qui, en innovant, en risquant les capitaux de leurs actionnaires, en mobilisant leurs salariés, en répondant aux attentes de leurs clients, créent de la valeur, génèrent de la richesse qui doit profiter à tous !

Comme Cevital qui se distingue parmi ces entreprises qui réussissent et servent l'économie nationale, sans y être autorisées ni parainnées. Et les Algériens n'arrivent pas à comprendre ce que leur vaut cet acharnement de la part de certains services publics. Tous s'accordent à dire que, désormais, le débat à venir doit être placé sur le terrain économique !

Et ceux qui persistent à opposer, systématiquement, Etat et entreprises, chefs d'entreprises et salariés, organisations patronales et syndicales doivent revoir leur position. Il est absurde de parler de cadeaux faits aux patrons, ce langage n'a aucun sens. Une mesure favorable aux entreprises est favorable au pays tout entier !

En ces temps de crise et de récession économiques, le regard et l'espoir doivent se porter, en priorité, sur la création d'entreprises, seules à même de pouvoir relancer la croissance et l'emploi.

Aujourd'hui et avec le prix du pétrole qui fluctue, les rentrées en devises du pays vont, considérablement, se réduire, que compte faire le gouvernement ?

Cela va-t-il infléchir le gouvernement et le dissuader de présenter un plan d'investissement des plus audacieux ou, au contraire, va-t-il mettre le paquet pour «réanimer» l'économie nationale ?

Va-t-il se décider à faire de 2022 l'année de l'entreprise algérienne ?

Ceci étant dit, faut-il aussi se féliciter de ce « trop d'Etat » dans l'économie, sachant que cela peut tuer l'économie, ou exiger, alors, l'affacement de l'Etat, sachant que son absence est aussi nocive que sa grande présence ?

Pour sa dernière tripartite, consacrée à « l'investissement et l'entreprise », Ahmed Ouyahia, comme dans un aveu de repentance, a indiqué que « les orientations économiques du pays ont changé en faveur d'une meilleure place pour l'entreprise nationale ».

Il a reconnu aussi que « les efforts pour atteindre cet objectif ont été insuffisants, en notant que la Banque mondiale a classé l'Algérie à la 136e place sur 82 pays dans le domaine des climats des affaires ». En attendant de voir plus clair dans le programme du premier ministre Aymen Abderrahmane qu'il compte soumettre à l'APN, les experts sont unanimes à dire qu'il faut à minima :

1. baisser, au maximum, la dépense publique parce que le pays vit au-dessus de ses moyens,

2. assainir, sincèrement, le climat des affaires

(peut-on dire, par ailleurs, que le climat des affaires est en voie d'être débroussaillé ?

3. dépénaliser, dans les faits, l'acte de gestion,

4. libérer, par les textes, les banques et les inciter à «lâcher» leur surplus de liquidités (rapelons que la Banque d'Algérie avait pris la décision d'ouvrir la possibilité pour les opérateurs nationaux d'investir à l'étranger, à condition que l'objet de l'investissement soit complémentaire à l'activité de production de biens ou de services, et que son montant corresponde au volume des exportations de l'opérateur).

Du coup, peu d'opérateurs algériens étaient éligibles à l'investissement à l'étranger.

Quant au citoyen lambda, il ne comprend pas le fin mot de cette mesure qui vise, selon lui, à préserver l'emploi des étrangers, alors que l'effort doit être consacré, en priorité, à la création de postes de travail en Algérie !

D'autres experts pensent plutôt que les mesures de la Banque d'Algérie sont restrictives et que cela va coûter cher au pays; la frilosité de la Banque, disent-ils, est un frein au développement rapide à travers l'acquisition de sociétés étrangères qui se vendent pour une bouchée de pain en raison de la crise en Europe),

5. faciliter l'acte d'investir, et encourager l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes,

6. mettre, concrètement, le foncier à la disposition des investisseurs,

7. activer l'entrée en Bourse des entreprises qui ont en les moyens,

8. relever le niveau du management de l'entreprise en encourageant la formation et la recherche,

9. instruire les walis en les dotant d'une feuille de route et les soumettre à une obligation de résultats, notamment en matière de création d'emplois et de PME/PMI,

10. en finir, une fois pour toutes, avec le dossier de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC,

11. travailler, (enfin et pourquoi pas), à l'émergence d'un marché commun maghrébin.

Pour conclure, invitons tous ceux intéressés par cette thématique de méditer cette citation attribuée à Winston Churchill : «On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char ! »

De l'anecdote du pain au chocolat de l'ex-président de l'UMP Jean-François Copé à celle du grand remplacement d'Eric Zemmour, il n'y a pas matière à se fâcher. Si les histoires varient en Hexagone, le rituel étant le même : le dénigrement de l'autre sur fond de racisme primaire.

Le grand remplacement dites-vous ?

Par Kamal Guerroua

Cet autre n'est autre que l'étranger et qui dit étranger dit Maghrébin, Algérien, Marocain, Tunisien, etc. Puis, vient maintenant l'interview de Al Laoua, le fameux interprète analphabète de son copain paumé qui l'appelle au secours, pour comprendre un peu le charabia d'un journaliste d'une chaîne privée. Cherchant ses mots, le gars complètement perdu, ne savait rien sur ce Zemmour-là ni d'ailleurs sur les élections présidentielles en France. Sa seule préoccupation, c'est de régulariser sa situation, avoir ses "papiers", décrocher un travail et vivre dignement. Devant le journaliste qui les aurait interrogés et pris, paraît-il, comme porte-parole de la communauté algérienne en France, les deux amis tentent de se débrouiller comme ils peuvent pour former une phrase simple, avec une langue cassée, en jetant leur fiel sur les responsables algériens qu'ils traitent de tous les noms d'oiseaux. La misère humaine, dans toute sa laideur, est mise au goût du jour par la propagande médiatique, banalisée par les réseaux sociaux.

Or, ces deux jeunes clandestins, comme bien des milliers d'autres, coincés dans l'engrenage de l'hypocrisie occidentale, ne sont ni délinquants ni voleurs. Ils ne sont là que par la force des choses, c'est-à-dire la mauvaise gouvernance. Ils vendent des cigarettes au quartier de Barbès pour survivre. Oui, pour survivre. Rejetés de part et d'autre, ils sont victimes de l'indifférence officielle. Un simple déchet humain pour l'Algérie et un chiffre pour la France, en ébullition électorale. L'exil n'est qu'un pis-aller, en fin de compte, pour ces milliers de harraga qui prennent la mer en barques pour rejoindre, au péril de leur vie, l'autre rive de la Méditerranée, laquelle tourne en dérisoire leur malheur. Mais l'eldorado tant rêvé en est-il vraiment un ? Question mille fois posée, mais à laquelle aucune réponse n'est apportée.

Je conserve toujours dans ma tête le souvenir d'un jeune de banlieue parisienne, de petite taille, au sourire d'enfant et au débit de voix généreux qui me racontait avec un luxe de détails pourquoi il était devenu, malgré lui, un ouvrier du bâtiment, alors qu'il avait toutes les capacités d'être ingénieur ou médecin. "Il n'y a pas mieux que chez soi" me dit-il souriant. J'étais très fort en maths mais la vie en a voulu autrement. J'étais à la fois studieux et curieux. J'avais une grande soif d'apprendre. Je me rappelle qu'enfant déjà, j'avais lu Jules Verne, Victor Hugo, les aventures de Tartarin de Tarascon et beaucoup de classiques de la littérature. J'aimais aussi Azouz Begag. Ô mon Dieu, "le Gone du Chaâba", je l'avais lu d'une seule traite. J'adorais les récits de ce Beur qui a réussi, je m'y retrouvais. Même si Lyon n'est pas Paris, les circonstances étaient presque les mêmes pour les "zmagris". Tu sais, c'est quoi le plus grand drame de ma vie ? "Non !" Eh bien, mes parents analphabètes. Les chibanis étaient drôles ! Ils ne savaient pratiquement rien de ce que devait être cette fameuse intégration dont on nous cassait la tête. Leur seul souci, c'était d'envoyer des sous au bled. Ils ne faisaient que construire des maisons, où nichaient des pigeons et des hirondelles. Ils croyaient qu'on

vivait provisoirement en France, qu'on allait retourner définitivement un jour, là-bas au bled, y travailler la terre comme autrefois et finir notre vie des fidèles à la mosquée. Quel malheur ! Aux grandes vacances d'été, de retour à la campagne au bled, les enfants là-bas m'appelaient aussi "migré" et j'avais mal à contenir mes larmes. J'étais un émigré partout. J'étais un enfant égaré, sans patrie, sans pays, sans maison..." Donc, je comprends bien que le retour chez soi est impossible pour un immigré ! " Mais, bien sûr. Seulement moi, je ne suis pas un émigré, je suis Français, j'ai une éducation française et je ne peux être autrement. Dans ma banlieue à Nanterre, j'avais partagé ma vie avec beaucoup d'amis français : nos mères échangeaient les plats, on jouait ensemble, on rigolait, on s'aimait. Il n'y avait ni Juifs ni Chrétiens ni Musulmans, on était tous frères, quoique j'aie ressenti à l'époque une certaine discrimination dans les regards, et surtout à l'école. Mon prénom, c'est Mohamed et l'on m'appelait Momo. J'avais subi ça comme une offense à ma propre personne, à mon identité, mais je me disais, c'est pas méchant, puisque Stéphane, on l'appelait aussi Steph et Pierre, Pierrot.

J'aimais la France, terre de ma naissance, bien mieux que la Tunisie, terre de mes parents et de mes ancêtres. C'était normal pour moi, une chose naturelle, innée somme toute. Mais, bordel, avec le temps, c'est devenu honteux d'aimer son propre pays ! Je me sens tel un renégat dans ma communauté. Les miens me regardaient avec méfiance. On me pointait du doigt et l'on disait derrière mon dos "voici le gawri qui mangeait le halouf". Et pourtant, à l'époque, il n'y avait ni shop-hallal ni burqa ni salafiste ni rien du tout. Non plus toute cette haine, tous ces ressentiments, tout ce racisme zemmouriste. Chaque dimanche, mon père, un fidèle pratiquant, achetait de la viande chez les Juifs du quartier. Mon père est originaire de Djerba. Pour lui, les Juifs étaient mieux que les François, ils sont plus chaleureux, plus généreux et moins radins. Mais sa faute à lui est qu'il était trop près de ses sous, il amassait de l'argent, trop d'argent qu'il envoyait par paquets au bled pour construire des appartements qu'il n'a jamais habité. Il n'accordait aucun crédit au savoir ni à la culture. Il ne regardait que l'argent, c'est sa seule ceinture de sécurité, son ascenseur social. Il y en avait beaucoup dans son cas dans ma banlieue" "Mais en quoi cela t'a-t-il dérangé ?" "Eh bien mon ami, je te confie une chose, quand j'étais petit, je partais à l'école sans mon goûter. Ma mère, toute naïve qu'elle était, me mettait un peu de sauce tomate sur un morceau de pain, et c'était tout. Quand j'arrive en classe, au moment du goûter, je devenais rouge de honte.

Les autres gamins prenaient leurs sacs et en retiraient des tartines aux chocolats, des croissants et des petits pains, soigneusement empaquetés, et moi, rien. Je rongeais ma faim de loup dans un coin." "Et du coup, comment tu fais ?" "Système D : j'ai appris à voler à l'école républicaine. Oui, j'étais devenu un vrai voleur de petits pains, avant de me tourner, une fois adolescent, à la délinquance. Aucun suivi ni à l'école ni par mes parents. Dieu merci, j'ai appris le métier de maçon qui m'a sauvé aujourd'hui. Quand j'ai entendu la blague de Copé en 2013, j'ai pensé tout de suite à ça, mais dans le sens inverse, et j'ai bien rigolé... l'intégration à la française, un vrai poisson d'avril"

LA CHRONIQUE
DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



D'Erbil aux forêts polonaises, un drame irakien



Des êtres humains abandonnés par centaines à leur triste sort dans des forêts glaciales à la frontière Biélorussie-Pologne, manipulés par un État-voyou (la Biélorussie), refusés d'entrée par l'Union européenne (UE) et abandonnés par leur propre gouvernement : la crise des migrants, irakiens pour la plupart, est un condensé des désordres de notre monde. À elle seule, c'est un résumé parfait de cet enchevêtrement de situations insolubles qui menacent de transformer des crises et des conflits de basse intensité en instabilité grave et durable.

Commençons par rappeler que cette crise est d'abord une lointaine conséquence de l'intervention militaire américaine de 2003 en Irak. C'est ce bouleversement qui a changé la donne dans le Kurdistan devenu autonome (et plus riche). Après des années de vaches grasses offertes par un boom pétrolier sans précédent, le gouvernement régional basé à Erbil (GRK) est désormais confronté à une importante crise économique qui touche notamment les zones rurales (SaidSadiq, Darbandikhan et Ranya). Il n'a plus les moyens d'acheter la paix sociale en offrant des postes de fonctionnaires à la jeunesse et, dans le même temps, il garde ses mauvaises habitudes autoritaires qui ne tolèrent aucune critique politique.

Résultat, la jeunesse veut quitter le pays à n'importe quel prix. Elle rêve de Dubaï, de la Turquie, de Russie (oui, oui !) mais aussi et surtout d'Europe de l'Ouest. Comme le relève l'universitaire Mera JasimBakr, chercheur associé au bureau Syrie-Irak de la Fondation Konrad Adenauer, ces candidats à l'exil voient l'Europe comme « un paradis où les gens vont et réalisent leurs rêves » (*). Au passage, on se dit que cela vaut pour les harragas maghrébins, notamment algériens, qui estiment que leur propre pays les empêche de se réaliser. Autrement dit, la question n'est pas de vouloir vivre comme les Européens mais de vivre en réalisant ses rêves...

A ce niveau, interviennent la géopolitique et une certaine forme de capitalisme sauvage. Si des centaines de jeunes irakiens sont coincés dans le no-man's land qui sépare la Biélorussie et la Pologne (autrement dit l'Union européenne), c'est bien parce que le président Alexandre Loukachenko leur a délibérément ouvert la porte. C'est bien la Biélorussie qui a signifié qu'elle accorderait facilement des visas de tourisme aux Irakiens, visas qui sont en réalité une sorte de sauf-conduit de transit à destination de l'Europe de l'Ouest. Pas par altruisme mais en représailles contre l'Union européenne.

Depuis le printemps dernier, la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le territoire irakien : « La Biélorussie donne facilement des visas ». Ne restait alors que trouver les 2000 à 3000 dollars nécessaires pour payer le « package » proposé par une flopée d'agences de tourisme. Vol direct ou indirect pour Minsk, la capitale biélorusse, quelques nuits d'hôtels et la quasi-certitude d'être acheminé à destination de la frontière avec la Pologne.

Avec une interdiction majeure : celle de revenir sur ses pas. Le régime de Loukachenko, comme l'a fait avant lui celui de Recep Tayipp Erdogan, instrumentalise ainsi le flux de migrants pour imposer un bras-de-fer à l'Union européenne. Vous m'imposez des sanctions ? J'ouvre la porte et débrouillez-vous : tel est le message adressé.

La suite du mécanisme infernal est connue. La Pologne refuse l'entrée sur son territoire et refoule les migrants auxquels est interdit le retour sur Minsk.

C'est ainsi que des gens meurent de froid et de faim dans des zones interdites d'accès aux organisations humanitaires. Relevons ici, car cela n'est pas souvent dit, que beaucoup d'habitants polonais de la région se mobilisent pour venir en aide aux migrants. En faisant cela, ils prennent le risque d'être poursuivis en justice mais ils sauvent l'honneur de leur pays et de l'Europe. Car, à l'ouest, c'est le bal des fachos et des hypocrites.

Certes, tout le monde ne dit pas comme l'Ex-Front national français qu'il faut laisser les concernés mourir de faim et de froid dans les forêts au nom de la lutte contre l'invasion et le « grand remplacement », mais l'expression de quelques timides sentiments d'humanité ne va pas jusqu'à réclamer l'accueil de ces damnés de la terre.

A l'heure où je boucle cette chronique, il est question que les concernés soient rapatriés chez eux. Pour la majorité, ce retour forcé est un échec et l'aggravation de leur situation car il faudra rembourser l'argent emprunté pour le voyage. Mais croire qu'ils abandonneront leur projet d'exil serait naïf. Habitués à être maltraités par leur gouvernement, ils composent avec les humiliations que leur font subir biélorusses et polonais. L'itinéraire par la Turquie et la traversée de la Méditerranée les attend tôt ou tard car, à l'heure où l'Organisation de l'Etat islamique pointe de nouveau son nez, ce n'est pas l'actuel gouvernement du Kurdistan et encore moins celui de Bagdad, qui vont contribuer à éliminer cette désespérance responsable de tant de drames.

(*) « L'Europe, "un paradis où les gens réalisent leurs rêves", La Croix, mercredi 16 novembre 2021

Dépolitisier l'enseignement du français

Enseigner le français en tant que langue vivante

Par Sofia Ghezali

1ère partie

L'enseignement du Français étant une portion du programme scolaire national, il doit au même titre que les autres disciplines animer le raisonnement logique et le jugement méthodique, ces composantes de la mentalité scientifique ce qui évitera à l'esprit d'être en proie à la perte de rationalité, à l'équivoque, à l'incertitude et à l'incohérence dans sa démarche intellectuelle qu'il soit spéculative* ou conceptuelle* parce qu'il saura explorer, prospecter, sélectionner, abstraire, concevoir, élaborer, agréger, abroger. Il l'incitera par ailleurs à entretenir la culture opérationnelle* qu'il acquerra. Dès lors, nanti de connaissances linguistiques il saura intégrer ses aptitudes dans la dynamique de leur épaulement. Il méprisera désormais, l'illusion du savoir et affrontera. Les situations-problèmes qui tenteront de l'assiéger.

*Démarche intellectuelle spéculative : c'est un démarcage intellectuelle qui met à nu la vérité, quand bien même dans sa relativité, qui la rétablira dans sa légitimité et qui anamera l'esprit pour qu'il démontre le vrai du faux, le légal de l'illicite, le réel du factice, l'essentiel du secondaire.

*Démarche intellectuelle conceptuelle : c'est une démarche intellectuelle qui organise une notion, une idée en concepts.

*Culture opérationnelle : c'est une culture qui acquise à l'esprit lui permet d'animer son savoir-faire et son savoir-être. (Le savoir-faire consiste à savoir observer, interpréter les données, procéder à des déductions, formuler des prévisions, émettre des hypothèses, classer, communiquer, planifier, combiner. Le savoir-être est le mode de penser, d'interpréter et d'agir de mieux en mieux élaboré).

Dans cette optique, l'enseignant de la langue française doit être un Formateur entrepreneur. Il doit, au même titre que les enseignants des autres matières, occuper une place centrale dans la vie sociale.

Autrement dit, en enseignant cette langue étrangère en tant que langue vivante, c'est à dire dans tous ses modules, (vocabulaire, grammaire, syntaxe, conjugaison, lecture, écriture, étude de textes, productions orales et écrites), il y jouera un rôle majeur et autant irremplaçable. Contribuant lui aussi à façonner des générations d'Algériennes et d'Algériens, il recouvrira la considération sans laquelle il ne pourra accomplir dignement la haute mission dont il a la charge. L'évidence qu'il n'est pas inutile de rappeler est criarde : on ne peut faire avancer la réussite scolaire sans lui. Sa mission sera donc de fertiliser la prédisposition de l'esprit à aimer pour apprendre, à apprendre pour connaître, à connaître pour découvrir, à découvrir pour évoluer.

Pour ce faire, une politique qui réconforte les conditions socioprofessionnelles de son statut, s'impose. Elle en fera un manager en mesure de communiquer à son élève un savoir précis, de structurer en lui une culture opérationnelle sans cesse actualisée et de développer sa démarche intellectuelle spéculative. Il façona son intelligence en armant son esprit pour le rendre apte à faire avec la sévérité de la vérité, avec le rigorisme de la raison, avec les limites de la liberté individuelle, avec l'impartialité de la justice et la franchise de la justesse. Il l'aidera à acquérir graduellement l'autonomie de la pensée et de l'action réfléchies.

Cependant, la qualité de l'enseignement de Français à dispenser et le niveau de la formation escomptée dépendront de sa compétence, du sens de sa disponibilité, ainsi que de ses qualités humaines et pédagogiques. Cela signifie qu'une attention particulière devra être accordée aux critères de son recrutement, à sa formation initiale, (capital cognitif acquis) et à son perfectionnement professionnel continu, (savoir-faire pédagogique), ce qui implique une redéfinition des missions des structures des institutions de formation, (ITE et corps inspecteur).

Le rôle de ces structures de formation devra être en rapport avec le niveau de la charge pédagogique qui lui incombe et l'espérance dont il est porteur. Souscrivant au rôle de ces structures de formation, la première règle qu'il apprendra est que l'évolution de sa méthode éducative ne peut être fonction de ses aptitudes professionnelles et donc, de son degré d'implication dans la mission qui lui est dévolue. Une réforme de l'enseignement du Français ne peut donc aboutir si la refondation de la formation de l'enseignant n'est pas envisagée.

L'enseignement du Français entendu, lato sensu, de qualité à animer, s'attellera à former l'esprit et non à le dresser. Il se concentrera sur la formation de son habileté psycho-mentale et sur ses aptitudes in-



telleuelles structurantes pour lui apprendre à apprendre. Il tentera donc d'établir une communion entre l'esprit et le savoir, ce qui favorisera l'intégration des données nouvelles dans des schémas antérieurement formés. Il dispensera une formation qui l'initiera à connaître son envergure intellectuelle, et cognitive.

Pour exercer le métier d'enseignant de Français, la première des aptitudes est la capacité de gérer son savoir didactique et d'actualiser son avoir cognitif. Etant communément admis que posséder l'avoir cognitif ne suffit pas pour le transmettre, devrions-nous alors, continuer à proposer des concours de recrutement d'enseignants fondés uniquement sur le niveau de connaissances comptabilisées et reléguer l'aptitude à les enseigner à un rôle accessoire ? Posséder le savoir n'implique pas automatiquement l'aptitude à le communiquer.

Cela n'insinue pas qu'un bon niveau de savoir n'est pas nécessaire, mais une formation pédagogique est absolument indispensable.

Appelé à gérer, avec clairvoyance une mission éducative et un acte pédagogique progressistes, l'enseignant de Français rompra alors avec le fonctionnariat stérile qui tend à le phagocytter pour s'investir dans la recherche de méthodes et procédés qui assureront à ses élèves un plus dans la compréhension, la rétention, l'assimilation et l'exploitation des concepts. Appelé à structurer une conviction : mener le plus d'élèves possible vers la réussite, son souci sera de ne pas produire la faillite de l'esprit. Or il se trouve que beaucoup d'enseignants de Français, subissant les affres d'une formation professionnellement (pédagogique), carencée, tronquée dispensée par les ITE, encore moins soutenue par les chefs des établissements scolaires en leur qualité de gestionnaires de la mission éducative parce ignorants en la matière. Cependant et bien qu'ils comptabilisent un capital expérientiel certain, ils n'arrivent pas à juguler les insuffisances qui se manifestent au plan professionnel, la démotivation étant en tête d'affiche.

Moralité, la gestion du système de l'enseignement du Français doit faire l'objet d'une évaluation systématique confortée par une évaluation formative des méthodes et procédés en vigueur. Appelé à répondre aux attentes sociales qui s'expriment, les points faibles qu'il distille et qui s'y agencent en chaîne, devront être corrigées et ses points forts, consolidés.

Pour paraphraser Philippe Mérieux, le souci de la réforme de l'enseignement du Français serait donc

de « modifier profondément la rapport enseignant /enseigné pour arriver de faire de l'enseigné un stratège et l'auto constructeur et de son propre savoir ». Il est donc impératif de repenser les critères de la formation au niveau des ITE ainsi que ceux de celle dispensée par les Inspecteurs si on veut améliorer les niveaux de l'apprentissage de la langue Française dans nos établissements scolaires qu'ils soient du primaire, du moyen ou du secondaire. Cela dit, les enseignants qui l'animent doivent être nantis d'une formation da base, (cognitive) et d'une formation professionnelle sans cesse recyclées car ce qu'ils connaissent aujourd'hui aura demain l'allure d'ébauche. Vu l'accélération du progrès qu'il soit scientifique ou pédagogique, des remises à niveau systématiques, devront faire partie de leurs engagements. Une formation continue devra être de mise car former autrui c'est d'abord se former soi-même.

FORMER AUTRUI C'EST D'ABORD SE FORMER SOI- MÊME

De nombreuses définitions de « la formation » ont été données. Presque toutes admettent que former autrui, c'est le préparer le mieux possible pour lui permettre d'affronter la réalité future. C'est du coup le munir de connaissances instrumentales, mais surtout le rendre capable de s'adapter aisément aux nouveautés et aux imprévus. C'est donc le rendre disponible et réceptif et lui apprendre à s'orienter librement, à se déterminer de l'intérieur de lui et en fonction de ses aptitudes exponentiellement utilisables et à définir la conduite à tenir en pleine connaissance de cause.

C'est en définitif le rendre « instruisable ». Cela suppose que celui à qui incombe la tâche de l'instruire, de l'éduquer, de le former et de le qualifier ne doit pas être ignorant. Il appartient par conséquent à l'enseignant de Français au même titre que les enseignants des autres matières de compléter leur formation par une culture personnelle et de parfaire leur culture professionnelle.

Un enseignant de Français ou de toute autre matière routinier, prisonnier de ses procédés et méthodes empiriques, inséparable de ses manuels, figé dans ses habitudes, ne peut réellement former.

Pour qu'il ne pratique donc pas un dressage déguisé, il faut qu'il s'impose un perpétuel effort de ressourcement cognitif et culturel et fasse passer sur l'enseignement qu'il dispense le souffle vivifiant de l'actualité.

En ce qui concerne son élève. Il lui appartient de

l'ouvrir au monde. Cependant, il ne le pourra pas s'il ferme lui-même les yeux sur ce monde mouvant et complexe qui l'entoure. Il lui appartient donc d'être toujours en quête d'informations nouvelles, « à la page ». Il doit se sentir toujours prêt à affronter le monde dans sa complexité changeante. Il doit s'intéresser à tout ce qui se passe autour de lui. Combien même, il maîtrise un solide savoir de base, (avoir cognitif), il ne doit pas négliger de réfléchir à la façon de le transmettre.

Acquérir ce talent, suppose un long et vigilant apprentissage. Maîtriser un avoir professionnel conséquent sans cesse amendé est autant indispensable. Il doit être formé à savoir provoquer l'éveil de l'intelligence de ses élèves, de prendre part à la construction de leurs personnalités et à la structuration de leurs champs aperceptifs et de leurs corps de pensée. Il doit à cet effet être initié à :

- respecter chacun d'eux dans son individualité intellectuelle, psychologique, mentale et sociologique. Le souci est de l'intéresser et de lui permettre de progresser à son propre rythme, avec ses différences et donc, en fonction de ses propres moyens ;
- leur proposer des situations pédagogiques à travers lesquelles ils pourront s'approprier le savoir, définir et mettre en place leurs propres schémas de pensée et devenir, progressivement, les artisans de leur propre progrès ;
- tenter de circonscrire les déterminants potentiels des difficultés qu'ils éprouveraient dans leur apprentissage. L'objectif est de leur permettre de les vaincre. (Il s'évertuera à améliorer ou même à corriger les situations pédagogiques proposées ou encore à apporter un soutien particulier à ceux qui en éprouvent le besoin).

- s'investir dans une évaluation sommative et formative systématique pour permettre à celui qui parmi ses élèves sera défaillant de reprendre à sa charge les éléments manquants à la construction de son progrès. L'objectif majeur attendu de cette évaluation est de faire du constat de l'échec comptabilisé un élément de synthèse, un élément de formation. Il s'agit alors de faire découvrir à ceux qui sont en situation d'échec les causes de leur faillite et de leur proposer une solution, un remède à celle-ci.

Il s'agit de les amener à cerner leurs lacunes, à apprécier leurs conséquences et à les corriger. S'engager avec lucidité dans cette entreprise, c'est aider chacun de ses élèves à construire son apprentissage et à s'orienter peu à peu vers sa vocation d'apprenant.

A suivre

Que faut-il attendre de la réélection d'Audrey Azoulay à la tête de l'Unesco ?

Élue pour la première fois en 2017 au terme d'une élection dite serrée et riche en rebondissements parmi neuf candidats dont notamment, deux anciens ministres de la Culture, en l'occurrence le Qatari Hamad Bin Abdoulaziz Al-Karawi et l'Egyptienne Moushira Khattab, Audrey Azoulay a été réélue le 9 novembre 2021 à une très large majorité pour un second mandat de quatre ans à la tête de l'UNESCO cette organisation onusienne basée à Paris dont l'objet est de promouvoir, nous dit-on, la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture par la préservation du patrimoine de l'humanité.

Par Abdelkader Khelil*

Seule en lice pour ce nouveau mandat, cette ancienne ministre de la culture proche du président François Hollande, elle, la fille de l'inamovible conseiller et protecteur du Makhzen marocain sous les règnes de Hassan II et de son fils Mohamed VI, André Azoulay l'ami de Shimon Pérez, a obtenu 155 votes pour 165 votants (neuf contre et une abstention). Pour rappel, elle avait succédé à la Bulgare Irina Bokova qui avait achevé deux mandats marqués par des dissensions politiques en raison des questions ultrasensibles du Proche-Orient, comme ce fut le cas pour l'épineuse question patrimoniale de Jérusalem et Hébron.

Rappelons que sous le premier mandat de cette directrice qui n'était pas là par hasard à la tête de cette institution qui semble avoir perdu son indépendance et son impartialité au point de mettre en jeu son universalité, la diplomatie palestinienne avait appelé la communauté internationale et l'UNESCO à faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses activités illégales traduites en opérations et projets de vandalisme du patrimoine culturel palestinien chrétien et islamique. Finalement, ce n'est que le 13 octobre 2017, que l'UNESCO a pu adopter deux résolutions en faveur de la Palestine lors de la 212^{ème} session de son Conseil exécutif tenue à Paris. Et au ministère palestinien des Affaires étrangères de déclarer, que l'adoption des résolutions de la « Palestine occupée » et des « institutions culturelles et éducatives » s'est faite à l'unanimité des membres du Conseil exécutif de cette organisation onusienne.

Ces deux résolutions mettent l'accent sur le statut de Jérusalem et Hébron en tant que villes occupées ainsi que sur les mesures illégales prises par Israël, d'où la demande formulée pour leur annulation immédiate. Ces résolutions appellent l'État hébreu à mettre fin à ses politiques illégales et continues, privant les Palestiniens du droit de culte et de circulation en déformant l'authenticité et l'intégrité des sites du patrimoine en Palestine d'une manière générale et à Jérusalem en particulier. Le ministère palestinien des Affaires étrangères s'est donc félicité du vote et a souligné la nécessité de mettre en œuvre d'autres décisions concernant les sites palestiniens en Cisjordanie. De la sorte, il a exprimé son rejet



des pratiques israéliennes visant à judaïser les sites religieux et patrimoniaux en interdisant aux fidèles palestiniens chrétiens et musulmans d'y accéder.

En quittant l'UNESCO qu'elle juge mal gérée et bien sûr, trop critique à l'égard de son protégé l'État hébreu terroriste et raciste, le 13 octobre 2017, l'administration Trump avait pris une nouvelle fois ses distances avec cette organisation, symbole du multilatéralisme. Ce retrait a été suivi bien évidemment, par celui d'Israël qui considère que l'UNESCO est devenue l'une des arènes de sa rivalité diplomatique avec les Palestiniens, surtout depuis l'admission de la Palestine en 2011, sous le premier mandat de la directrice bulgare, Irina Bokova. Cette victoire symbolique du peuple palestinien sera-t-elle suivie d'autres décisions qui le conforteront dans ses droits légitimes ? Rien n'est moins sûr dans l'état actuel des choses !

Parions plutôt, qu'avec cette nouvelle nomination d'Audrey Azoulay, cette femme adoubée par la France, Israël et les États-Unis l'on assistera au retour de ces deux derniers absents dans ce « cercle de famille » entre entités solidaires agissant sous la houlette du sionisme qui semble trouver de plus en plus d'émules, y compris chez les pays arabes. Et en premier lieu, auprès du Commandeur des croyants (Amir al mouminine) et président du comité Al-Qods, alors que supposé défendre les droits des musulmans sur Jérusalem, ville sainte de l'Islam. N'est-ce pas que dans un message envoyé à la fille de son mentor, Mohamed VI se réjouit à bon escient de sa réélection ? Comme à son habitude, il espère tirer des dividendes par ce coup de brosse « téléguidée » à ses mentors, en s'inscrivant dans une attitude du politiquement correct de l'alignement sur les thèses de sa famille sioniste d'adoption qui n'est pas si nouvelle puisqu'étant celle de ses prédecesseurs et non moins ascendants, Mohamed V et Hassan II.

A noter que ce trio de « choc » auquel se joint le Makhzen, a bien salué ce retour salutaire pour des intérêts partagés bien évidemment et rien n'est définitivement gagné pour la cause de la Palestine mais aussi, pour les autres pays du Moyen-Orient. Cette heureuse élue au demeurant « téléguidée » et couverte par la « bénédiction » de son père, veut nous faire croire qu'elle compte agir en toute indépendance et liberté, pour apaiser les tensions

et divisions minant son organisation en mal de réformes et de consensus, en la recentrant sur ses missions essentielles. Quand bien même nous feignons de la croire un tant soit peu, nous sommes en droit de nous interroger si cette dame est la mieux placée pour arbitrer les différents patrimoniaux dans le cadre du régime de la colonisation, qui opposent à la fois la Palestine occupée à Israël et /ou, le Maroc à la République arabe sahraouie démocratique (RASD) ! Pas si sûr qu'il faille lui faire confiance, du moins sur ce chapitre d'une extrême sensibilité !

N'est-ce pas elle qui a volé au secours de l'occupation marocaine du Sahara occidental en violant la charte de l'ONU, en intégrant Lâayoune ville du Sahara occidental au réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC), comme dénoncé par l'Association chilienne d'amitié avec la RASD qui a exigé la rectification de cette inscription ? L'inscription de la ville sahraouie illégalement occupée par le Maroc, en tant que ville marocaine, membre du Réseau mondial des villes apprenantes, dans son édition 2020, « constitue une violation » du Droit international et aussi « une violation ouverte des statuts de l'UNESCO », estime l'Association chilienne. Cela veut dire que plus que jamais, cette organisation onusienne sera encore dans le sillage des manœuvres de l'occupant marocain, à faire perdurer la colonisation des territoires sahraouis mais aussi, ceux de la Palestine par Israël, son allié dans notre région du Maghreb.

Et dire que depuis le 15 novembre 2017, cette directrice ne pouvait pourtant ignorer, ni la Charte de l'ONU ni les résolutions du Conseil de sécurité, réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Et pourtant ! Elle a bel et bien affiché sa posture en faveur de l'occupation marocaine du Sahara occidental, tentant ainsi d'impliquer un organisme onusien, sur la voie des violations des propres textes de l'ONU. Alors, oui ! C'est certainement sans surprise qu'Audrey Azoulay continuera à plonger cette importante organisation onusienne dans une dérive, au même titre que son père est lui aussi, pour beaucoup dans le rapprochement entre l'Etat sioniste d'Israël et le Makhzen. Comment ne serait-il pas l'artisan zélé de cette union maléfique qui pèsera durablement sur la région Maghreb, alors qu'il est le Président du « Centre Shimon Perez pour la Paix » et ses réseaux sionistes en France et aux États Unis qui sont

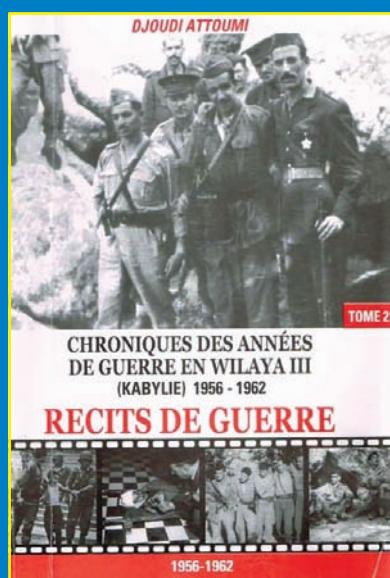
mis au profit de la politique coloniale et annexionniste du Maroc au Maghreb ?

Pour ce qui nous concerne directement, il est bien heureux que notre pays compte déjà sur la liste du patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO : un genre musical et poétique, l'Ahellil du Gourara (2008) mais aussi, le costume nuptial féminin de Tlemcen (2011), le pèlerinage du Rakb de Sidi cheikh (2013), l'Imzad, cette sorte de violon Touareg (2013), la fête de la Sbeiba à Djanet (2014) et les cérémonies de commémoration du Sboue de Timimoun (2015). De même, la question du classement du couscous qui a fait l'objet de plusieurs années de tensions tendues entre le Maroc et l'Algérie, a pu connaître un dénouement heureux, grâce à l'implication de la Mauritanie et de la Tunisie. C'est ainsi, que ces quatre pays du Maghreb ont pu déposer une candidature conjointe. Cette démarche symbolique est inédite, faut-il le faire observer. Le sera-t-elle pour d'autres éléments patrimoniaux communs ? Cela est possible et envisageable si la volonté existe pour rompre avec les politiques suivies depuis les années 80 et accélérées avec les mandatures des Présidents qui se sont succédé après le décès du Président Houari Boumediène.

En effet, notre pays et sa diplomatie ont depuis les années 80 été à la traîne et en rupture totale avec la politique de l'Algérie combattante, progressiste et défenseur des causes justes dans le Monde. Notre pays a pendant très longtemps tourné le dos à sa politique extérieure en direction des pays de l'Afrique subsaharienne, mais aussi, des autres pays amis et alliés stratégiques de l'Algérie au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine. C'est pourquoi, il est temps de se réveiller comme semble le faire notre nouvelle diplomatie stimulée et animée par notre infatigable Ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, permettant ainsi à notre pays d'être plus efficace et plus performant en matière de politique extérieure pour faire entendre la voix de notre pays et faire le travail indispensable et déterminant de lobbying auprès des autres pays membres des organisations onusiennes, dont l'UNESCO. Mais rien n'est moins sûr, encore une fois si la volonté politique de rompre avec les politiques passées de suivisme et de mauvaise gouvernance est inexistant et ne repose pas sur un consensus réel pour donner une place à l'Algérie dans le concert des Nations et au sein des organismes et institutions onusiennes pour éviter les échecs !!!

LES COMBATTANTS

Médiatic
Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



CHRONIQUES DES ANNÉES DE GUERRE EN WILAYA III (KABYLIE) 1956-1962. CRIMES SANS CHÂTIMENTS (Tome 1, 2^e édition).
Récit de Djoudi Attoumi. Editions Rym Attoumi, El Flaye/Sidi Aïch (Béjaïa), 2016, 391 pages, 800 dinars

L'écriture de l'histoire de la guerre de Libération nationale n'est pas chose aisée et quel que soit le nombre d'écrits, de mémoires et de déclarations, ici en Algérie ou ailleurs, par des Algériens, il restera toujours des zones d'ombre ou d'obscurité totale..., zones qui restent à investiguer, chacun ayant sa propre démarche. L'œuvre de Djoudi Attoumi est, peut-être, avec le travail du Pr Teguia Mohamed (1927-2017, «L'AIn en wilaya IV», Opu 1981), celle qui nous plonge le plus brutalement et le plus complètement dans la lutte quotidienne des moudjahidine de l'AIn. Pêle-mêle, il rapporte des faits, des événements,

des accrochages, des massacres, des crimes, des embuscades, des scènes de la vie courante dans les maquis. Certes, l'agencement rationnel des faits n'est pas respecté et les sujets, les thèmes et les événements sont rapportés sans aucun classement, mais ils sont décrits tels qu'ils se sont déroulés, dans leur authenticité, sans parti pris, ni exagération des faits ni imagination exagérée.

Tout un chapitre est consacré à «la guerre des Capitaines» de l'armée coloniale qui ont sévi dans la région (p 99 à 148) et ailleurs. Des noms et les méfaits ! Pour la plupart, ils se trouvaient au niveau des Sas, des postes de quadrillage, de commandements de compagnie. À noter que l'armée coloniale en a utilisé durant la guerre 9.650 (en plus des 200 généraux et amiraux, des 480 colonels, 2.050 commandants, 6.500 lieutenants, 16.000 sous-lieutenants...).

On a donc comme «capitaines», auteurs de crimes, Bernard de Hotecloque (neveu du Maréchal Leclerc), abattu (à l'Est du pays), Georges Oudinot (Beni Douala), Thoma (El Milia), Graziani, Alain Léger, Moreau (Taourirt), abattu, Bondier (Aït Ali Ouharzoune), Rodel (Ouarsenis), abattu, Combette (M'sila), Valentin (Bouandas), abattu, Bernard (Fearoun), abattu, Schneider (Bouandas, Bougaa, Beni Ourtilane, Mekla...), Kampf (Bourbatache), Delma (Tamelhat), abattu, Hervu, (Aït Soula), Ballant (Seddouk), Bleu (Takerbouz), Mary (Sidi Aïch), Ballard (Ighzer Amokrabne), Gaston (Bouira), Martin (Amtik)..., sans oublier Jeanpierre (colonel, abattu).

L'Auteur : Né en 1938 (décédé le 3 septembre 2021) dans les Aït Oughlis. Il rejoint le maquis en 1956 et est affecté au PC de la wilaya III auprès du colonel Amiroche. Après l'indépendance, il est directeur d'hôpitaux jusqu'en 1986 (retraite). Élu à l'APW de Béjaïa dont il fut président jusqu'en 1990. Plusieurs ouvrages d'histoire (dont un sur le colonel Amiroche : 2 tomes).

Table des matières : Introduction/ 23 chapitres, de «La vie quotidienne dans les maquis» aux «Opérations Challe ou la stratégie du dernier recours» en passant par «La guerre des capitaines» (de l'Armée fran-



se), «L'apport des jeunes dans la guerre de Libération nationale en Kabylie» et «Les zones interdites ou les razzias sans nom».

Extraits : «Pendant presque les trois premières années de la guerre, la terreur était omniprésente, n'importe quel responsable avait le droit de vie ou de mort sur les civils, décider tout seul des sanctions à infliger aux personnes «présumées coupables». C'est ainsi que l'ordre d'exécution d'une personne sans jugement est donné, sans même s'entourer d'un minimum de précautions» (p 11), «Les effectifs de l'armée coloniale en campagne en Algérie varient d'une source à l'autre. Certains officiels parlent de 500.000 hommes, d'autres avancent le chiffre de 800.000. En vérité, avec tous les supplétifs (harkis, gouniers, gardes territoriaux et groupes d'autodéfense), les chiffres se situeraient entre 1.000.000 et 1.200.000 hommes» (p 99), «La Wilaya III fut terriblement marquée par la «bleuite» qui a causé la mort de près de 400 personnes entre cadres et djounoud de l'AIn et quelques

civils. Le capitaine Léger en portera la responsabilité devant l'Histoire. Il est mort à quatre-vingts ans sans avoir expié ses crimes» (p 111), «Ce n'est que plusieurs années après la fin de la guerre que l'armée française donna les chiffres de ses pertes, comme suit : 30.000 soldats tués, 1.000 disparus. Il faut ajouter quelque 235.000 gouniers et harkis tués... Selon ces chiffres, les pertes françaises seraient de 275.000 entre soldats français de souche et les supplétifs ayant revêtu l'uniforme» (p 361).

Avis La guerre de Libération sur le terrain «comme si vous y étiez». Âmes sensibles, s'abstenir !

Citations : «L'objectivité n'est pas facile non plus à respecter. Plus on s'efforce de l'être, plus on se retrouve au bord de l'abîme, d'un dilemme, à force de se poser des questions, de vérifier les réponses qui s'imposent. Ainsi, vérité et objectivité doivent se conjuguer, s'accompagner et aller de pair» (p 7).

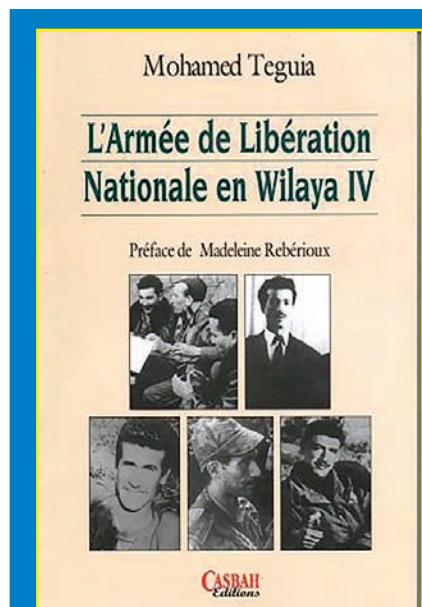
d'un mémoire de maîtrise à Paris VIII, en juin 1974 : «L'Ain vue à travers un échantillon : la wilaya IV». Il a été longtemps prof à l'Institut des sciences politiques et de l'information de l'Université d'Alger.

Pour la petite histoire, il a été membre de la première Assemblée nationale (septembre 62-septembre 64) et membre de l'ORP puis du PAGS, ce qui lui valut un autre internement (juillet 68 à novembre 69) et... la torture.

Extrait : «Mohamed Teguia a voulu écrire l'histoire de la guerre de Libération algérienne non pas au sommet où les luttes de pouvoir ont été maintes fois ressassées, non pas dans les villes (...) ni dans un de ces villages où l'observation ethnologique peine parfois à prendre en charge la politique, mais dans une zone, une wilaya comme on dit depuis le congrès de la Soummam. Et quelle zone !» (Madeleine Rebérioux, préface, p 9).

Avis Si vous avez raté votre guerre de libération nationale ou si vous n'en connaissez pas les détails, rattrapez-vous et suivez un grand guide ! En espérant, un jour, la ré-édition de la thèse (un document rare), bien plus élaborée.

Citations : «Chaque responsable qui a vécu ces événements (crise de l'été 1962) devrait, honnêtement, se reconnaître une part d'erreur. Tous les protagonistes de cette dernière période de l'histoire de l'Algérie auraient besoin de faire leur autocritique» (p 207), «On dit que l'enthousiasme des masses était tombé à la suite de la crise de l'été 1962, c'est vrai. Mais il n'était pas mort. Une étincelle suffisait à le faire revivre, et sans cet enthousiasme, même diminué, on ne comprend pas comment, après tous les coups reçus depuis le cessez-le-feu.



L'ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE EN WILAYA IV.
Essai de Mohamed Teguia (préface de Madeleine Rebérioux). Casbah Editions, Alger 2006, 350 dinars, 238 pages (Fiche déjà publiée. Pour rappel)

La Wilaya IV a été une des plus importantes composantes de l'organisation du Fln/AIn. En raison de sa situation géographique correspondant à la zone de l'Algérois, à forte concentration européenne (et, par voie de conséquence, rapidement militaire), elle était particulièrement exposée aux coups multiformes de l'armée coloniale.

Au 19 mars 1962, elle se composait de 6

maquis». Le second concerne «Le temps des grandes épreuves». 13 sujets : Des «services spéciaux français» et «le Plan Challe», à «l'organisation des manifestations de masse en 1961 et les négociations» et «la mort de Si Mohamed», en passant par «les femmes au maquis de la wilaya 4» et «les chefs de la wilaya 4 (qui) rencontrent De Gaulle».

Le troisième concerne «la wilaya 4, du cessez-le-feu à la dissolution», avec deux parties : «Les organisations et le terrorisme ultra» et «la crise de l'été 1962».

Ainsi qu'en annexe, des reproductions de documents plus qu'intéressants, dont beaucoup de documents signés (en 1962) du Colonel Hassan (Yousef Khatib).

L'Auteur : Mohamed Teguia (mai 1927-janvier 1988), à la fois nationaliste et communiste a -après avoir été travailleur émigré en France, syndicaliste Cgt et militant au sein de la Fédération de France du Fln- dès 1958, décidé de poursuivre le combat en Algérie même. Il sera officier de l'ALN en wilaya IV (d'abord opérateur dans les transmissions puis responsable du service de la Propagande et l'Information). Grièvement blessé en août 1961, il est fait prisonnier et interné à Boghri. Il a été auteur d'une thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire, soutenue en 1976 avec un jury présidé par Jacques Berque et parue en 1981 sous le titre «L'Algérie en guerre» (OPU, 1981, 786 pages dont 171 pages de documents en annexes. Reproduction du texte alors dactylographié) qui, selon mes souvenirs, avait fait grand bruit et avait eu un large succès dans le milieu des historiens et de la presse car il était le premier «homme de terrain» à décrire, dans ses détails et sans détours, la lutte de libération nationale de l'intérieur du maquis (sous la forme d'abord

Planques nocturnes, filatures...

Enquête à l'ombre des femmes détectives privées

Ces dames de flair n'ont rien de Nestor Burma. Jeunes diplômées ou en reconversion, ces femmes détectives privées battent en brèche quelques clichés. Entre planques la nuit, photos et filatures, plongée dans leur quotidien pas ordinaire.



LE FIGARO

«Non mais, en vrai, tu fais quoi dans la vie ?» Julie Catalifaud, 36 ans, détective privée depuis dix ans, a l'habitude qu'on ne la croie pas quand elle dévoile sa profession. «Peut-être parce que je n'ai pas le profil auquel les gens s'attendent», suppose l'élegant Parisienne. Tant pis pour les fans de Nestor Burma, l'enquêteur de papier créé par l'écrivain Léo Malet, gouailleur et dragueur, avec son chapeau mou, sa pipe et son imperméable : souvent, le «privé» version 2021 est une «privée».

Signe des temps, en juin dernier, l'une d'elles a été élue à la tête du principal syndicat de cette profession qu'exercent un millier d'hommes et de femmes. Élie Quenét, 54 ans, a succédé à son père et à son frère aux commandes de deux agences parisienne mythiques, Dubly et Farallicq. En 1999, après une première carrière dans l'hôtellerie, elle rejoint l'entreprise familiale. Elle découvre un monde interlope, peuplé d'anciens policiers, gendarmes ou paparazzis et d'autodidactes en mal d'adrénaline, aux méthodes parfois douteuses, aux honoraires opaques et aux rapports farfelus. Un casier judiciaire vierge et une autorisation préfectorale suffisent alors. «Il était difficile pour les filles de se faire une place, on n'était qu'une poignée, se souvient-elle. Et mes collaboreurs masculins supportaient mal que je leur donne des instructions.»

En vingt ans, le métier, désormais étroitement corseté, a perdu en testostérone et gagné en professionnalisme. Impossible, aujourd'hui, d'obtenir un agrément officiel sans avoir suivi une formation dûment validée qui combine le droit - civil, pénal et commercial - et les techniques d'enquête - filature, surveillance statique, prise d'image discrète... Jeunes diplômées, trentenaires ou quadra en voie de reconversion, les femmes n'hésitent plus à tenir l'aventure. Dans les quatre filières reconnues par l'Etat (deux licences, à Paris-Assas et Nîmes, et deux écoles privées, à Montpellier et Paris), les promotions sont féminines à 50 %, quand ce n'est davantage. «Parmi les CV que nous recevons, elles sont plus nombreuses que les hommes», précise Samuel Mathis, directeur de l'Esarp, l'École supérieure des agents de recherches privées. «Des filles qui n'ont pas froid aux yeux ni peur du travail de

terrain», ajoute Sophie Mas, détective à Nîmes (Gard) et responsable de la formation initiale de l'établissement.

Comme ses consœurs, Claire Perez, 27 ans, a choisi cette voie parce qu'elle adore chercher, investiguer, observer, «et pour ne pas rester vissée à une chaise». Master 2 de droit pénal en poche, elle s'imaginait commissaire de police. Un stage à la PJ l'en a dissuadée. «Les pesanteurs de la hiérarchie, le poids de la politique, le manque de liberté», énumère-t-elle. Diplômée de l'Esarp en 2018, la Parisienne est «fiéreuse moto», c'est-à-dire spécialiste de la filature en deux-roues. «Très respectée en tant que motarde par ses confrères», assure-t-elle. On la croit sur parole.

Directrice de sa propre agence depuis un an, la Poitevine Carole Frémy, 35 ans, a eu une première vie professionnelle : pendant dix ans, elle a sillonné la France au volant de son semi-remorque. Petite, elle rêvait pourtant de devenir détective privée - «Cela faisait rire tout le monde, les élèves et les profs» - mais elle a dû abandonner ses études de droit et trouver, vite, un travail. Va pour chauffeur poids lourds «pour être indépendante». Son ancien métier lui est utile aujourd'hui : «C'est pratique pour les infiltrations dans les entrepôts, par exemple dans le cadre d'une enquête pour vol en entreprise, car je sais conduire un chariot-élévateur ou un transpalette. Et je suis à l'aise parmi la clientèle d'un bar PMU.»

LES FILLES ATTIRENT MOINS L'ATTENTION

Margaux Duquesne a changé de voie, elle aussi, après ses études de droit. Cette passionnée d'espionnage, de renseignement et de cyber-intelligence a choisi le journalisme, passant de France 24 à France Inter, puis au portail d'actualité Illicit Trade News, spécialiste des trafics illégaux. Un jour, elle en a eu «marre de raconter ce que les autres font». Envie d'agir. D'être actrice et non plus spectatrice. Sa nouvelle vie de détective privée, entamée en novembre 2020, la comble.

Elle adore scruter ses «cibles», percer leurs mystères, infiltrer des milieux différents, fréquenter des lieux des plus étonnantes, des aires d'autoroutes aux palaces. Et qui se doutera que cette jeune femme au visage encore enfantin est détective privée ? «C'est l'atout des filles, souligne-t-elle. Nous attirons moins l'attention. Nous pouvons entrer dans les immeubles, parler aux passants, attendre

à la sortie d'une école. On se méfie moins de nous. Et quand les gens sont agacés, ils se radoucissent plus facilement.»

Certes, sur un chantier ou dans une banlieue difficile, leurs confrères se fondent mieux dans le décor. «Mais il ne faut jamais sous-estimer la capacité des hommes à sous-estimer les femmes», glisse Élie Quenét. À en croire certains vétérans du métier, elles feraient aussi preuve d'une meilleure écoute et seraient mieux organisées, plus rigoureuses et plus prudentes. Les détectives au féminin ont un autre (gros) avantage : leur facilité à se «désihouetter», comme elles disent, c'est-à-dire à modifier leur apparence.

En nouant ou en dénouant leur chevelure, en changeant d'accessoires ou en modifiant radicalement leur tenue. Dans sa voiture, Margaux Duquesne stocke plusieurs paires de lunettes et de chaussures, des habits de recharge, et, bien sûr, une trousse de maquillage. Indispensable pour respecter la règle d'or : passer inaperçue. Dans l'arsenal de la parfaite détective privée, figurent également la couverture, le sac de couchage, les vêtements de pluie, le bloc-notes, les batteries externes pour téléphone portable, l'oreillette (afin de ne pas s'endormir quand une planque s'éternise), l'appareil photo et la caméra. Il faut parer à toutes les éventualités, même météorologiques. À tout cela, Carole Frémy a ajouté ses deux chiens : «D'excellents prétextes pour circuler un peu partout à la campagne.»

De l'avis de toutes, elles croulent sous les dossiers, aussi variés que leurs commanditaires - avocats, huissiers, notaires, simples particuliers ou, de plus en plus fréquemment, chefs d'entreprise. On leur demande de pister un conjoint infidèle (dépénalisé depuis 1975, l'adultère reste une faute en droit civil), un débiteur ou une personne disparue, telle cette centenaire qui, avant de mourir, voulait retrouver la trace de son premier amour. On les charge de traquer les fraudeurs à l'assurance, les escrocs, les faux malades, les employés malhonnêtes ou les locataires indélicats.

Les tarifs de leurs services font le grand écart entre Paris et les villes de province, entre agences réputées et sous-traitantes chargées du travail de terrain : de 30 à 130 euros de l'heure. Leur rémunération, les contours de leur mission et le cadre juridique doivent être couchés noir sur blanc dans le contrat de mandat. Avec, dans tous les cas, le même objectif : rassembler les observations, les constatations

matérielles et les éléments de preuve qui iront ensuite nourrir un rapport destiné à étayer une procédure judiciaire. Sans recourir à la «russe», sans empiéter sur la vie privée de leurs «enquêtés».

«Bien sûr, ce n'est pas comme dans les films, mais c'est quand même un boulot atypique», insiste Margaux Duquesne. En effet. La motarde Claire Perez n'oubliera jamais cette interminable filature qui l'a menée, au guidon de son scooter de 125 centimètres cubes, de Paris jusqu'au nord de la Bourgogne, et encore moins le retour dans la nuit, le froid et la pluie. «En arrivant, je ne sentais plus mes mains, elles vibraient sans que je puise rien y faire», relate-t-elle. Carole Frémy, elle, a dû passer une soirée dans un club échangiste, avec un confrère, pour surveiller le barman.

Julie Catalifaud, de son côté, a chaussé ses skis pour mener à bien une filature à Courchevel. Ce qu'adore cette dernière dans son métier, c'est ça, justement : «L'absence de routine, de journée type, d'horaires fixes. Et nous sommes libres de choisir nos dossiers et nos clients.» Mieux vaut être patiente car il faut parfois attendre pendant des heures, qu'il pleuve, neige ou vente, avant que la «cible» ne se décide à bouger. Être solide, physiquement et mentalement, parce que les journées (et les nuits parfois) sont longues. Depuis une semaine, Julie se lève dès 4 h 30 pour suivre sa cible du moment, qu'elle ne quitte pas avant 20 heures. Et mieux vaut ne jamais relâcher sa vigilance. «Nous ne sommes pas armées ni formées au combat», rappelle la Nîmoise Sophie Mas. Toutes redoutent les «coups de sécurité» : ces conducteurs méfiant qui font trois fois le tour d'un rond-point ou bifurquent brutalement pour déjouer une «filoche». Dans ce cas, une seule solution : déguerpir au plus vite.

Évidemment, la vie privée pâtit de ces horaires à rallonge. Élodie Bance, mère célibataire de 44 ans, a tiré un trait sur les filatures et les «planques» sans fin pour s'occuper de son fils, aujourd'hui âgé de 12 ans. Elle les confie à d'autres et se concentre sur le recueil de témoignages et les enquêtes de voisinage, plus faciles à caler dans un emploi du temps de mère de famille. Mais ce qui lui pèse le plus est ailleurs : «Nous baignons dans des histoires d'abus, de dissimulation et de mensonge, et j'ai du mal avec cela.» À travers la noirceur de ce quotidien professionnel, sa boussole tient en quelques mots : le sens de la justice.

Ensauvagement de la société : la sonnette d'alarme a été tirée depuis longtemps !

La Presse
DE TUNISIE

Nous avions ressenti, à cette période, des frémissements négatifs, qui nous avaient, pour le moins qu'on puisse dire, surpris, mais toujours estimé que des mois plus tard, nous constatons, malheureusement, que les choses empirent. C'est comme si l'on a choisi de baisser les bras et de... laisser venir.

C'est bien beau d'essayer de faire le rapprochement entre ce que nos enfants sont «contraints» de voir à la télé (on oublie qu'il y a une télécommande et qu'on peut choisir ses programmes) et la mise en exécution de ce qu'un enfant a mis plus d'une semaine pour s'attaquer à son professeur. Il n'y a plus dans le monde un seul pays qui ne produise pas de feuilletons où la violence, l'extrême violence, est reine. Le sang coule à flot, les crimes dits «d'honneur» sont monnaie courante, les vengeances des clans et des familles à la richesse insolente acquise grâce aux trafics, à la spéculation et à la vente d'armes ou de drogues, etc. font les beaux jours des feuilletons turcs que nous importons en devises sonnantes et trébuchantes. Personne n'y voit d'inconvénient. On ne peut pas dire que «El Offra» ou «je suis ton fils mon père» sont des feuilletons éducatifs ! Pourtant ! Nous payons cher pour les diffuser.

PAS SEULEMENT LA TÉLÉ
C'est dire que ce que l'on passe à l'écran contribue sans aucun doute dans la formation (entendez déformation) de nos enfants mais ni «Aouled Moufida», ni aucun autre feuilleton du genre, n'est le principal accusé dans ce genre de drames.

Les réactions, que nous avions notées en signalant cet inquiétant ensauvagement de la société, donnent d'ailleurs une idée de la situation véritable que vivent bien des familles : une mère a bien voulu nous tenir près d'un quart d'heure au bout du fil pour nous expliquer que «pour elle, une famille qui met son enfant dans une crèche ou dans une école privée, qui lui garantit des cours de sou-

Nous avions, effectivement, tiré la sonnette d'alarme, sur ces mêmes colonnes, il y a un peu plus, un peu moins, d'un an. Les réactions étaient mitigées au niveau des... parents. Quelques enseignants nous avaient contactés pour nous faire part de leur doute. De simples citoyens ont été plus compréhensifs et sont même allés plus loin que les propositions que nous avions faites.



tien, l'habile comme il se doit, lui achète un téléphone ou une tablette, a fait son devoir. On ne peut faire plus. C'est notre société qui est mal... foutue !».

Un enseignant qui nous a contacté à laconiquement laissé tomber : «Ce n'est pas notre rôle de jouer au policier pour tenir en main un enfant ou un jeune homme qui va acheter de la drogue juste devant l'école ou le collège. C'est aux parents et à la police de faire leur travail».

A DES ANNÉES-LUMIÈRE
Mais il y a un enseignant à la retraite qui a été beaucoup plus sensible à ce qui se passe : «Nous sommes à des années-lumière de ce qui était le cas au Collège Sadiki par exemple où j'ai été élève. Tous les cireurs de chaussures qui sont habituellement en service du côté de la poste de Bab Souika se donnaient rendez-vous, tôt le matin, dans l'impasse au bout de laquelle il y avait l'entrée du cycle primaire. Tout simplement parce qu'il n'était pas question d'entrer à l'école sans que les chaussures soient propres. En rang, nous

mettions nos mains en pronation pour montrer que nos ongles sont coupés. L'instituteur passait et vérifiait la propreté de nos oreilles.

Je n'irai pas jusque-là, mais de nos jours il y a des enseignants qui, de par leur langage, leur tenue vestimentaire, leur barbe hirsute et leur façon de se comporter, n'ont d'enseignant que le nom. Je ne saurai généraliser, mais en apprenant que l'on a engagé des «enseignants» dont les diplômes sont fictifs ou pour services rendus, je comprends ce qui se passe. Un de nos professeurs à l'Ecole Normale ne cessait de nous répéter que si l'un de nous quittait cette Ecole et qu'il «soit tordu», il ne manquera pas de former à son tour des milliers et des milliers de tordus».

SANS POLÉMIQUES

Il est inutile d'engager de vaines polémiques. Le jean déchiré, la chemise mal boutonnée, la cigarette aux lèvres, la barbe de cinquante jours, des cheveux qui ignorent ce qu'est un peigne ou du shampoing, les tongs en guise de chaussures avec les orteils

sales aux ongles crochus, c'est de nos jours l'expression de la démocratie. On est bien libre de s'habiller tel qu'on le veut, d'adopter un langage trivial, de finir son casse-croûte en classe etc. Vive la liberté.

Une maman, sûre d'elle, n'a pas manqué de nous impressionner : «Je pense que l'on dit des bêtises. La famille est pour moi la première école. Bien des parents sont aujourd'hui démissionnaires et ont passé le flambeau à l'école. Ils pensent qu'en inscrivant leurs enfants dans les meilleures écoles, qu'on leur assure tout ce dont ils ont besoin, qu'ils ont accompli leur devoir de parents. Ils oublient leur véritable rôle dans l'éducation de leur progéniture. Les enseignants ont aussi bien des choses à se reprocher. Nombre d'entre eux sont instituteurs ou institutrices pour gagner leur vie. Ils n'ont pas été formés pour être des formateurs pour les générations futures. Ils se moquent des résultats et ils semblent heureux qu'il y ait ces grèves à répétition qui ont asphyxié l'école publique».

UNE FORME DE VIOLENCE

Les familles de nos jours se «couperent en quatre» pour inscrire leurs enfants dans le privé. De toutes les façons, ces grèves, ces hausses de prix, pour justifiées qu'elles soient, sont en fait une forme de violence. Les spéculateurs sont sans scrupules et saignent à blanc les pauvres consommateurs. Les cliniques en font à leur tête. La preuve, certaines d'entre elles ont été sanctionnées. Les Caisses en faillite laissent courir leurs adhérents. Les enseignants, pour atteindre leurs objectifs, n'hésitent pas à tenir en otages les élèves et leurs familles. Ces formules que l'on adopte pour rattraper des cours perdus sont des attrape-nigauds. Un cours perdu est un cours perdu. Les responsables s'inquiètent beaucoup plus du taux de réussite de leurs grèves que de celui des moyennes de leurs élèves.

La menace, qui est une forme de violence, est brandie par tous, pour atteindre des objectifs parfois inavouables.

En fin de compte, notre société, mal encadrée, avec des organismes extrêmement politisés, donc qui ne jouent pas ou plus leur rôle éducatif, est engagée depuis au moins dix ans, sinon plus, dans une spirale, infernale, dramatique. La violence, banalisée, est devenue une seconde habitude pour le Tunisien, souvent conséquence des drogues et autres stupéfiants en vente presque libre qui happent les désœuvrés et les chevaux de retour. Dans le métro, ou le bus, dans les garderies d'enfants, à l'école, sur les terrains de sport, dans les gradins, à la maison, avec des familles qui se disloquent pour un oui ou pour un non à la suite de véritables batailles rangées avec les enfants en témoins, tout part dans tous les sens avec des responsables qui veulent le beurre et l'argent du beurre. Des responsables qui n'arrivent pas de nous rabatter les oreilles avec les salaires et les augmentations sans jamais s'inquiéter de la faillite qui guette le pays, du devenir des futures générations, tout ce beau monde agit dans le cadre de ce qu'on croit être la liberté et la démocratie. Tout est à refaire. Nous sommes en train de couler. Je plains nos petits-enfants». C'est tout dit.

Des cours à distance pour pallier les problèmes de chauffage dans des écoles



Des élèves et professeurs de la haute école De Fré, située dans l'avenue du même nom à Uccle, se sont mobilisés vendredi en fin de matinée pour dénoncer des dysfonctionnements de la chaudière, ont rapporté en milieu de journée plusieurs médias.

LA CAPITALE BELGIQUE

Michel Oeyen, président du SLFP-Enseignement Bruxelles, confirme le problème et ajoute que la situation est similaire à l'athénée royal Uccle 1.

Certains locaux de la haute école De Fré ne sont plus chauffés. Les élèves y travaillent avec manteaux sur le dos et écharpes. La direction a en conséquence décidé de dispenser une partie des cours à distance à compter de la semaine prochaine.

La situation est similaire à l'athénée Uccle 1, où une partie des bâtiments est privée de chauffage depuis environ un mois, selon le syndicaliste. Une alternance en présentiel est d'ores et déjà organisée pour plusieurs classes du secondaire, qui suivent le reste de leurs cours à distance.

Les bâtiments sont la propriété de Wallonie Bruxelles Enseignement. Michel Oeyen explique que les systèmes de chauffage des deux établissements sont vétustes. Ils manquent à l'heure actuelle de puissance pour chauffer l'ensemble des

locaux. Ces problèmes d'alimentation sont selon lui peut-être présents depuis que les systèmes ont été remis en route en septembre, mais ils se font maintenant ressentir avec le froid qui est tombé. Dans les deux cas, des pièces doivent être commandées pour réparation.

«Un plan de rénovation est prévu par le ministre Frédéric Daerden (ministre en Fédération Wallonie Bruxelles du Budget, de la Fonction publique et de l'Égalité des chances, en charge de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement, NDLR), mais il ne sortira pas demain de terre», estime Michel Oeyen.

«Les chaudières n'ont pas de vannes thermostatiques et tournent toujours à fond. Elles sont donc coupées au printemps et sont réenclenchées à l'automne. (...) Tant que les températures étaient correctes, cela passait, mais il commence à faire très froid le matin et les cours commencent à 08h10 à De Fré. Comme les chaudières sont vieilles, il faut commander les pièces... On s'attend aussi à ce que des chaudières ne tiennent pas l'hiver entier, par exemple à Uccle 2».

Education

L'assainissement des indemnités et des arriérés des travailleurs se poursuit

L'opération de l'assainissement de la situation des primes, des indemnités de l'expérience professionnelle et des promotions des travailleurs de l'éducation nationale se poursuit et 8.135 travailleurs tous corps confondus dans les trois cycles ont bénéficié durant ce quatrième trimestre de l'année en cours du versement des primes et autres arriérés, a-t-on appris de sources autorisées.

S. M.

Dans le cycle primaire, 2.592 instituteurs, directeurs d'écoles et travailleurs ont bénéficié de cette opération contre 3.020 dans le cycle moyen et 2.474 dans le secondaire. Cette opération a également concerné les travailleurs de l'administration et les jeunes recrues intégrées dans le secteur. Ainsi, 49 employés des services administratifs de la direction de l'éducation ont reçu dans leurs comptes postaux les arriérés et autres primes en souffrance, précisent les mêmes sources.

Il faut rappeler que la direction de l'éducation nationale avait annoncé en mai dernier que toutes les indemnités et les arriérés de salaires des années 2018/2019/2020 en souffrance avaient été versés dans les comptes de 14.680 fonctionnaires. Il s'agit-

sait de 11.217 fonctionnaires qui avaient bénéficié des primes en souffrance d'avancement de carrière (promotion, avancement), 2.157 enseignants contractuels avaient perçu leurs salaires ainsi que 934 nouvelles recrues. 279 enseignants avaient également reçu les indemnités en souffrance des heures supplémentaires.

Les primes familiales et de scolarité bloquées avaient été aussi versées à 93 fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale à Oran. L'académie a en effet bénéficié d'un budget spécial pour l'assainissement de la situation de toutes les indemnités professionnelles et les arriérés de salaires en souffrance depuis plusieurs années.

Outre le versement des indemnités et des arriérés de salaires bloqués depuis 2018, la commission paritaire administrative du cycle primaire avait approuvé à l'unanimité les décisions de pro-

motion de 2.274 enseignants et instituteurs. 391 enseignants formateurs du primaire, 565 enseignants principaux, 1.293 enseignants du primaire, 3 instituteurs du primaire et 22 cas spécifiques dans le cycle primaire ont bénéficié de promotion à des grades supérieurs. Cette célérité de l'administration dans la régularisation des promotions et des indemnités professionnelles qui étaient bloquées pourtant durant trois ans est un geste d'apaisement décidé par les services concernés suite au soulèvement de la dignité mené par les travailleurs du secteur à Oran en avril et mai 2021 pour dénoncer la gestion administrative et revendiquer «l'assainissement de la situation des primes, des indemnités de l'expérience professionnelle et des promotions», «le versement des heures supplémentaires» et «le déblocage des salaires des contractuels».

Direction des services agricoles 100 ha réservés à la culture du colza

La Direction des services agricoles (DSA) de la wilaya d'Oran a consacré une superficie de 100 ha pour la culture du colza au titre de la saison agricole 2021-2022, a-t-on appris lors d'une journée d'étude sur ce type de culture, organisée mardi à Misserghine. Quelque huit agriculteurs ont adhéré au programme de la culture du colza au niveau du périmètre irrigué M'lata à Oued Tlelet (sud de la wilaya), qui a connu un franc succès en matière de culture du maïs, a souligné le directeur local du secteur, Rachid Rahmania, qui a signalé que tous les facteurs de production du colza sont disponibles pour le lancement de la production de cette nouvelle culture à Oran. Dans ce cadre, des semences de colza, des engrangements et des désherbants ont été fournis au niveau de la Coopérative de céréales et légumes secs d'Oran pour garantir la réussite de cette expérience et œuvrer à sa généralisation les prochaines saisons, a-t-il déclaré.

Afin d'accompagner les fellahs, des contacts sont en cours avec les unités de transformation à Oran pour commercialiser le produit après sa récolte, en vertu d'accords qui seront signés entre la Chambre d'agriculture et les fellahs avec les transformateurs, selon le même responsable. Le président de la Chambre d'agriculture d'Oran, Brachemi Hadj Meftah, a insisté, pour sa part, sur la nécessité d'intensifier les rencontres afin de sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du colza, une des cultures modernes en Algérie, pour attirer plus d'agriculteurs et ainsi étendre la superficie à plus de 100 hectares dans les prochaines campagnes agricoles. Il a estimé que l'accompagnement des agriculteurs par les instituts

compétents est nécessaire dans les différentes étapes de la culture du colza, ainsi que l'intensification du suivi technique, notamment avec le démarrage de la campagne de semaines en plus de l'organisation au profit des fellahs de séances illustratives sur les méthodes d'utilisation de la mécanisation agricole pour répandre les semences.

Le même intervenant a également appelé les agriculteurs à s'engager dans le programme de plantation de colza, surtout que l'Etat apporte son soutien aux fellahs et aux transformateurs en vue de réussir ce type de culture qui profite aux professionnels de la terre et à l'économie nationale. L'objectif de cette rencontre, organisée par la DSA au siège de la Chambre d'agriculture de la wilaya à Misserghine, est de sensibiliser les agriculteurs à l'importance de la plantation du colza et à ses avantages ainsi qu'aux modalités de fourniture des semences en plus de l'importance agricole, économique et environnementale du colza, a indiqué le chef du service de la production et de l'appui technique de la DSA, Messabih Mohamed Amine.

Cette rencontre, à laquelle ont participé des représentants de l'Institut technologique des grandes cultures de Sidi Bel-Abbès et de la station régionale de protection des végétaux de Misser-

ghine, a permis aux agriculteurs de s'informer sur les étapes de croissance des plantes et le processus technique, ainsi que sur les moyens de protéger cette plante contre les maladies et les insectes pour assurer une saison réussie.

Concernant le processus technique, le chef du service de vulgarisation à l'Institut technologique des grandes cultures de Sidi Bel-Abbès, Mohamed Ardjani, a fait savoir que le processus agréé pour la culture du colza est quasiment similaire à celle des légumineuses. En cas de respect de ce processus, une production de 20 à 35 quintaux par hectare peut être atteinte, sachant que le colza est résistant à la sécheresse. La date appropriée pour le démarrage du processus de semis du colza est du 15 octobre jusqu'à fin novembre, alors que les semis tardifs débuteront durant la première semaine de décembre, selon M. Ardjani. Dans ce contexte, il a noté que la modeste expérience, lancée le 24 décembre de l'année dernière dans la région de Boutlélis, une zone humide proche de la mer, a été couronnée de succès. Pour rappel, la culture du colza à Oran a été menée sur un champ expérimental d'un demi-hectare. Elle a réalisé un rendement de 3,5 quintaux, malgré le manque de pluviométrie, a-t-on conclu.

ILS NOUS ONT QUITTES... HIER

Boualem Asma, 12 ans, Yellal
Manaouri Fatma, 86 ans, Bastié
Khoudja Miloud, 55 ans, Sidi El Houari
Benyagoub Latifa, 78 ans, Dar El Ajaza Oran

Horaires des prières pour Oran et ses environs

13 rabie ethani 1443

El Fedjr 06h15	Dohr 12h48	Assar 15h35	Maghreb 17h58	Icha 19h19
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



Covid-19

Oran se prépare pour une éventuelle quatrième vague

Les autorités locales à Oran commencent à se préparer pour faire face à une éventuelle quatrième vague de la pandémie de la Covid-19 partant du nombre de cas atteints du virus en nette augmentation dans la wilaya depuis quelques jours. Alors que le nombre des nouveaux cas, au cours de la période d'accalmie, qui avait duré jusqu'à la fin octobre, était entre cinq à 10 par jour dans la capitale de l'Ouest, les chiffres se sont mis à grimper rapidement la semaine dernière, a indiqué le chargé de communication à la direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya d'Oran, Youcef Boukhari, qui a souligné que les symptômes de cette nouvelle vague diffèrent des précédentes.

«Les équipes médicales ont constaté que les détresses respiratoires ne sont pas la cause principale des décès comme pour la troisième vague», a déclaré Dr Boukhari, ajoutant que beaucoup de patients meurent subitement. Le nombre de décès a grimpé de 1 à 3 par semaine au cours de la période d'accalmie de 1 à 3 quotidiennement

dans les derniers jours, a fait savoir le même responsable, qualifiant la situation de préoccupante. Pour parer à toute éventualité, un nouvel hôpital renforcera les établissements hospitaliers dédiés à la prise en charge des cas Covid-19 dont l'hôpital de haï «Nedjma» et celui d'El Kerma et l'hôpital de Gdyel avec 240 lits. S'agissant des craintes au sujet de la disponibilité de l'oxygène, le chargé de communication de la DSP a rassuré qu'il n'y aura pas de crise d'oxygène. Tous les hôpitaux de la wilaya sont équipés de générateurs d'oxygène et l'unité de production d'oxygène médical de l'usine «Rayan Ox» de Bethioua, entrée en production en septembre, est largement en mesure de couvrir les besoins de la wilaya», a-t-il souligné.

En attendant l'évolution de la situation épidémiologique dans la wilaya d'Oran qui enregistre les plus hauts chiffres des cas Covid-19 depuis le début de la pandémie, les autorités continuent à appeler la population à se faire vacciner pour éviter la multiplication des cas sévères de cette infection.

Face à la pandémie Une dizaine d'appareils pour oxygène distribués aux hôpitaux

K. Assia

interlocuteur précisant qu'un lot important de produits désinfectants, gels hydro-alcooliques et produits d'entretien ont été aussi offerts de quoi renforcer ces liens de rapprochement.

Tout en soulignant l'important programme mis en place, M. Missoum a précisé que les actions de solidarité vont se poursuivre rappelant que 12.000 couffins ont été aussi distribués en plus de la restauration le ramadhan dernier de l'équipe du SAMU. Ces initiatives louables vont se poursuivre, de l'avis de cet ancien responsable, puisqu'un nouveau programme axé sur l'encouragement des jeunes, les porteurs de projets, sur l'économie verte, le développement de l'investissement à Oran a été élaboré afin de hisser cette ville au rang requis.

Bd Emir Abdelkader 2 blessés dans un accident impliquant le tramway

Deux personnes ont été blessées avant-hier dans un accident de la circulation impliquant le tramway. Le sinistre s'est produit sur le Bd Emir Abdelkader au centre-ville. Selon la protection civile, il s'agit d'une femme âgée de 35 ans blessée au niveau de la tête

et un jeune homme de 21 ans atteint au niveau des membres inférieurs. Les blessés ont été évacués vers le service des UMC de l'hôpital d'Oran, ajoute la même source. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'accident.

J. B.

Hassi Bounif Une femme découverte étranglée dans une maison

Une découverte macabre a été faite avant-hier après-midi à Hassi Bounif. Une femme âgée de 35 ans a été découverte étranglée.

La victime a été découverte dans une maison. La dépouille mortelle

a été déposée à la morgue de l'hôpital 1^{er} Novembre pour les besoins d'une autopsie. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances du drame.

J. B.

Police des frontières maritimes Le divisionnaire Chalabi installé au port d'Oran

K. Assia

Le chef de la première brigade de la police des frontières maritimes au port d'Oran, le divisionnaire Chalabi Mohamed a été installé avant-hier dans ses fonctions lors d'une cérémonie présidée par l'inspecteur régional

de la police de l'Ouest, le contrôleur de police Bousselah Yahia. Celui-ci s'est déroulée en présence du chef de la sûreté d'Oran, le contrôleur de police Ouabiri Abdelkarim, les cadres de la police nationale et les responsables de tous les services opérant au port d'Oran.

MASCARA

Crime à El Mohammadia, trois suspects arrêtés

Belkacir Mohamed

Les éléments de la sûreté de daïra de Mohammadia ont arrêté trois suspects, âgés entre 27 et 39 ans, dont une femme, pour association de malfaiteurs à l'effet de commettre un homicide avec prémeditation, ainsi que la préparation et la facilitation d'un autre crime à savoir le vol avec effraction. Tandis que deux

autres suspects sont en fuite. La victime est une femme âgée de 57 ans. Les enquêteurs alertés après la découverte d'un cadavre dans un domicile au centre-ville, se sont rendus sur les lieux du drame. Après exploitation des indices par la brigade scientifique, le premier suspect a été identifié et arrêté dans une wilaya de l'Ouest du pays. Il faisait l'objet d'un mandat

Des renforts pour l'irrigation agricole

Les services de la wilaya de Mascara ont octroyé, durant les derniers mois de cette année, plus de 900 autorisations de fonçage et de curage des puits destinées à l'irrigation des terres agricoles, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la wilaya.

Selon la même source, les services de la wilaya ont accordé, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de la semaine dernière, 728 autorisations d'exploitation d'anciens puits dont le niveau d'eau a connu une baisse, ainsi que 177 autres de fonçage pour renforcer l'opération d'irrigation des terres agricoles à travers

les zones qui ont connu ces derniers mois un déficit de pluviométrie.

Le wali de Mascara, Abdelkhalek Sayouda a lancé une vaste opération d'examen des demandes d'agriculteurs concernant le forage et le curage de puits destinés à l'irrigation agricole, au cas par cas, par une commission mixte, constituée des directeurs des ressources en eau, de la réglementation et des affaires générales et du secrétariat général de la wilaya, a-t-on fait savoir.

D'autre part, le programme d'urgence a été lancé l'été dernier en coordination avec le ministère des Ressources en eau, englobant le fonçage et

l'équipement de 6 puits profonds dans la zone de Hebra, pour un débit de 100 litres/seconde afin d'approvisionner les agriculteurs des communes de Bouhenini, de Mohammadia et de Mactaa Douz, en eau d'irrigation.

En outre, il a été procédé à la pose d'une barge profonde pour le drainage au niveau du barrage de Bouhanifia pour entamer le désenvasement de 5 millions de mètres cubes de vase et revitaliser le projet de pose de la canalisation afin de drainer les eaux de ce barrage vers le barrage de Fergoug et en finir avec les problèmes des fuites, de vaporisation et de vol des eaux.

EL BAYADH

Attirer le plus grand nombre de jeunes porteurs de projets

La pépinière des petites et moyennes entreprises de la wilaya d'El Bayadh a accompagné 37 mini-projets d'investissement depuis 2020, a-t-on appris de cette instance.

Cet incubateur d'El Bayadh a accompagné des investisseurs parmi les porteurs des mini-projets dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie jusqu'à leur concrétisation sur le terrain.

Ces projets concrétisés portent sur la production et l'extraction d'huiles essentielles et pharmaceutiques, la production de plantes fourragères, le recyclage des déchets, le traitement et le transfert de la laine, l'énergie solaire et autre.

Une pépinière d'entreprises liées par des accords de coopération et de coordination avec diverses administrations publiques et dispositifs de soutien et d'emploi des jeunes assure l'accompagnement des porteurs de projets depuis l'idée du projet jusqu'à son élaboration et sa

concrétisation. Elle prend en charge également la formation, l'accompagnement, la mise en place et le fonctionnement d'entreprises et de micro-entreprises jusqu'à la réalisation, ainsi que l'accompagnement dans l'obtention de la propriété industrielle ou agricole et d'autres facilités.

Afin d'encourager les jeunes diplômés des universités, des établissements de formation et autres à créer leur propre micro-entreprise, la pépinière a lancé dernièrement et tout au long du mois de novembre en cours des « portes ouvertes » pour faire connaître ses activités dans le cadre de la célébration de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

Le programme de la pépinière des entreprises, qui vise à attirer le plus grand nombre de jeunes porteurs de projets, comprend également l'organisation d'expositions de modèles réussis accompagnés par le même dispositif, ainsi que la programmation de sor-

ties de sensibilisation et d'information, en coordination avec de nombreux partenaires et l'organisation d'ateliers de formation sur le mode de création et de gestion des PME.

Le dit dispositif a également conclu récemment des accords de coopération avec la Direction de la formation et de l'enseignement professionnels, le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage «Bougachouche Abdelkader», l'Agence locale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) et l'association de wilaya scientifique de l'environnement.

La pépinière des PME programme périodiquement des ateliers de formation permettant à 90 jeunes de bénéficier, cette année, d'une formation dans les spécialités du commerce électronique, de la gestion d'entreprises, du recyclage de déchets, de l'énergie solaire et de l'extraction des huiles médicinales et aromatiques entre autres.

TISSEMSILT

Covid : les assurances du ministre de la Santé

Le ministère de la Santé est préparé à faire face à la quatrième vague de la Covid-19, a affirmé mardi de Tissemsilt le premier responsable du secteur Abderrahmane Benbouzid.

Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite d'inspection dans la wilaya, le ministre de la Santé a souligné que "la situation épidémiologique actuelle que connaît l'Europe qui enregistre une hausse du nombre des infections au coronavirus, nous pousse à prendre les précautions nécessaires pour faire face à une quatrième vague".

M. Benbouzid a fait savoir

que son ministère enregistre actuellement "une stabilité des cas de Covid-19", indiquant, à ce propos, qu'à l'heure actuelle, 5 millions de personnes ont reçu les deux doses du vaccin anti-Covid-19. "Un nombre loin de celui attendu à la fin de l'année en cours, estimé à 20 millions de vaccinés", a-t-il déclaré, tout en insistant sur l'intensification des actions de sensibilisation sur l'impor-

tance de la vaccination et exhortant les citoyens à se faire vacciner pour garantir une meilleure prévention contre cette épidémie.

Le ministre a également appelé les citoyens ayant reçu les deux doses du vaccin anti-Covid-19 il y a six mois, à recevoir la troisième dose de vaccin de leur choix, soulignant que tous les vaccins sont disponibles, à savoir AstraZeneca, Sinovac, Spoutnik et Johnson.

«L'accent est actuellement mis sur la vaccination des personnes de plus de 65 ans atteintes de maladies chroniques», a-t-il précisé, affirmant que la vaccination "ne sera pas obligatoire".

Par ailleurs, Abderrahmane Benbouzid a indiqué, en visitant l'école de formation paramédicale de la ville de Tissemsilt, qu'il a été convenu entre les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de prendre en charge l'hébergement des étudiants des écoles de formation paramédicale au niveau national dans les rési-

dences universitaires. Lors d'une rencontre avec le personnel du secteur de la santé de la wilaya, le ministre a souligné que la prime de la Covid-19 "sera octroyée à ceux qui la méritent", ajoutant, par ailleurs, que son département ministériel étudiera, avec le partenaire social, les revendications socioprofessionnelles dont la révision de la pension de retraite.

En outre, M. Benbouzid a mis l'accent sur la modernisation de la gestion des établissements hospitaliers du pays et la révision du système sanitaire dans le sens de le développer, de réorganiser la carte sanitaire et d'introduire des techniques modernes de management. Le ministre a annoncé la tenue d'assises nationales sur la réforme du système sanitaire les 21 et 22 décembre prochain dans le but de donner un bond qualitatif au secteur.

La visite du ministre dans la wilaya de Tissemsilt a été marquée également par l'inauguration de l'établissement hospitalier spécialisé "mère-enfant" de Tissemsilt.

TIMIMOUN, BORDJ BADJI-MOKHTAR

Aménagement des sièges et renforcement du parc roulant

Les sièges d'institutions publiques ont été aménagés et les parcs roulants ont été renforcés dans les wilayas de Timimoun et Bordj Badji-Mokhtar, dans le cadre du transfert, par la wilaya d'Adrar, des prérogatives à ces wilayas nouvellement promues, a-t-on appris des responsables de la wilaya d'Adrar.

Présidant une opération de remise d'un lot de moyens de transports au profit de ces nouvelles wilayas, le wali d'Adrar, Larbi Bahloul, a indiqué que l'opération intervient en application des orientations des hautes instances du pays portant finalisation des passations de services et de prérogatives aux nouvelles wilayas avant la fin de l'année en cours.

L'opération qui porte en premier lieu sur la désignation des sièges des assemblées populaires de deux wi-

lays (APW), en vue de renforcer la démocratie participative dans la gestion des affaires publiques, a été précédée par des réunions ayant donné lieu à l'installation de commissions mixtes, le transfert des passifs et actifs, et l'élaboration des budgets.

Ces réunions ont permis également de dégager un montant de 900 millions DA pour l'aménagement de 46 sièges au niveau des deux nouvelles wilayas et l'acquisition de 70 habitations au profit de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar, dont 30 devant abriter des sièges administratifs.

Le wali de Timimoun, Youcef Bechlaoui, a mis à profit cette action pour inaugurer, mardi, le siège de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW), après avoir bénéficié de travaux d'aménagement et d'équipement.

M. Bechlaoui a affirmé que cette opération revêt une grande importance dans le rapprochement de l'administration des administrés, l'APW étant la première instance élue à être prête, au terme des prochaines élections locales, et fonctionnelle pour assumer ses missions au titre de la consolidation de la démocratie participative.

Le même responsable a fait savoir que les travaux sont à pied d'œuvre pour préparer, avant la fin de l'année en cours, les sièges des différentes instances exécutives, en application des instructions des hautes autorités du pays.

Le siège de l'APW de Timimoun dispose des différentes structures et services nécessaires, dont la salle de réunions et des sessions, et les bureaux des commissions relevant de l'Assemblée, a-t-il ajouté.

BOUIRA

Dix ans de prison ferme pour homicide volontaire



Farid Haddouche

La Cour de justice, dans le déroulement de sa troisième session criminelle ordinaire d'appels, a jugé une affaire se rapportant à l'homicide volontaire avec prémeditation et non dénonciation de crime pour laquelle 2 prévenus ont comparu.

Le premier accusé H.R, âgé de 21 ans a été condamné à une peine de 10 années d'emprisonnement ferme poursuivi pour crime et son père M.R, âgé de 70 ans, poursuivi pour non dénonciation de crime, a été acquitté. Ce verdict a été accompagné d'une somme de 2 millions de dinars comme dommages

et intérêts à verser à chacun des 5 proches de la victime, c'est-à-dire ses enfants et sa veuve. Pendant le déroulement de leur procès, le procureur général avait requis la peine capitale contre le premier accusé.

Il faut rappeler que l'affaire du chanteur local Mohamed Ameziane Mesbahi qui a été retrouvé mort à l'intérieur de son domicile, un matin du mois de décembre de l'année 2019, vient d'être élucidée par l'arrestation de l'auteur du crime. Il faut rappeler que Mohand Ameziane Mesbah un chanteur local connu, notamment pour avoir lancé la carrière artistique de pas mal de chanteurs de la région devenus très célèbres.

Le chanteur qui était âgé de 63 ans, habitait la commune d'Ath Lakser située à une trentaine de kilomètres au sud-est du chef-lieu de wilaya, Bouira.

Selon des informations, les éléments de la police scientifique s'étaient rendus sur les lieux de son décès pour recueillir des indices qui pourraient clarifier le décès de chanteur. Des informations avaient fait part que la victime portait des traces de violence, ce qui laisse suspecter la marque d'un crime. Cependant, et en attendant le rapport du médecin légiste, les Services de sécurité avaient ouvert une enquête afin d'élucider cette mort suspecte.

Démantèlement d'un réseau de vol de bétail

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité de toutes sortes, que la Sûreté de wilaya s'efforce de réduire, et lors de l'installation des éléments de la Brigade mobile de la Police judiciaire (BMPJ) de la Sûreté de daïra de Sour El Ghozlane, d'un barrage de contrôle à l'entrée est de la ville, leur attention a été attirée sur un véhicule commercial de marque Renault Master, qui se dirigeait vers le pos-

te de contrôle, mais avant de l'atteindre, le conducteur surpris de sa présence de la police, a tenté de changer de voie pour éviter le point de contrôle.

Ce qui a fait intervenir les membres de la Brigade en poursuivant le véhicule et arrêter. Ce qui a permis d'arrêter sur place le conducteur, âgé de 32 ans, tandis que 2 autres passagers ont réussi à prendre la fuite dont l'un d'eux a

été, quand même, arrêté. Le véhicule transportait 6 têtes bovines qui ont été volées. Après informations fournies par l'individu arrêté, d'autres complices en fuite ont été également arrêtées et les bêtes immédiatement reconnues par leur propriétaire. Un dossier judiciaire a été constitué et les mis en cause déférés devant le procureur de la République près le tribunal de Sour El-Ghazlane. F. H.

50 blessés dans 40 accidents de la route en une semaine

Les unités de la protection civile de la wilaya de Bouira ont, dans un bilan hebdomadaire qu'elles ont dressé, enregistré 40 accidents de la route, qui se sont produits sur le réseau routier de

la wilaya, à savoir sur l'autoroute (18 accidents), les routes nationales (13 accidents) et communales (9).

Ces accidents se sont soldés par des blessures à 50 personnes

qui ont été secourus par les éléments de la protection civile. Il faut noter que la plupart des accidents se sont passés lors de la perturbation des conditions climatiques. Farid Haddouche

EL TARF

Protestations contre des ralentisseurs

A. Ouélaa

Si souvent des citoyens, suite à un grave accident, réclament l'installation d'un ralentisseur sur une route, il en est autrement dans la petite ville de Chébaita Mokhtar, daïra de Dréan, wilaya d'El Tarf où l'installation de pas moins six ralentisseurs, sur la RN 16, sur une distance de moins de 2 km, sans respect des normes requises, pour leur installation, a suscité une vive colère auprès de bon nombre de citoyens, en particulier les automobilistes et les transporteurs comme les taxis et les fourgons de transport. De leur côté, les commerçants no-

tamment les supérettes qui longent cette route nationale, les marchands de fruits et légumes de la placette, ont aussi fustigé cet état de fait. Les qualificatifs ne manquent pas pour cette situation qui ne va que pénaliser les citoyens de cette ville qui auront du mal à convaincre un taxi pour les déposer au centre-ville.

Les commerçants qui appréhendent une baisse de leurs chiffres d'affaires dans la mesure où beaucoup d'automobilistes contournent la ville en empruntant l'évitement. Ainsi un groupe de citoyens a tenu à porter ces inquiétudes au maire de cette commune afin de supprimer ces ralentisseurs.

Les Services de la police d'Echatt ont appréhendé le conducteur d'un tracteur dont la remorque était chargée de sable. Pour rappel, depuis l'année 2003, l'exploitation de cette sablière se trouvant sur le territoire de la commune, a été suspendue et tout enlèvement de sable est strictement interdit.

L'enlèvement du sable continue du côté de Ain Khiar, dans la commune d'El Tarf, Berrihane, M'Ridima et Oum Théboul, malgré l'interdiction. Enfin, outre la saisie du tracteur et de la remorque, ce voleur de sable sera traduit en justice. A.O.

TÉBESSA

Un mort dans un accident de la route

Ali Chabana

L'unité de la Protection civile de Bekkaria, localité située à une dizaine de kilomètres à l'est de Tébessa est intervenue dans la nuit de lundi à mardi, suite à un accident de la route survenu

près de Bouchebka, dans la commune frontalière d'El Houjbet. Le renversement d'une voiture a causé le décès d'une personne âgée de 26 ans. Le corps de la victime a été déposé à l'hôpital de Alia Salah, selon le communiqué de la DPC.

BEJAÏA

Secousse tellurique

Un séisme d'une magnitude de 3,5 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistré mercredi à 01h29, à cap Carbon, au large de la wilaya de Béjaïa, indique le Centre de

recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG). Selon le CRAAG, la secousse tellurique a été localisée à 31 km au nord-est de cap Carbon, en mer.

CONSTANTINE

Création d'un bureau chargé du Mouvement associatif



Un bureau chargé du Mouvement associatif a été créé récemment au cabinet du wali de Constantine pour permettre une meilleure prise en charge de ce dossier, considéré comme le «maillon fort du développement local», a-t-on appris mardi au cours d'une rencontre regroupant le chef de daïra et des responsables de comités de quartiers. Cette rencontre de débat et de concertation, à laquelle ont pris part le directeur de la Réglementation et des Affaires générales (DRAG) et le chargé du dossier du Mouvement associatif, au cabinet du wali, a été mise à profit pour réitérer l'engagement de l'administration locale à prendre en charge les préoccupations du mouvement associatif, à travers notamment, la consolidation des canaux de communication via ce bureau devant permettre davantage d'efficacité dans la gestion des affaires, en rapport direct avec le quotidien des citoyens.

Les représentants des Associations et comités de quartiers, présents à cette rencontre, ont exprimé une multitude de préoccupations, en rapport avec le cadre de vie des citoyens, comme l'absence d'aménagement, d'assainissement, d'hygiène, d'éclairage public dans les quartiers, le manque d'espaces de distraction, de loisirs et de sports, le manque de sécurité

Horaires des prières pour Alger et ses environs

13 rabie ethani 1443

El Fedjr 06h00	Dohr 12h33	Assar 15h17	Maghreb 17h40	Icha 19h02
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



Migrants Dix cadavres découverts sur un bateau au large de la Libye



Dix cadavres de migrants, sans doute morts étouffés, ont été découverts à bord d'un bateau surchargé au large des côtes libyennes, a annoncé l'ONG Médecins sans frontières (MSF). Le navire de secours de l'ONG, le «Geo Barents», a secouru les 99 survivants, a-t-elle précisé mardi soir. «Au fond du bateau en bois surchargé, dix personnes ont été retrouvées mortes», a tweeté MSF. «10 morts évitables (...) 10 personnes qui sont mortes étouffées, après 13 heures à dériver en mer. L'itinéraire le plus meurtrier en Méditerranée. Comment pouvons-nous accepter cela en 2021?». Des dizaines de milliers de personnes tentent d'arriver en Europe en traversant la Méditerranée à partir de la Libye ou de la

Tunisie pour arriver généralement en Italie. Ce trajet est extrêmement dangereux: au moins 1.236 personnes ont déjà péri cette année en tentant cette traversée, contre 858 sur la même période en 2020, selon Flavio Di Giacomo de l'Organisation des migrations internationales (OMI) de l'ONU. L'opération de secours du «Geo Barents» a «probablement permis d'éviter d'autres victimes», a-t-il tweeté, soulignant «le besoin de renforcer les patrouilles en mer». Selon MSF, le «Geo Barents» transporte actuellement 186 personnes, dont des femmes et des enfants, le plus jeune étant âgé de 10 mois. «Beaucoup d'entre eux sont traumatisés par leur épreuve horrible», a précisé l'ONG, qui a demandé un port sûr pour pouvoir les débarquer.

Egypte

Des pluies inédites depuis 11 ans provoquent 4 morts et 500 piqûres de scorpions

Quatre personnes sont mortes dans le sud égyptien, en proie ces derniers jours à des pluies diluviales inédites depuis 11 ans et qui ont déclenché une recrudescence des piqûres de scorpions, ont indiqué des responsables. «Cela faisait onze ans qu'on n'avait pas enregistré une telle quantité de pluie et cela découle du changement climatique mondial», a affirmé mardi Khaled Qassem, responsable local du ministère du Développement local. En «55 minutes» dans la nuit de vendredi à samedi, «huit millions de mètres cubes d'eau» se sont abattus sur la province d'Assouan, à 650 kilomètres au sud du Caire, a détaillé le gouverneur, Achraf Attiya, à la télévision d'Etat.

Quatre personnes sont mortes, a indiqué le ministère de la Santé, quand leurs habitations se sont écroulées sous la pluie et les grélons. Au total, 106 maisons ont été emportées et plus de 300 partiellement endommagées, selon le gouverneur Attiya. En plus d'avoir coupé l'eau et l'électricité dans

certaines zones, les pluies ont fait sortir de nombreux scorpions et «plus de 500 personnes ont été piquées», a annoncé le gouvernorat sur sa page Facebook.

En commentaires, des habitants se disaient «encerclés par les scorpions et les serpents», disant s'inquiéter pour «les enfants et les vieillards».

Il existe quatre ou cinq types de scorpions dans le désert égyptien, dont les piqûres peuvent provoquer de fortes fièvres, mais aucun décès dû à une piqûre de scorpion n'a été enregistré, a précisé le ministère de la Santé.

Durant l'hiver 2020 déjà, pluies et inondations avaient fait une vingtaine de morts en Egypte.

Ces intempéries en Egypte - pays qui accueillera la COP27 sur le changement climatique en 2022 - sont intervenues alors que la COP 26 accouchait d'un texte jugé tiède car ne garantissant pas de contenir le réchauffement à 1,5°C et ne répondant pas aux demandes d'aide des pays pauvres.

ANNONCES CLASSÉES

Le Quotidien d'Oran
Jeudi 18 novembre 2021 19

APPARTEMENTS

■ V/loue ou échange à Tiaret C/V contre similaire à Oran, F5/F6, acté, 2^e étg, 3 faç E/O/Sud, cour comm. Clôture 3.000 m², parking gardé prox école, CEM, lycée, univ. Mosq, bain, police Ptt, superette, blv 2 sens - Mobile : 0557.74.60.91 - 0558.29.57.69

■ A vendre appart F3 acté 2^e étage quartier Plateau, Oran, libre de suite bien ensoleillé, toutes commodités ag, courtier, intermédiaire et curieux s'abst - 0778.30.25.71

■ A.V ou location appart F2-F3-F4 et F5 (luxe cuisine équipée, box, chaudière, ch/c, à Fernandville, Bir el Djir, Millénium, wilaya - 0555.89.91.04 - 0772.43.37.38

■ A vendre appartement F2, RDC, 36 m², cour espagnole, immeuble de 1^e étage et RDC acté, adresse : rue Nouar Khedija n° 14 Oran - Tel: 0542.56.93.97

■ A louer F2, 1^e étage, 2 ch + cuisine + salle d'eau, Hai el Bahia, Oran - Tél : 0661.20.11.23

■ A vendre studio, acté, 3^e étage à l'USTO, Oran superficie 27 m² (une pièce, cuisine, SDB et WC), immeuble neuf propre - 0556.81.01.65

■ A louer F4, 1^e étage, cité radieuse Maraval, convient bureau, médecin, avocat - 0657.06.94.31 - 0794.33.95.83

■ A louer F3, la CNEP, Yaghmou-racen 2^e étage avec climatiseur, chauffe-eau, chauffage central, prix 3,2U/mois - 0657.06.94.31 / 0794.33.95.83

■ A louer F2 Haï Yasmine, 1^e étage. prix 2,6U/mois - 0657.06.94.31 - 0794.33.95.83

■ Loue F2 1^e étage Haï Yasmine (proche Résidence Hasnaoui) - Tél : 0779.00.52.29

■ Vends 2 appartements côté Akid Lotfi F4, 144 m² et F5 132 m² avec box, fini à 80% - 0771.12.03.26

■ Loue F3 Seddikia, 1^e (4U) - F3 meublé, Ain El Turck, 1^e (3,5U) - F2 dans une villa, Coca, 1^e (3U) - bureaux 31 centre-ville, 1^e (3U) - F1 St-Pierre, RDC (1,5U) - AG ABDALAH : 041.38.62.87/0770.40.87.48

■ Vends à Mobilart, Oran, appart T4 Tour C, 25^e, H.standing acté - 0661.41.94.37

■ A louer F2, nouvelle construction, au 2^e étage à Sidi El Houari centre-ville d'Oran - 0770.18.23.70

■ Vds F3 90 m², 5^e étage bloc de 7 étages, acté, hall, couloir, placards, balcon, loggia, SDB, ascenseur, parking gardé, jardin, 2 faç ensoleillé, b.vois, cité Batior, centre de Akid. Px 1MD - 0699.31.04.74

■ A vendre appartement F2, RDC, 36 m², cour espagnole, immeuble de 1^e étage et RDC acté, adresse : rue Nouar Khedija n° 14 Oran - Tel: 0542.56.93.97

■ A louer F2, 1^e étage, 2 ch + cuisine + salle d'eau, Hai el Bahia, Oran - Tél : 0661.20.11.23

■ A vendre studio, acté, 3^e étage à l'USTO, Oran superficie 27 m² (une pièce, cuisine, SDB et WC), immeuble neuf propre - 0556.81.01.65

■ A louer F4, 1^e étage, cité radieuse Maraval, convient bureau, médecin, avocat - 0657.06.94.31 - 0794.33.95.83

■ A louer F3, la CNEP, Yaghmou-racen 2^e étage avec climatiseur, chauffe-eau, chauffage central, prix 3,2U/mois - 0657.06.94.31 / 0794.33.95.83

■ Loue F2 1^e étage Haï Yasmine (proche Résidence Hasnaoui) - Tél : 0779.00.52.29

■ Vds au camp 5 Bethioua Arzew, villa 317 m², double faç, faisant angle de rue, bâti 110 m², faç 23 m acté + L/F, gd jardin, gd garage sans vis-à-vis, endroit t. calme ensoleillé, B. Vois. Px 1,2 MD - 0699.31.04.74

■ Vds M. Maître R+2, F6, 135 m², Kara II, Senia finie à 100%, cuis équipée, garage, b/ea, citerne, 2 terrasses, CH/C, 5 clm, libre de suite T.B Voisin, endroit calme - actée + L/F - 0779.18.74.07

■ Vds à Bel-Air, Oran, 50m du Bd Froment Coste, local/com 160 m² (R: 20 m² + 1^e 140 m², acté, R: bureau P-DG open/s- 2 SDB idéal pour prof libérale + wifi + tél + parking. Px 1M900 - tél : 0560.19.75.28

■ A vendre ou à louer local sup 40 m², bien aménagé, toutes commodités situé sur le grand bd commercial de Choupot, Oran - 0540.11.33.07

■ A vendre villa à Cap Falcon R+1 + terrasse, sup 110 m², actée, vue sur mer, quartier calme - tél : 0550.53.78.02/ 0550.31.81.05

EMPLOIS

■ Atelier de tournage, situé à Oran, cherche un tourneur - fraiseur qualifié, savoir tailler les pignons - Nous contacter au 0559.52.74.35

■ Pizzéria recrute un serveur, un pizzaïolo, un plaigniste et un plongeur qualifié au centre-ville d'Oran - 0664.61.05.31

TERRAINS

■ Vends 2 terrains actés à la zone industrielle Tlélât, sup 2 ha et 4 h a prix offert 9.000 DA/m² - prix vente 11.000 DA/m² - 0661.10.51.43

■ Promoteur agréé cherche des terrains pour partenariat : Oran Belgaïd, Bir El Djir - 0781.65.50.86- 0552.50.87.42

LOCAUX

■ Vds au camp 5 Bethioua Arzew, villa 317 m², double faç, faisant angle de rue, bâti 110 m², faç 23 m acté + L/F, gd jardin, gd garage sans vis-à-vis, endroit t. calme ensoleillé, B. Vois. Px 1,2 MD - 0699.31.04.74

■ Vente villa (ancienne bâtie) RDC, sup terrain 410 m², 2 façades angles, bien ensoleillée, actée + L/F, située quartier résidentiel Les Palmiers, Oran - 0665.20.96.90

■ Vds à Bel-Air, Oran, 50m du Bd Froment Coste, local/com 160 m² (R: 20 m² + 1^e 140 m², acté, R: bureau P-DG open/s- 2 SDB idéal pour prof libérale + wifi + tél + parking. Px 1M900 - tél : 0560.19.75.28

■ A vendre ou à louer local sup 40 m², bien aménagé, toutes commodités situé sur le grand bd commercial de Choupot, Oran - 0540.11.33.07

ANNIVERSAIRE

C'est le plus beau jour de ma vie et le plus important pour moi car il me rappelle le jour où tu es venue au monde et où tu es entré dans ma vie pour la vendre merveilleuse. Joyeux anniversaire Belabdi Mohamed (dit Hami) pour tes 20 ans ; je te souhaite tout le bonheur du monde, santé et une belle vie devant toi inshallah. Ta maman qui t'aime Faffa



ANNIVERSAIRE

Un rayon du soleil m'a annoncé que demain vendredi «Youn Moubarak», le 19 novembre doit être fêté en l'honneur d'un petit ange tant aimé et adoré... Qui est donc cette majesté ? C'est mon adorable neveu : DENANE MONCEF Salah-Eddine qui fêtera ses 6 ans. Tu n'es que joie, douceur et grand bonheur. Six années que tu combles de ta lumière toute la famille. Ce jour est un grand moment ! Un jour de bonheur pour ton papa Khaled, ta maman Nadisse, tes frères Mohamed et Yassou... je te souhaite beaucoup de santé, joie et réussite, sans oublier des vœux d'anniversaire pour Mohamed-Nadir même s'ils sont tardifs. Lots of health and happiness adorable Moncef. Your aunt Dalia Who adores you.



■ Loue 1^e étage d'un immeuble 320 m² à usage commercial composé de 8 pces, sanita, cuisine, cour/ sur gd Bd des Martyrs, à côté Ritège, idéal pour (labo, siège sté...) - Tel : 0793.28.71.73

■ A louer local 200 m², haut 4m50, double façade, en face du 4^e périphérique, pas loin du nouveau Stade olympique d'Oran - 0554.69.08.07

■ A louer local double façade, 22 m², à Choupot Oran - 0659.93.54.45

■ Mascara/ Loue hôtel "Bel air", au centre-ville, à proximité de l'Université, dispose de 30 chambres, un grand restaurant , salle de conférence et un parking - Tél : 0770.10.31.28

DIVERS

■ Vente de béton prêt à l'emploi, location des centrales à béton - 0781.62.26.40

■ Entreprise de transport de marchandises offre ses services pour tout tonnage et toutes destinations, H/24 et 7/7 transport, manutention, réceptions, livraison-stockage et distributions - tél: 0770.73.99.69 / 0555.00.19.10

■ UniBeauté Ecole de Formation Professionnelle, lance des formations en Esthétique: maquillage, massage, soin du visage, épilation, manucure et pédicure. Tél : 041.83.41.41/ 0770.00.53.43/ 0770.08.81.47 FB UniBeauté-officielle.

■ Almase : Formation professionnelle lance formation qualifiante conducteurs d'engins (chariot élévateur, rétrocargeur), mécanique auto, électricité scanner, coiffure hommes/femmes - 0783.85.07.81/ 0658.36.06.14

■ Enseignante donne des cours à domicile niveau primaire expérience 36 ans - Tél : 0659.28.98.20

■ Fabriquons foreuses hydrauliques toutes profondeurs, pompes à boues triplex et duplex et foreuses horizontales - 0560.12.92.89

AVIS DE DÉCÈS ET REMERCIEMENTS

A la suite de la perte de Mme FEHIM Yamina
Décédée à Paris, le 08/11/2021, enterrée à Oran
le 12/11/2021, ses enfants, parents et alliés sont très touchés par la sympathie dont vous avez fait preuve lors de cette douloureuse épreuve et vous remercient sincèrement pour votre soutien et vos prières.

اتا الله و انا اليه راجعون



PENSÉE

BELLAHOUEL Mohammed 19.11.2018
Une douce pensée à toi mon papa, mon ami, mon confident, non conseiller, mon tout. Trois dures années sans pouvoir te voir, ni t'entendre ! Tu resteras vivant dans nos cœurs
Nous : ton épouse, tes enfants et petits-enfants Allah Yerahmek Papa.
Ta fille N. BELLAHOUEL



PENSÉE

À la mémoire de notre fils MOHAMEDI Hosseyné
Décédé le 19-11-2018 à Tlemcen.
Sa famille demande à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire Allah yerhmek ya Hosseyné
Ton

Football - Ligue 1 **Suspense à Oran, la JSK et la JSS à l'aise**

Après une passionnante trêve internationale, le championnat reprend ses droits, et cette quatrième journée est étalée sur deux jours, avec trois rencontres dès demain.

Adjal Lahouari

La mission la plus ardue sera celle du MCO, qui se trouve dans une crise aiguë dont l'entraîneur Aït Djoudi a fait les frais. Depuis la victoire ramenée de Constantine, les coéquipiers de Legraâ ont déçu leurs fans, stagnant au douzième rang en compagnie de clubs dont le seul objectif demeure le maintien. Face à l'ESS qui est à la recherche de son rythme de croisière, la tâche ne sera pas facile, surtout si la défense n'améliore pas son rendement. Après les Sétifiens, les Hamraouas iront à Alger (NAHD), recevront le RCA avant de mettre le cap vers Béchar. Il est donc urgent que le MCO réapprenne à gagner. Dans le cas contraire, bonjour les dégâts !

De leur côté, les Bécharis iront à Chelghoum Laïd où l'attaque n'a pas ouvert son compteur. Avec ses joueurs offensifs et sa solide défense, la JSS est en mesure de rafler la mise, à condition de ne pas sous-estimer leurs adversaires du jour. Les coéquipiers du keeper Saïdi ont en mémoire l'échec subi à Bis-kra alors qu'ils croyaient battre l'USB. Finalement, la mission s'an-



nonce facile pour la JSK, devenue spécialiste des nuls et qui est obligée d'inaugurer la série des victoires. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, que les Canaris se sont améliorés, mais parce qu'ils accueilleront sur leur stade le RCA, dont on ne sait pas s'il pourra bénéficier de ses recrues.

Pour le moment, le constat est implacable : le RCA est lanterne rouge avec zéro but inscrit et une défense des plus perméables avec neuf buts encaissés. Cette semaine, l'entraîneur tunisien Ammar

Souayah a insisté sur la discipline du groupe, assurant que chaque joueur aura sa chance. La JSK a livré samedi deux matches amicaux où tout l'effectif a été concerné. De sorte qu'on n'imagine pas que les Canaris ne fassent pas le nécessaire ce vendredi face à la lanterne rouge.

Vendredi à 17h00

Oran:	MCO-ESS
Tizi-Ouzou:	JSK-RCA
Chelghoum Laïd (15h00):	HBCL-JSS

Ligue 2

Le RCK sur du velours, l'USC confiant

M. Zeggai

Cette cinquième journée s'annonce nettement favorable au leader du groupe Centre-Ouest, le RCK, alors que l'USC dans le groupe Centre-Est sera soumise à un autre test d'invincibilité. En effet, le Raed de Kouba dispose d'une belle opportunité pour signer sa cinquième victoire consécutive avec la réception de l'USMBA, l'une des grosses déceptions de ce début de championnat. En revanche, le team d'El-Bayadh aura un match difficile à négocier devant le WAB, qui donne l'impression d'avoir retrouvé ses marques. Mais l'apport du public et l'avantage du terrain pourraient lui être favorables. Pour sa part, le CRT n'a pas droit à l'erreur face au CRB Aïn-Oussera à Boussaâda. Idem pour le GCM chez le SCAD, qui a grandement besoin de points pour quitter la zone rouge et éviter de sombrer dans le doute. Le MCB Oued Sly, lui, devra confirmer son dernier succès acquis à Khemis Miliana face à la surprise lanterne rouge, l'USMH, qui compte sur

l'apport de son nouvel entraîneur Kamel Bouhellal pour provoquer le déclic psychologique. La JSMT et l'ASMO évolueront à domicile devant respectivement le SKAF et l'USMMH et doivent en principe réagir après avoir raté leurs débuts de saison. Dans le groupe Centre-Est, tous les regards seront braqués sur la ville de Teleghma où le NRBT pourrait, en cas de succès, rejoindre son adversaire du jour au classement et relancer totalement la course à la première place surtout que les deux autres poursuivants seront en déplacement. La JS Bordj Ménaïel, en conflit avec son entraîneur Bouziane Rahmani, ira à Batna où l'attendra de pied ferme

Vendredi à 15h00

Groupe Centre-Ouest
Tiaret: JSMT-SKAF
Boussaâda: CRBAO-CRT
Oran: ASMO-USMMH
El-Bayadh: MCEB-WAB
Aïn Defla: SCAD-GCM
Kouba: RCK-USMBA
Chlef: MCBOS-USMH
Saïda: MCS-ESBA

Groupe Centre-Est

Aïn M'lila: ASAM-JSMB
Khenchela: USMK-CABBA
Teleghma: NRBT-USC
Batna: CAB-JSMB
Béjaïa: MOB-JSMS
Annaba: Hamra-MOC
El-Eulma: MCEE-USMAn
Lakhdaria: IBL-IRBO

Cyclisme - Festival arabe sur route **Salah-Eddine Cherki en argent**

Le cycliste algérien Salah-Eddine Al-Ayoubi Cherki a décroché la médaille d'argent au contre-la-montre individuel juniors (messieurs), disputé mardi au Caire pour le compte du Festival arabe sur route qui se déroule actuellement en Egypte. Cherki a ainsi bonifié la moisson algérienne d'une huitième médaille : 5 or, 1 argent et 1 bronze, ce qui lui permet d'occuper provisoirement la première place au

tableau général des médailles. Les «Vert» devaient sûrement y glaner des médailles. La compétition, abritée par la capitale égyptienne, s'y poursuivra jusqu'au 25 novembre courant, et comportera plusieurs autres épreuves à son menu. Elle servira également de préparation aux cyclistes algériens en vue d'autres échéances internationales à venir, dont les Jeux méditerranéens de 2022 à Oran.

Boxe - FAB **Des membres de l'exécutif dénoncent la gestion du président**

Sept membres du bureau exécutif de la Fédération algérienne de boxe (FAB) ont dénoncé la gestion «individuelle» du président Abdenour Ferhat-Fazil et sollicitent le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire (AGEEx), consacrée au retrait de confiance. Dans une requête adressée au MJS et au président du Comité olympique et sportif algérien (COA) dont détient une copie, les sept membres du bureau exécutif contestent «la prise de décisions individuelles sans qu'elles soient validées par le bureau fédéral et s'immiscer dans les prérogatives des présidents de différentes commissions fédérales». «Nous sollicitons l'intervention du ministre de la Jeunesse et des Sports pour stopper cette situation de non-droit qui nuit à la stabilité et à la bonne marche de notre instance fédérale. Le ministre nous a honoré par une réception au siège du MJS et il a tenu ses promesses à travers les moyens humains et financiers qui nous ont été engagés, mais malheureusement, le président de la FAB continue à gérer l'instance fédérale d'une manière unilatérale», a-t-on relevé. Pour les membres contestataires, le président de la FAB a créé à travers sa gestion «une situation malsaine au sein des différentes ligues de wilayas, s'immiscer dans le travail des entraîneurs nationaux, notamment ceux de la sélection algérienne seniors et son intervention sans cesse dans le choix des athlètes sélectionnés». A cet effet, les

membres se sont interrogés, «comment se fait-il qu'on programme quatre stages de préparation pour les seniors et organiser un tournoi de pré-sélection pour mettre en place une équipe nationale, mais sans pouvoir participer aux championnats du monde 2021 de Belgrade en Serbie». «Le président a même convoqué d'anciens boxeurs internationaux ayant arrêté leur carrière sportive et ceux qui étaient absents pendant une longue durée, ce qui affecte négativement sur la participation algérienne lors des prochaines échéances internationales dont les Jeux méditerranéens d'Oran», ont-il souligné. À travers cette requête, les sept membres fédéraux sollicitent le ministre de la Jeunesse et des Sports à organiser une AGEEx avec un seul point à l'ordre du jour, à savoir le retrait de confiance au président de la FAB, Abdenour Ferhat-Fazil. Les sept membres contestataires sont : Meriou Djahid (président de la commission d'arbitrage), Belarbi Abdelfatcheh (1er vice-président), Abbaci Abdellaziz (président de la commission d'organisation), Kemmas Abdenacer (président de la commission technique), Khedim Miloud (président de la commission de protocole), Bendidani Said (président de la commission juridique) et Bouchouia Sid-Ali (président de la commission de suivi des ligues). Abdenour Ferhat-Fazil a été élu le 18 mars 2021 président de la Fédération algérienne de boxe (FAB) pour le mandat olympique 2021-2024, en remplacement de Youcef Khelifi.

Natation - FAN **Une AGEEx pour l'approbation du nouveau système de compétition**

La Fédération algérienne de natation (FAN), tiendra samedi à Mostaganem, une assemblée générale extraordinaire, afin d'approuver les amendements proposés à l'ordre du jour, dont le changement du système de compétition, a-t-on appris auprès de l'instance fédérale. «L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire, prévue samedi à Mostaganem, comprend la révision des statuts généraux, et l'application du nouveau système de compétition, basé sur les compétitions zonales et régionales, qualificatives au championnat national, avec une légère modification des périodes de formation des jeunes catégories», a déclaré le président de la FAN, Mohamed Hakkim Boughadou. Selon la même source, le collège technique annuel de l'instance fédérale, réuni en septembre dernier, avait présenté de nouveaux amendements concernant le nouveau système de compétition applicable au niveau des régions. Les compétitions débuteront par la phase des wilayas, avant de passer à la phase régionale, puis

nationale, ce qui permettra aux meilleurs éléments de passer à la phase d'élite». Concernant les jeunes catégories, le président de la FAN a révélé la réduction d'une année sur la période de formation de la catégorie des juniors, pour l'ajouter à celle des benjamins. Ainsi, les périodes de formation des jeunes seront comme suit: Juniors (2 ans), minimes (2 ans), Benjamins (3 ans), alors que la catégorie des cadets n'existe pas dans le cursus de formation, sportive en natation. Par ailleurs, le démarrage de la saison sportive (2021-2022) débutera fin décembre avec le déroulement du championnat d'Algérie en eau libre (bassin 50 m).

Cette compétition sera précédée par la programmation du Collège technique national de la natation en eau libre prévue le 2 décembre à Constantine. Lors de sa dernière réunion, le Bureau fédéral de la FAN a approuvé les nouveaux amendements des statuts généraux proposés et qui seront soumis lors de l'Assemblée générale extraordinaire à Mostaganem.

Eliminatoires Mondial-2022

Les adversaires potentiels des Verts en barrages

M. Benboua

Dix nations ont validé leur ticket pour disputer les matches barrages pour la qualification au Mondial-2022, qui se joueront en mars prochain, en aller-retour et dont le tirage au sort aura lieu le 18 décembre à Doha. Il s'agit de l'Algérie, la Tunisie, le Nigeria, le Cameroun, le Mali, l'Egypte, le Ghana, le Sénégal, le Maroc et la RD Congo. Aujourd'hui et après un passage laborieux des Verts devant le Burkina Faso, la question qui taraude les esprits est de savoir qui sera l'adversaire de l'Algérie lors des barrages ? Tout d'abord, il faut savoir que ces matchs seront programmés selon le classement FIFA des sélections qualifiées. C'est-à-dire, les cinq nations les mieux classées composeront le premier chapeau, avec l'avantage de recevoir au match retour, alors que les cinq autres formeront le deuxième chapeau. De sérieux clients, qu'il faudra prendre très au sérieux. Si l'on se fie au classement actuel de la FIFA, l'Algérie ferait logiquement partie du premier chapeau et évitera donc le Sénégal, le Maroc, la Tunisie et le Nigeria. Du coup, les sélections susceptibles de croiser les Verts en barrages sont l'Egypte, le Ghana, le Mali,

la RD Congo et le Cameroun. Pour les Algériens, le meilleur tirage serait surtout d'éviter l'Egypte, non pas par appréhensions sportives, mais en raison de la fameuse épopee d'Oum Dormane, qui a permis aux coéquipiers d'Antar Yahia, un certain 18 novembre 2009 d'arracher leur qualification au Mondial du Brésil. Auparavant, le match retour disputé au Caire avait débordé du cadre sportif pour se transformer en une véritable crise diplomatique. Douze ans après, une double confrontation décisive comme celle des barrages, n'est pas souhaitable ni dans le camp algérien, ni dans celui de l'Egypte. Quoiqu'il en soit, pour Djamel Belmadi il n'y a aucune préférence pour un adversaire particulier. « Je ne pense pas que cela soit limité à un souhait. Ça sera un tirage au sort et nous allons, à ce moment-là, nous préparer comme il se doit à cette double confrontation selon la qualité et les potentialités de l'adversaire », a indiqué le sélectionneur en conférence de presse, tout en avouant que cette qualification aux barrages n'était pas facile: « Nous avons fait un parcours quasiment sans faute. On a eu à faire à une équipe du Burkina Faso qui voulait créer l'exploit, elle qui n'a jamais pris part à une Coupe du monde, alors que

nous, on en a joué quatre et nous sommes champions d'Afrique. C'est une équipe qui a un passif récent qui parle en sa faveur. Elle aura certainement son mot à dire à la CAN-2021. J'estime qu'il s'agit d'une qualification aux barrages amplement méritée », a estimé Belmadi qui a également noté « quelques déchets techniques dans la dernière passe ». Belmadi, qui a reconnu s'attendre « à un match dur », a surtout pointé du doigt l'état de la pelouse qui a compliqué les choses. « Les déchets techniques sont peut-être dus au terrain qui était difficilement praticable. Ce n'était pas à cause d'un manque de travail mais plutôt dû aux conditions climatiques. Il a plu jour et nuit. On s'est entraîné une fois sur ce terrain, mais il était en bon état. Il a plu pendant deux jours mais il n'était pas comme ça. Ça ne favorise pas le jeu d'où sûrement le déchet technique ». En somme, les protégés du sélectionneur Djamel Belmadi ne sont plus qu'à deux rencontres de la phase finale du Mondial, mais avant cela, ils se tourneront désormais vers la préparation de la Coupe d'Afrique des nations au Cameroun (9 janvier - 6 février), en attendant de livrer la double confrontation des barrages du Mondial 2022, prévus en mars prochain.

Le Président Tebboune félicite la sélection nationale

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a félicité l'équipe nationale de football, suite à sa qualification pour les barrages qualificatifs pour la Coupe du mon-

de 2022 au Qatar, grâce au match nul obtenu mardi face au Burkina Faso (2-2) au stade Mustapha-Tchaker (Blida), pour le compte de la 6ème et dernière journée (Groupe A)

des éliminatoires de la Coupe du monde 2022. «Au Mondial les héros... Vous y êtes presque», a écrit le Président Tebboune sur son compte Twitter.

Tennis - Masters ATP**Tsitsipas se retire sur blessure**

Le Grec Stefanos Tsitsipas, 4e mondial, s'est retiré des Masters de Turin mercredi avant son 2e match de la compétition en raison d'un coude droit toujours douloureux, a annoncé l'organisation. Tsitsipas «s'est retiré (du Masters) à cause d'une blessure au coude droit», indique l'ATP. Il est remplacé par le Britannique Cameron Norrie (12e et deuxième rem-

plaçant) qui affrontera en soirée le Norvégien Casper Ruud (8e). Le finaliste de Roland-Garros, qui restait sur un abandon dès son entrée en lice au Masters 1000 de Paris au début du mois en raison déjà d'une blessure au coude droit, avait été battu lors de son entrée en lice à Turin lundi par le Russe Andrey Rublev (5e) 6-4, 6-4. Vainqueur du tournoi en 2019, Tsitsipas

est le deuxième joueur à se retirer du Masters 2021 après Matteo Berrettini (7e) qui avait abandonné dès son premier match dimanche en raison d'une blessure aux abdominaux. L'Italien avait attendu mardi pour annoncer qu'il n'était pas en mesure de rejouer, laissant sa place dans le groupe à son compatriote Jannik Sinner (11e et premier remplaçant).

Voile**Décès en mer de l'entraîneur du club Sindbad Oran**

L'entraîneur du club Sindbad Oran, Ziane Fayçal, est décédé mardi d'une crise cardiaque, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de voile (FAV). «Le défunt Ziane Fayçal avait fait une sortie en mer. A un moment donné, il a été pris d'un malaise cardiaque, auquel il a fini par

succomber» a précisé l'instance fédérale dans un bref communiqué. Avant sa reconversion et la prise en charge des commandes techniques du club Sindbad Oran, Ziane Fayçal a été un important véliplancheur algérien. Il avait d'ailleurs le statut d'international et avait représenté son pays dans

differents évènements internationaux. La FAV a profité de l'occasion pour présenter des condoléances officielles à la famille du défunt, imitées un peu plus tard par des élèves du club Sindbad, qui étaient relativement nombreux à publier des messages émouvants sur les réseaux sociaux.

Mondial-2022**Le point sur les qualifications par zone**

Aun peu plus d'un an du Mondial-2022 qui réunira 32 nations (21 novembre - 18 décembre 2022), dix équipes sont déjà qualifiées en Europe où douze sélections se battront pour les trois derniers billets pour le Qatar, l'Afrique connaît ses dix barragistes qui brigueront les cinq places du continent, et en Amérique du sud l'Argentine a rejoint le Brésil.

• Europe

- **Equipes engagées (au début des qualifications):** 55
- **Places qualificatives:** .. 13
- **Equipes déjà qualifiées:** 10

Le Danemark est devenu le 12 octobre la première nation à décrocher son billet sur le terrain. Il a depuis été imité par neuf autres équipes: l'Allemagne, la France, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Serbie, l'Angleterre, la Suisse et enfin les Pays-Bas, mardi. Les dix équipes classées deuxièmes (Portugal, Suède, Italie, Ukraine, pays de Galles, Ecosse, Turquie, Russie, Pologne et Macédoine du Nord) et les deux meilleures équipes de la dernière Ligue des nations non qualifiées (République tchèque et Autriche) participeront en mars à des barrages. Ils seront alors répartis dans trois tableaux de quatre équipes. Au sein de chacun d'entre eux se disputeront des demi-finales (24 et 25 mars) et une finale (28 et 29 mars) sur un seul match, avec prolongation et tirs aux buts éventuels. Les trois derniers billets européens iront aux vainqueurs des trois finales.

• Afrique

- **Equipes engagées:** 54
- **Places qualificatives:** ... 5
- **Equipes déjà qualifiées:** 0

Le 2e tour des qualifications s'est terminé mardi: Algérie, Nigeria, Tunisie et Cameroun ont rejoint les six autres équipes qualifiées pour le 3e et dernier tour après avoir terminé en tête de leur groupe (Mali, Egypte, Sénégal, Maroc, Ghana et RD Congo).

Ces dix équipes participeront à des barrages sous la forme de matches aller-retour qui désigneront les cinq qualifiés pour le Qatar. Le tirage au sort de ces rencontres aura lieu le 18 décembre à Doha.

• Asie

- **Equipes engagées:** 46
- **Places qualificatives:** 5 ou 6
- **Equipes déjà qualifiées:** 1 (Qatar)

Le Qatar, pays-hôte, a déjà son billet en poche. Douze équipes participent actuellement au 3e et dernier tour des qualifications qui prendront fin en mars 2022 au Qatar. Elles sont réparties en deux groupes de six et s'affron-

tent en matches aller-retour. Les deux premiers de chaque groupe iront au Qatar. Après six des 10 journées, l'Iran et la Corée du Sud ont une grande marge dans le groupe A, l'Arabie saoudite domine le groupe B devant le Japon, lui-même talonné par l'Australie. Les deux troisièmes (actuellement Emirats dans le groupe A et Australie dans le groupe B) s'affrontent ensuite en match aller-retour, le vainqueur participant à un barrage intercontinental aller-retour contre un représentant de l'Océanie, de l'Asie ou de la Concacaf.

• Amérique du Sud

- **Equipes engagées:** 10
- **Places qualificatives:** 4 ou 5
- **Equipes déjà qualifiées:** 2

Le Brésil, qui n'a jamais manqué de phase finale de Coupe du monde, a validé son ticket pour le Qatar en battant la Colombie le 12 novembre. Il a été rejoint mardi par l'Argentine qui malgré son nul contre la Seleçao à domicile (0-0) profite des faux pas du Chili, de la Colombie et de l'Uruguay pour officiellement valider son ticket à quatre journées de la fin. L'Équateur, vainqueur au Chili, a fait un grand pas pour s'emparer du troisième ticket. La dernière place directement qualificative et la place de barragiste intercontinental seront également disputées entre Colombie, Pérou, Chili, Uruguay et même Bolivie, qui se tiennent en deux points.

• Concacaf
(Amérique du Nord, centrale et Caraïbes)

- **Equipes engagées:** 35
- **Places qualificatives:** 3 ou 4
- **Equipes déjà qualifiées:** 0

Huit équipes disputent le tour final, un mini-championnat de 14 journées qui prendra fin le 30 mars.

Les trois premiers (Canada, Etats-Unis, Mexique après 8 journées) iront au Qatar. L'équipe classée 4e (actuellement le Panama) disputera un barrage intercontinental.

• Océanie
(Amérique du Nord, centrale et Caraïbes)

- **Equipes engagées:** 11
- **Places qualificatives:** 0 ou 1
- **Equipes déjà qualifiées:** 0

En raison du Covid-19, les qualifications qui devaient débuter en septembre 2020 n'ont pas pu se dérouler. L'OFC, l'instance qui gère le football dans cette zone, a annoncé en septembre qu'elle organisera, en accord avec la Fifa, un tournoi de qualification en mars 2022 au Qatar. Son vainqueur participera à un barrage intercontinental.

TF1

21.05 Rebecca



Série policière - France - 2020

Saison 1 - Episode 1/8

Avec Anne Marivin, Samir Guesmi, Benjamin Biolay, Clotilde Courau
Alors que son mari Julien vient de lui annoncer par téléphone vouloir la quitter sans donner d'explication, Rebecca reçoit la visite d'un capitaine de la police criminelle, où elle travaillait quelques années plus tôt. Il lui parle de deux meurtres récents laissant supposer qu'un tueur qu'elle avait échoué à arrêter a repris du service.

•2

21.10 J'ai une idée pour la France



Présenté par Julian Bugier et Anne-Sophie Lapix

Avec des invités et un public, présents en plateau, Julian Bugier met en lumière des femmes et des hommes, porteurs d'idées novatrices et concrètes. Des initiatives originales, qui répondent à de nombreuses problématiques actuelles, seront mises en avant. Plusieurs personnalités issues de la société civile écouteront ces Français porteurs d'idées et évalueront la faisabilité de leurs propositions en provoquant le débat.

TF1

21.05 Danse avec les stars



Présenté par Camille Combal

Chris Marques, Jean Paul Gaultier, Denitsa Ikonomova et François Alu, installés sur leur fauteuil de juge, assistent aux nouvelles performances des candidats encore en compétition. Ils partagent leurs commentaires et critiques, s'attachant aussi bien à l'aspect artistique que technique des différentes chorégraphies.

•2

21.10 Capitaine Marleau



Série policière - France - 2018

Saison 2 - Episode 4/7

- Le jeune homme et la mort
Avec Corinne Masiero, Evelyne Bouix, Emile Berling

A la veille du concert du célèbre chef d'orchestre Alexandre Eckert, Bastien Meunier, le violoniste du quatuor, est retrouvé mort dans un étang. Au grand dam de ses proches, Alexandre organise une audition et le remplace par Christophe, un jeune musicien qu'il a pris sous son aile. La capitaine Marleau devine qu'un secret lie les deux hommes.

3

JEUDI

6

21.05 L'hermine



Comédie dramatique - France - 2015

Avec Fabrice Luchini, Eva Lallier, Michaël Abitbol, Corinne Masiero

Michel Racine, président de la cour d'assises de Saint-Omer, est un personnage aigri, connu pour appliquer de lourdes peines. Alors que sa femme vient de le mettre à la porte, Racine, grippé et solitaire, préside un procès pour homicide. En appelant les jurés, il reconnaît parmi eux Dritte Lorenzen-Cotteret, une femme qu'il a autrefois aimée.

**CINE +
FRISSON**

20.50 La bataille de Jangsari



Film de guerre - Corée du Sud - 2019

Avec Kim Myeong-min, George Eads, Min-ho Choi, Sung-Cheol Kim

Le 25 juin 1950, avec le soutien de l'Union soviétique, la Corée du Nord a envahi le Sud. En l'espace d'un mois, les forces armées du Sud se replient vers le fleuve Nakdong, la région la plus méridionale du pays. Pour repousser les forces du Nord, le général MacArthur lance l'opération de débarquement d'Incheon, déployant de nombreuses attaques de diversion.

3

VENDREDI

6

21.05 La boîte à secrets



Présenté par Faustine Bollaert

Pour cette neuvième émission, Faustine Bollaert reçoit trois invités qui s'apprennent à revivre leurs plus grands secrets personnels et professionnels. Cette fois, la chanteuse et comédienne Sylvie Vartan, Nolwenn Leroy et Soprano découvrent avec l'animatrice ce qui se cache dans leur petite boîte : une photo, un disque ou encore un parfum.

**CINE +
FRISSON**

20.50 Dark Waters



Drame - Etats-Unis - 2020

Avec Mark Ruffalo, Anne Hathaway, Tim Robbins, William Jackson

En 1975, à Parkersburg, en Virginie Occidentale, des jeunes gens se baignent de nuit sans autorisation dans un plan d'eau avant que celui-ci ne soit abondamment traité aux produits chimiques. En 1998 à Cincinnati, dans l'Ohio, Robert Bilott vient d'être promu partenaire dans un cabinet d'avocat qui travaille notamment pour des géants de la pétrochimie.

CANAL+

21.10 American Crime Story : Impeachment



Série policière - Etats-Unis - 2021

Saison 3 - Episode 8/10

- Stand By Your Man

Avec Sarah Paulson, Clive Owen, Beanie Feldstein, Edie Falco

Après sa comparution devant le grand jury en août 1998, Bill Clinton s'adresse au peuple américain à la télévision. Le président reconnaît que sa relation avec Monica Lewinsky était inappropriée. Le procureur indépendant Kenneth Starr avoue sa satisfaction à ses collègues.

W9

21.05 Seven Sisters



Film de science-fiction

- Etats-Unis - Grande-Bretagne - France - Belgique - 2017

Avec Noomi Rapace, Willem Dafoe, Glenn Close, Marwan Kenzari

Dans un futur proche, sur une Terre qui a subi une explosion démographique, une loi sur l'enfant unique a été promulguée en Europe. Les enfants excédentaires sont désormais placés en sommeil cryogénique prolongé. Attendant dans une maternité, Terrence Settman, donne les sept jours de la semaine comme prénoms aux septuplets dont sa femme vient d'accoucher.

CANAL+

21.09 Camille Lellouche, le spectacle



Actrice, humoriste et chanteuse, Camille Lellouche s'est fait connaître du grand public grâce à ses vidéos musicales, ses sketches postés sur Internet et les réseaux sociaux, mais également par le biais à sa participation au télé-crochet "The Voice". Dans ce spectacle intitulé "Camille en vrai", l'artiste interprète ses personnages favoris comme Charlotte Léonie la comédienne bobo, Géraldine Montéquier la michtonneuse amoureuse, Lilou l'enfant sauvage ou encore Ninette...

**CINE +
FAMIL**

20.50 L'appel de la forêt



Film d'aventures - Etats-Unis - Canada - 2020

Avec Harrison Ford, Omar Sy, Dan Stevens, Karen Gillan

À la fin des années 1890, dans le comté de Santa Clara, en Californie, Buck, un chien affectueux vit paisiblement dans une superbe propriété jusqu'au jour où il est volé par un personnage qui le revend aussitôt. Enfermé dans une caisse, le chien entame un long voyage d'abord en train, puis en bateau, qui le mène à Dawson City.

**France :
sauvetage
en mer de
272 migrants
qui tentaient
de rejoindre
l'Angleterre**



Deux cent soixante-douze migrants qui tentaient de rejoindre l'Angleterre sur des embarcations de fortune ont été secourus mardi au large du détroit du Pas-de-Calais, a annoncé la préfecture maritime de cette région du nord de la France. De nombreuses embarcations en difficulté ont été signalées dans la nuit de lundi à mardi au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez, les interventions se poursuivant dans la journée de mardi, précise dans un communiqué la préfecture de la Manche et de la mer du Nord. Une vedette côtière de la Gendarmerie maritime a notamment secouru 48 naufragés lors de trois opérations de sauvetage. La préfecture a dénombré au total 10 opérations de secours distinctes, dont l'une réalisée par un navire de commerce. En 2020, les traversées et tentatives de traversée avaient concerné quelque 9.500 personnes, contre 2.300 en 2019 et 600 en 2018.

**Soudan :
grenades
lacrymogènes
sur les
manifestants
anti-putsch,
communications
coupées**

Les forces de sécurité soudanaises ont tiré mercredi des grenades lacrymogènes sur des manifestants défilant par milliers à Khartoum contre le coup d'Etat militaire, bravant la répression qui a déjà fait 24 morts et une coupure désormais totale des communications.

Depuis le putsch du 25 octobre, les militants ont appris à mobiliser via SMS plutôt que sur les réseaux sociaux. Mais depuis mercredi à la mi-journée, ils ne peuvent même plus s'écrire sur leurs téléphones ou s'appeler. Peu après que cette chaîne de plomb s'est abattue sur ce pays d'Afrique de l'Est, l'un des plus pauvres au monde, les forces de sécurité, qui quadrillaient Khartoum en masse, ont tiré des grenades lacrymogènes sur différents cortèges. Des témoins ont fait état de «blessés» tandis que des journalistes de l'AFP ont vu des manifestants s'effondrer après avoir inhalé du gaz lacrymogène.

Alors qu'aucune solution politique ne semble en vue après le coup de force qui a mis à l'arrêt une transition battant de l'aile depuis des mois, Washington a dépeché une émissaire. Molly Phee, vice-sécrétaire d'Etat pour les Affaires africaines, a fait ces derniers jours la navette entre civils — comme le Premier ministre Abdallah Hamdok toujours en résidence surveillée — et militaires, notamment le général Burhan, pour tenter de relancer la transition démocratique au Soudan, sorti en 2019 d'une dictature militaire quasi-continue depuis l'indépendance en 1956.

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Affrontements entre forces polonaises et migrants à la frontière avec le Belarus



Les forces de sécurité polonaises ont fait usage de gaz lacrymogène et déployé des canons à eau pour repousser des migrants qui leur jetaient des pierres en tentant mardi de traverser la frontière à partir du Bélarus, qui a de son côté accusé la Pologne de vouloir «aggraver la situation». Environ 4.000 migrants au total campent actuellement, selon les gardes-frontières polonais, dans le froid et des conditions qui se dégradent de jour en jour, le long de cette frontière. Au lendemain d'un entretien téléphonique avec la chancelière allemande Angela Merkel, le président belarusse Alexandre Loukachenko a assuré plus tôt dans la journée vouloir éviter que la crise migratoire ne dégénère en «confrontation» avec ses voisins européens.

Les Occidentaux lui reprochent d'avoir orchestré depuis l'été des mouvements migratoires du Moyen-Orient vers les frontières orientales de l'Union européenne, ce qu'il dément. Un face-à-face a débuté la semaine dernière près du point de passage entre les villages belarusse de Bruzgi et polonais de Kuznica, où se sont rassemblés plusieurs centaines de personnes.

Explosion de gaz au Kazakhstan: 3 morts et 10 blessés



Trois personnes ont été tuées et 10 blessées dans une explosion de gaz dans le nord du Kazakhstan, ont indiqué mercredi les autorités de ce pays d'Asie centrale. La déflagration, vraisemblablement d'origine accidentelle, s'est produite mardi soir dans un petit immeuble résidentiel comptant trois appartements dans le village de Chortandi, au nord de la capitale Nur-Sultan.

Trois corps ont été retrouvés et dix personnes blessées ont été hospitalisées, ont indiqué les secouristes dans un communiqué. Le Kazakhstan est régulièrement le théâtre d'explosions de ce type et d'incendies domestiques, ce qui suscite des critiques contre les autorités, accusées de

ne pas moderniser les infrastructures, notamment dans les campagnes. En 2019, de rares manifestations avaient éclaté dans ce pays riche en hydrocarbures après la mort de cinq jeunes filles dans l'incendie d'une maison.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

LE VIRTUEL DE LA DÉMOCRATIE

entiers ont été conduits à l'errance pour avoir été poussés à y goûter.

Chez les pays nordiques, comme chez d'autres nantis en apparence, il est à se demander si les normes de vie qu'ils ont acceptées et adoptées au nom de la très nébuleuse démocratie leur ont procuré une aisance recherchée et une liberté assurée. A comparer ce que donnent leurs populations et ce qu'elles reçoivent en échange, il n'est pas sûr qu'elles soient gagnantes au change.

D'évidence, il n'est pas question de chanter à la gloire des dictatures de toutes

**Azerbaïdjan :
7 soldats tués
dans des
combats contre
des forces
arméniennes**



Sept militaires de l'Azerbaïdjan ont été tués dans des combats qui les ont opposés mardi aux forces arméniennes près de la région disputée du Nagorny-Karabakh, a annoncé, mercredi, le ministère azerbaïdjanais de la Défense.

Dix militaires azerbaïdjanais ont par ailleurs été blessés dans ces affrontements, les plus violents depuis la fin d'une guerre entre Erevan et Bakou l'an dernier, selon la même source. L'Arménie a de son côté fait état d'un soldat tué, 24 portés disparus et 13 prisonniers lors de ces affrontements. Erevan a par ailleurs indiqué avoir perdu deux positions militaires, capturées par les forces de Bakou.

Après plusieurs semaines d'escalade des tensions à la frontière, des combats ont éclaté mardi entre les militaires de ces deux pays rivaux du Caucase, qui se disputent le contrôle de la région montagneuse du Nagorny-Karabakh. Erevan a annoncé mardi soir qu'une trêve avait été conclue après la médiation de la Russie, puissance régionale. Erevan et Bakou se rejettent la responsabilité de ces nouvelles violences. Ces derniers combats illustrent l'équilibre précaire qui règne dans la poudrière du Caucase, presque un an jour pour jour après la fin d'un sanglant conflit de six semaines entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie au Nagorny-Karabakh. Ces affrontements se sont produits malgré la présence dans cette région de soldats des forces de maintien de la paix russes, déployés en novembre 2020 dans le cadre d'un cessez-le-feu négocié par Vladimir Poutine pour mettre fin à la guerre l'an dernier. Les affrontements de mardi sont les plus intenses depuis la fin de ce conflit qui a fait plus de 6.500 morts et à l'issue duquel l'Arménie avait été contrainte de céder à l'Azerbaïdjan plusieurs régions formant un glacis autour du Nagorny-Karabakh.

les formes, ni d'applaudir à l'abject asservissement de l'homme, mais les faits et le déroulement des événements de par le monde démontrent que quand la démocratie s'apparente à la foi et à la religion, elle tend vers l'asservissement. Le malaise et la mal-vie des sociétés le prouvent amplement. La misère et la difficulté d'exister n'ont jamais été aussi prenantes qu'aujourd'hui dans les contrées dites civilisées.

Alors il est à convenir qu'il est de mise de se mettre à l'abri des définitions qu'on lui prête à tous vents et se départir des théories académiques qui n'ont de réel que le virtuel de leurs énoncés. Tout compte fait, seule l'égalité devant la justice serait le vrai visage de ce qu'on entend par démocratie.